



MINISTRE DE L'INFRASTRUCTURE  
ET DES TRANSPORTS

Bureau 203  
Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8  
CANADA

À Son Honneur  
L'honorable Philip S. Lee C.M., O.M.  
Lieutenant-gouverneur du Manitoba  
Palais législatif, bureau 235  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère de l'Infrastructure et des Transports pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

Le ministre de l'Infrastructure et des Transports,

*Original signé par*

Steve Ashton





Monsieur Steve Ashton  
Ministre de l'Infrastructure et des Transports

Monsieur,

J'ai le privilège de vous présenter, en vue de son approbation, le rapport annuel du ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba pour l'exercice 2010-2011. Ce rapport décrit les réalisations du ministère et les défis auxquels il a été confronté, et il contient des renseignements détaillés sur ses programmes et sur leurs objectifs et principaux résultats.

Depuis 2006-2007, le budget du ministère destiné aux ponts et aux routes a connu une augmentation de plus de 55 %, pour atteindre la somme record de 415 millions de dollars. Ce budget a permis la réalisation d'un grand nombre de projets d'infrastructure, entre autres, de nombreux travaux de revêtement et d'amélioration le long de la route Transcanadienne, la réfection de routes régionales importantes, comme les RPGC 2, 3, 6, 68 et 83, et de routes provinciales à divers endroits. Le budget a également permis la construction du pont Letellier et le début du remplacement d'urgence du pont à St. Adolphe. Plusieurs projets prioritaires de reconstruction d'ouvrage de drainage comptent également parmi la gamme de travaux des programmes de l'exercice.

La construction de la voie CentrePort Canada, un projet d'une valeur de 212 millions de dollars, a beaucoup progressé. Cette voie sera le principal accès au premier port intérieur du Canada. Le projet de CentrePort Canada est le premier projet de conception-construction jamais entrepris par le ministère. Il prévoit l'aménagement de deux passages supérieurs sur la route périphérique de Winnipeg, un passage au-dessus d'une voie ferrée et l'autoroute elle-même, lesquels formeront la base du réseau routier rattaché au terminal intermodal et à la zone internationale de commerce d'une superficie de 20 000 acres. CentrePort est le projet unique le plus important de l'histoire du ministère, et il représente un investissement colossal qui stimule la croissance économique du Manitoba.

Les inondations printanières 2010 ont multiplié les responsabilités au ministère. En effet, son personnel opérationnel a consacré près de 29 000 heures-personnes à la lutte contre les inondations, au nettoyage et à la remise en état des lieux après les crues. De plus, malgré les tâches urgentes à accomplir, le personnel régional a tout de même entretenu plus de 22 000 kilomètres de route et construit ou reconstruit plus de 712 kilomètres de routes provinciales dans la province.

Le ministère a apporté des améliorations importantes à la prestation de services de traversiers dans le nord de la province. Le navire à moteur Siggi Oliver a fait l'objet d'un carénage et de réparations importantes et de nouveaux propulseurs ont été installés sur le navire à moteur Joe Keeper afin d'assurer la sûreté et la fiabilité du service de traversiers de collectivités éloignées qui dépendent de ces navires pour accéder à l'infrastructure des transports du Manitoba.

Les responsabilités du ministère ne sont pas toutes aussi connues du public que son rôle dans l'entretien et la préservation des vastes infrastructures du Manitoba. En tant que gardien de notre symbole premier du patrimoine, le Palais législatif du Manitoba, le ministère a réalisé des travaux

importants en vue de préserver ce lieu historique, comme une réfection du toit, des améliorations de deux ascenseurs et le remplacement du puits de lumière du grand escalier. Parmi les autres travaux du ministère relatifs aux installations, citons les rénovations continues du Churchill Town Centre et la surveillance de la construction des nouveaux campus du Collège universitaire du Nord à The Pas et à Thompson. Les nouveaux campus offriront une vaste gamme de services aux résidents du Nord, notamment une nouvelle bibliothèque, des services de garde d'enfants et des services de logement aux étudiants pendant qu'ils étudient dans leur collectivité.

La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba a travaillé de concert avec de nombreuses villes et municipalités en vue de poursuivre les efforts provinciaux en matière d'amélioration et de protection des réseaux d'alimentation en eau des collectivités et des régions. Les résidents de Grandview, de Gilbert Plains, de Roblin, de Melita et des municipalités rurales de Gilbert Plains, de Wallace, de Brenda, d'Arthur et de Whitemouth ont profité de la réalisation de projets dirigés par la Commission.

Au cours de l'exercice, signalons également que le ministère a ajouté un nouveau bombardier à eau et une nouvelle ambulance aérienne au parc provincial de véhicules en vue de renouveler ses immobilisations vieillissantes, il a maintenu ses programmes de développement durable afin de respecter les politiques écologiques et il a mis en œuvre l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones pour offrir davantage d'occasions d'affaires aux entrepreneurs autochtones qui souhaitent fournir des services au gouvernement. Citons également l'aide que l'Organisme chargé de la distribution du matériel a apportée au Bureau de gestion des opérations en cas de catastrophe pour rassembler et distribuer des fournitures essentielles en cas de pandémie dans le cadre d'une importante initiative de santé publique.

Je suis convaincu que vous trouverez que le présent rapport dresse un portrait véridique et exact du rôle, des fonctions et de l'expertise du ministère dans la gestion et l'exploitation du système d'infrastructure de la province, un système qui représente de nombreux milliards de dollars, ainsi que des autres fonctions qui découlent du mandat diversifié du ministère. C'est un honneur pour moi de présenter ce rapport, qui résume nos réalisations de 2010-2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

*Original signé par*

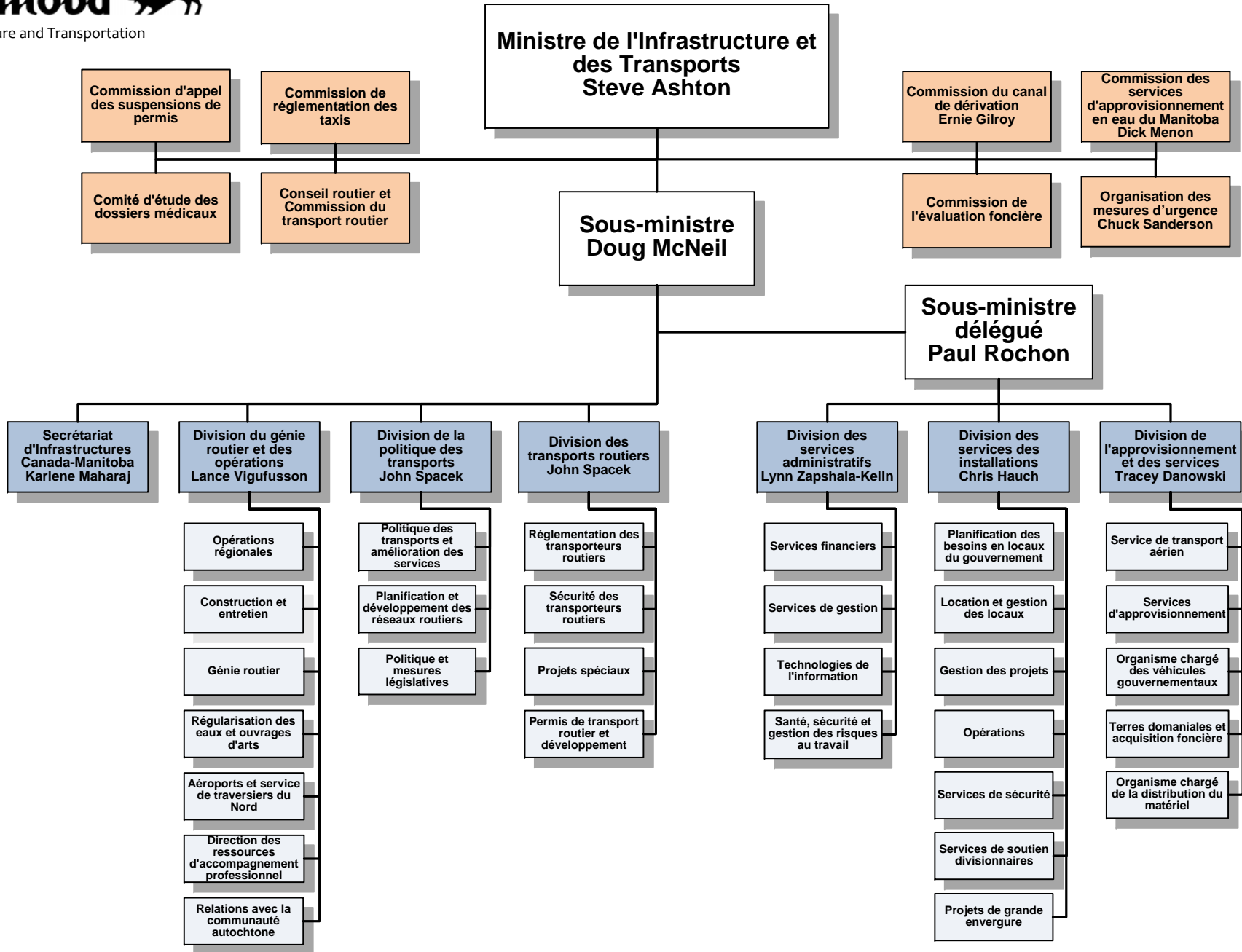
Doug McNeil  
Le sous-ministre



# Table des matières

Titre	Page
<b>Lettre d'accompagnement du ministre</b>	1
<b>Lettre d'accompagnement du sous-ministre</b>	3
<b>Table des matières</b>	5
<b>Diagramme de structure</b>	7
<b>Préface</b>	
Structure du rapport	8
Vision	8
Énoncé de mission	8
Gestion de l'infrastructure et des services	8
Compétences de base	9
Responsabilités prévues par les lois	9
Structure	13
Rapport sur la durabilité	15
<b>Administration et finances</b>	
Mandat	18
Traitement du ministre	18
Soutien à la haute direction	18
Services administratifs	19
Services financiers	20
Gestion des ressources humaines	22
Technologies de l'information	23
Santé, sécurité et gestion des risques au travail	25
Bureau du lieutenant-gouverneur	27
Commission de l'évaluation foncière	28
<b>Programmes - Voirie et transports</b>	
Carte régionale	29
Mandat	30
Haute direction de la division	31
Opérations et contrats	34
Régularisation des eaux et ouvrages d'art	40
Services de réglementation et de sécurité des transports	43
Bureaux régionaux	46
Autres administrations	55
Planification et conception	56
Services fonciers	58
Aéroports et service de traversiers du Nord	60
Génie des matériaux	63
Contrôle de la circulation routière	65
Politique du transport	67
Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba	73
Commissions, conseils et comités	
- Commission du transport routier et Conseil routier	74
- Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux	76
- Commission de réglementation des taxis	79
<b>Programmes – Services gouvernementaux</b>	
Mandat	81
Gestion des projets	82
Projets de grande envergure	85
Carte des secteurs de gestion immobilière	87
Fonctionnement	88
Location, gestion des locaux et stationnement	90

Titre	Page
Services de soutien divisionnaires	93
Service de Sécurité	94
Recouvrement des coûts liés aux locaux	96
Planification des besoins en locaux du gouvernement	97
Services d'approvisionnement	99
Service de transport aérien	104
<b>Organismes de service spécial</b>	
Organisme chargé de la distribution du matériel	108
Terres domaniales et acquisition foncière	109
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd	110
<b>Travaux d'infrastructure</b>	
Mandat	112
Programme d'entretien et de conservation	113
Projets d'entretien des voies d'eau	116
Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés	117
Autres projets	118
Chemins d'hiver	119
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	121
Ententes Canada-Manitoba	123
Coûts afférents aux immobilisations	125
Organisation des mesures d'urgence du Manitoba	126
<b>Programme d'investissement dans l'infrastructure</b>	
Programme d'investissement dans l'infrastructure	132
Couches de surface de la route	134
Dépenses routières	135
<b>Résumés</b>	
Dépenses d'urgence	139
Sommaire des dépenses des cinq dernières années, par programme	140
<i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)</i>	141



# Préface

## Structure du rapport

Le Rapport annuel est organisé selon les structures de l'organisation et des affectations ministérielles, lesquelles reflètent les crédits autorisés au ministère tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée législative. Le Rapport comprend des renseignements sur les affectations budgétaires principales et secondaires relativement aux objectifs du ministère, aux résultats réels obtenus, à la rentabilité et aux écarts financiers. Il comprend également un tableau chronologique sur cinq ans des dépenses et des effectifs du ministère, ainsi que des explications relatives aux écarts en matière de dépenses et de recettes.

## Vision

Un ministère unifié qui dirige proactivement la prestation pour le Manitoba de programmes et de services d'infrastructure publique excellents et durables.

## Énoncé de mission

Permettre la prospérité économique et le bien-être social de toute la population manitobaine grâce à des partenariats et à la gestion intégrée de services d'infrastructure et de transport et de services logistiques sûrs, fiables et efficaces.

## Gestion de l'infrastructure et des services

### *Gestion de l'infrastructure*

Le ministère de l'Infrastructure et des Transports (le « ministère ») est directement responsable de plus de 11 milliards de dollars en infrastructure :

- **Routes provinciales** : 19 000 km de routes représentant environ 5,6 milliards de dollars, répartis en revêtement structural (8 300 km), en semi-revêtement d'asphalte (4 700 km) et en chaussées en gravier (6 000 km).
- **Ponts routiers** : Environ 2,3 milliards de dollars en ponts du réseau routier provincial (1 150) et en grands ponceaux (1 665).
- **Régularisation des eaux** : 1,0 milliard de dollars en drains agricoles (4 500 km), en drains de traversée (3 350), en digues (378 km, dont 25 entourant des collectivités), en barrages (90, dont 61 à réservoirs), en postes de pompage (41) et en ouvrages de dérivation (9), dont le canal de dérivation de la rivière Rouge.
- **Routes d'hiver** : 9 millions de dollars (M\$) investis dans 2 200 km de chemins d'hiver aménagés chaque année.
- **Locaux** : Environ 1,0 milliard de dollars en 7,3 millions de pieds carrés (pi<sup>2</sup>) de locaux gouvernementaux (3,7 millions de pi<sup>2</sup> de bureaux et 3,6 millions de pi<sup>2</sup> de locaux à usage spécial).
- **Constructions pour les transports** : Environ 3,0 M\$ dans 560 installations d'entreposage et ateliers pour le réseau routier.
- **Aéroports du Nord** : Environ 200,0 M\$ en terrains, bâtiments, pistes d'atterrissage et matériel dans 24 aéroports éloignés du Nord.
- **Embarcations** : Environ 24,0 M\$ dans 9 embarcations.
- **Aéronefs** : Environ 50,6 M\$ dans 16 aéronefs fournissant des services d'ambulance aérienne, de lutte contre les incendies et de transport général.
- **Véhicules et matériel de voirie** : Environ 110 M\$ en presque 5 200 véhicules de tourisme, véhicules utilitaires légers et ambulances, ainsi qu'en équipement de construction, d'entretien et de conservation du réseau routier.



## ***Financement des partenariats du Manitoba***

**Infrastructure provinciale et municipale :** Le ministère a la principale responsabilité provinciale pour les partenariats intergouvernementaux de financement de l'infrastructure, qui portent sur plusieurs milliards de dollars, visant l'infrastructure provinciale (p. ex., transports et canal de dérivation du Manitoba) et l'infrastructure municipale (par ex., traitement de l'eau et des eaux usées, installations culturelles et de loisirs, infrastructure liée au tourisme, connectivité). L'infrastructure municipale (Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba et Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba) comprend également la gestion de relations très médiatisées avec des clients externes touchant quelque 250 administrations locales et les organisations qui les représentent (Association des municipalités du Manitoba et Association des conseils communautaires du Nord).

### ***Services du secteur public***

Le ministère offre des services du secteur public à titre de mandataire du gouvernement pour l'approvisionnement, les matériaux et la gestion du courrier et des fournisseurs de services aériens spéciaux, ainsi que par l'entremise des organismes chargés des terres domaniales et de l'acquisition foncière et de la gestion des véhicules gouvernementaux.

### ***Gestion et services liés à la politique et à la réglementation***

Le ministère fournit pour les transports des services de réglementation et d'application de la législation ainsi que des services de gestion de la politique, de la législation et de la réglementation dans ce domaine.

## **Compétences de base**

Gestion de l'infrastructure (acquisition, établissement, planification, conseils, expertise et soutien techniques, exploitation, entretien, conservation et amélioration, élimination).

Services de conseils et de gestion dans les domaines suivants : sécurité, stationnement, contrats, location, construction, planification des installations, terres domaniales et élaboration des politiques et des programmes en matière de transports.

Services internes permettant d'optimiser les économies d'échelle et le pouvoir d'achat (approvisionnement, matériaux, gestion du courrier et des véhicules gouvernementaux, etc.).

Réglementation, application de la législation et gestion des normes relativement à l'usage des routes et des chemins, à l'infrastructure des bâtiments et des installations, à la construction de routes et aux appels d'offres.

Services d'accès aux collectivités par les aéroports du Nord, les services de traversiers et les services aériens (notamment le service aérien d'ambulance Lifeflight).

Coordination du financement de l'infrastructure et planification des immobilisations pour les biens municipaux et ceux appartenant au Manitoba.

## **Responsabilités prévues par les lois**

### **INFRASTRUCTURE — Installations**

#### ***Loi sur les travaux publics (P300)***

Cette loi régit les activités liées aux travaux publics comme l'acquisition par achat, location ou expropriation, le déblaiement, le moulage, la fabrication, la construction, l'édification, le prolongement, l'agrandissement, l'amélioration, la réparation et l'aliénation des biens excédentaires. Les fonctions précises comprennent l'administration, la responsabilité, la direction et la surveillance de ce qui suit :

- la conception et la construction des bâtiments appartenant au gouvernement et des autres bâtiments que le lieutenant-gouverneur en conseil désigne;
- le chauffage, l'entretien et la réparation des bâtiments gouvernementaux, des

palais de justice, des bureaux des titres fonciers, des prisons et des autres bâtiments publics appartenant au gouvernement ou que celui-ci a sous son autorité, des centres psychiatriques et des centres de développement;

- la gestion de l'ameublement et des accessoires de tous les bâtiments publics appartenant au gouvernement ou que celui-ci a sous son autorité;
- les ingénieurs, les pompiers, les préposés et les autres employés nécessaires à la garde et à l'entretien des bâtiments du gouvernement et de leur terrain;
- la gestion des aires de stationnement, de la signalisation, des dispositifs et des moyens d'identification là où l'arrêt, l'immobilisation ou le stationnement des véhicules peuvent être interdits, permis, limités ou réservés.

***Loi sur le palais du gouvernement (G80)***

Cette loi délègue la responsabilité de la gestion immobilière de la résidence du lieutenant-gouverneur à l'autorité responsable de la *Loi sur les travaux publics*.

Administration (des deux lois précitées) : Division des services des installations.

**INFRASTRUCTURE — *Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba***

***Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est (F133)***

Cette loi désigne la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est comme mandataire de la Couronne, avec le mandat suivant :

- a) procéder à l'agrandissement du canal de dérivation;
- b) faire en sorte que l'agrandissement soit réalisé d'une manière qui procure de nouveaux avantages à la collectivité;
- c) maximiser les avantages que le canal de dérivation procurera à la collectivité;
- d) entretenir les biens-fonds et les ouvrages composant le canal de dérivation.

Administration : Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est.

**INFRASTRUCTURE — *Infrastructure municipale et provinciale d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées***

***Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba (W90)***

Cette loi établit la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba, avec les objets généraux suivants :

- a) la recherche, l'exploitation et la gestion de sources d'approvisionnement en eau ainsi que le transport et la distribution de l'eau, pour l'usage domestique des résidents de la province;
- b) l'enlèvement, l'épuration et l'évacuation des eaux usées.

Administration : Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba.

**INFRASTRUCTURE — *Transports et ouvrages de régularisation des eaux***

***Loi sur la voirie et le transport (H40)***

Cette loi établit la responsabilité du ministre à l'égard des routes, des aéroports et des traversiers provinciaux. Elle lui donne le pouvoir habilitant de faire tout son possible pour entretenir ces équipements de transport, notamment par l'acquisition ou la vente de biens et de matériel, le lancement d'appels d'offres pour des projets de construction et de réparation et la conclusion d'ententes avec les municipalités.

***Loi sur la protection des voies publiques (H50)***

Cette loi établit les règles applicables aux autoroutes et aux routes à accès limité concernant l'utilisation des terres contiguës, la construction, l'emplacement et l'usage des bretelles d'accès et de sortie et l'édification de constructions contiguës à des routes et autoroutes à accès limité. La *Loi* établit également le Conseil routier et énonce ses pouvoirs relativement à ces routes.

**Loi sur l'acquittement du prix des contrats de construction conclus avec le ministère de la Voirie et du Transport (H65)** Cette loi établit le processus de paiement des retenues applicables aux contrats de construction de routes.

**Loi sur la route transcanadienne (T140)** Cette loi donne au ministre le pouvoir de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral concernant la construction et l'entretien de la route Transcanadienne au Manitoba.

**Loi sur l'aménagement hydraulique (W70)** En octobre 2007, la responsabilité de cette loi (à l'exception des articles 16, 17 et 18) en ce qui concerne la construction et l'entretien des ouvrages d'aménagement hydraulique, en excluant toutefois leur planification et leur direction, a été confiée au ministre de l'Infrastructure et des Transports.

Administration (toutes les lois précitées) : Division du génie routier et des opérations.

#### **SERVICES DU SECTEUR PUBLIC — Service aérien**

**Loi sur le service aérien du gouvernement (G70)** Cette loi prévoit l'établissement d'un service aérien interne destiné aux services d'ambulance, de lutte contre les incendies, de photographie aérienne et de transport général.

Administration : Service de transport aérien, Division de l'approvisionnement et des services.

#### **SERVICES DU SECTEUR PUBLIC — Administration des terres domaniales**

**Loi sur les terres domaniales (C340)** Les articles 1 à 4, 9, 11 à 13.1, 15 et 20, les paragraphes 23 (1) et (2), les articles 24 à 26, 30 et 34. L'article 5 au paragraphe 7.1(1), aux articles 7.3, 7.6, 8, 14, 16 à 18, 21 et 22 et au paragraphe 23(3), tels qu'ils ont trait à l'aliénation des terres domaniales (agricoles et autres), à l'exception de l'établissement des droits et des baux ou de la délivrance des permis d'exploitation, ont été assignés au ministre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.

Administration : Les dispositions sont administrées par l'organisme Terres domaniales et acquisition foncière, lui aussi établi à cette date. Le ministère de la Conservation et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales ont la responsabilité des autres articles.

**Loi sur l'acquisition foncière (L40)** Cette loi prévoit la création (à partir de l'ancienne Direction de l'acquisition foncière) de l'organisme de service spécial Terres domaniales et acquisition foncière, chargé de gérer l'achat, l'acquisition ou l'expropriation de terres exigées par une autorité gouvernementale et de fournir des services d'évaluation foncière.

**Loi sur les parcs provinciaux (P20)** Les articles 1 et 16, le paragraphe 21(1), l'article 22, les alinéas 32b), f), i), j), k), 33u) et le paragraphe 34(1) de la *Loi* et du *Règlement sur le certificat de créance*, R.M. 140/96 pris en application de la *Loi sur les parcs provinciaux*, permettent la perception de droits ou d'un impôt au moyen de privilèges et de dispositions relatives aux permis et aux baux à long terme pour l'occupation de terres domaniales situées dans les parcs provinciaux.

**Loi sur le riz sauvage (W140)** Les articles 1 et 2, le paragraphe 8(2), les articles 10 à 13, 15, 16 et 18 à 23 et l'alinéa 31e) de la *Loi sur le riz sauvage*, qui attribuent le pouvoir de délivrer des permis et des licences en vertu de la *Loi*, et une responsabilité partagée pour d'autres dispositions liées aux licences et permis administrés par Terres domaniales et acquisition foncière.

Administration (toutes les lois précitées) : Terres domaniales et acquisition foncière.

#### **SERVICES DU SECTEUR PUBLIC — Services d'approvisionnement**

##### ***Loi sur les achats du gouvernement (G90)***

Cette loi prévoit la création d'un bureau des achats afin de pourvoir le plus efficacement possible aux besoins de l'administration publique.

Administration : Direction des services d'approvisionnement de la Division de l'approvisionnement et des services.

#### **SERVICES DE RÉGLEMENTATION — Délivrance des permis et immatriculation**

##### ***Loi sur les conducteurs et les véhicules (D104)***

La *Loi sur les conducteurs et les véhicules* est une loi provinciale qui, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006, octroie à la Société d'assurance publique du Manitoba la compétence législative de fournir des services de délivrance de permis et d'immatriculation au nom du gouvernement. Les dispositions concernant la délivrance des permis automobiles et l'immatriculation de véhicules (routiers ou à caractère non routier), de même que le pouvoir du registraire des véhicules automobiles relativement à ces fonctions, ont été transférées du *Code de la route* à cette loi.

Administration : Société d'assurance publique du Manitoba.

#### **SERVICES DE RÉGLEMENTATION — Règles sur l'utilisation : véhicules routiers, à caractère non routier, commerciaux, transport ferroviaire et application des lois (tous usagers)**

##### ***Code de la route (H60)***

Cette loi traite des questions relatives aux conducteurs et aux véhicules ainsi que des règles d'utilisation sur les routes du Manitoba. Les sujets liés à l'usage commercial des routes sont notamment : l'état des camions de transport; le pouvoir habilitant et les domaines de compétence de la Commission du transport routier, de la Commission d'appel des suspensions de permis et du Comité d'étude des dossiers médicaux, ainsi que les questions relevant du Conseil routier; les pouvoirs des autorités responsables de la circulation (p. ex., municipalités) concernant le contrôle et la réglementation de la circulation routière dans leurs territoires de compétence.

##### ***Loi sur les véhicules à caractère non routier (O31)***

Cette loi traite des questions relatives à l'utilisation de véhicules à caractère non routier, y compris les règles liées à l'âge et à l'obtention d'un permis pour les conducteurs, et les règles concernant la conduite de ces véhicules sur route et hors route.

##### ***Loi sur les chemins de fer provinciaux (R15)***

Cette loi énonce les exigences applicables à la délivrance de permis et à l'exploitation de lignes de chemin de fer courtes au Manitoba uniquement. Elle établit également les pouvoirs de la Commission du transport routier concernant la délivrance de permis et la réglementation des exploitants de lignes courtes.

Administration : Division de la politique des transports et Division des transports routiers.

#### **SERVICES DE RÉGLEMENTATION — Industrie des taxis à Winnipeg**

##### ***Loi sur les taxis (T10)***

Cette loi énonce les exigences liées à la délivrance des permis de taxis et d'exploitants dans la ville de Winnipeg. Elle établit également la Commission de réglementation des taxis, dont elle définit les pouvoirs relativement aux taxis et aux propriétaires et exploitants.

Administration : Commission de réglementation des taxis.

## Structure

La structure organisationnelle du ministère est présentée dans l'organigramme. Elle donne une définition claire des objectifs divisionnaires et de la responsabilité à chaque palier d'exécution des programmes. Les paragraphes qui suivent résument le rôle, les responsabilités et la dotation en personnel à la fin de l'exercice des divisions et des commissions.

### Services administratifs — 87,00 ETP

Coordonner le processus, les politiques et les programmes ministériels d'administration et de planification, gérer les programmes de communication et de planification et définir les programmes ministériels de santé et sécurité et de gestion des risques au travail.

Mettre sur pied et administrer la politique et la surveillance des finances du ministère, fournir des services de comptabilité centralisée, de planification et d'examen dans le domaine financier et de rapports financiers, et administrer le programme de recouvrement des coûts relatifs aux locaux.

Coordonner les activités liées aux systèmes d'information au sein du ministère afin de veiller à l'affectation pertinente des ressources en la matière pour répondre aux besoins d'information sur la gestion.

Assurer le contrôle administratif pour le Conseil routier et la Commission du transport routier, la Commission de réglementation des taxis, la Commission d'appel des suspensions de permis et la Commission de l'évaluation foncière et prendre en charge les dépenses du Bureau du lieutenant-gouverneur.

### Programmes — Voirie et transports — 645,97 ETP

Fournir des services centralisés de gestion et un soutien fonctionnel spécialisé en administration des contrats, en conception et en génie aux programmes de construction, d'entretien et de conservation ainsi qu'aux programmes du ministère en matière de régularisation des eaux et d'ouvrages d'art, de chemins d'hiver, d'entretien des voies d'eau et d'aide aux municipalités.

Veiller à la sécurité de la circulation sur les routes du Manitoba en faisant appliquer les règlements.

Fournir des services de gestion des programmes, de planification et de conception routière pour aider à l'aménagement du réseau de routes principales et secondaires.

Assurer l'exploitation et l'entretien des aéroports provinciaux et des traversiers du nord du Manitoba.

Fournir des services techniques pour les activités de génie des matériaux, de contrôle de la circulation routière et de gestion des biens fonciers et des emprises.

Fournir des conseils en matière de politique et des services de planification, de recherche et de coordination se rapportant à tous les modes de transport de passagers et de marchandises. Assurer la liaison avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les entreprises.

Fournir des fonds à la Société d'assurance publique du Manitoba pour la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules et percevoir les recettes prévues dans le *Code de la route*.

Réglementer les transporteurs routiers; faire appliquer la *Loi sur la protection des voies publiques*, le *Code de la route* et la *Loi sur les véhicules à caractère non routier*; mettre un mécanisme d'appel à la disposition des personnes dont les privilèges de conduite ont été suspendus; réglementer la délivrance de permis pour les taxis, les limousines et les fourgonnettes pour personnes handicapées circulant dans la ville de Winnipeg.

### Programmes — Services gouvernementaux — 689,76 ETP

Fournir des environnements de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation de programmes publics à l'aide de services d'acquisition, de planification, de gestion de projet, de conception et d'ingénierie, de stationnement et de sécurité.

Assumer la coordination et la surveillance des projets d'installations au moyen de services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception, la location et la gestion des projets de construction.

Fournir un plan d'amélioration de l'infrastructure intégré sur les plans technique et logistique à l'appui d'un portefeuille sûr, durable et de qualité.

Fournir des services de sécurité pour les ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division des services des installations est le fournisseur de services.

Fournir des services opérationnels et d'entretien pour les ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division des services des installations est le fournisseur de services.

Gérer l'acquisition, le renouvellement et la surveillance des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, et fournir de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux installations.

Fournir des services de comptabilité, de passation de contrats et de soutien administratif à la Division.

Fournir une stratégie globale relative aux locaux gouvernementaux par une planification à court terme et à long terme.

Diriger toutes les activités liées aux appels d'offres et à l'établissement des contrats de la Division, y compris les contrats de construction, de consultation et de service. La tâche comprend la préparation des appels d'offres et l'attribution des contrats afin de veiller à ce que le processus d'appel d'offres soit à la fois juste et équitable, et conforme aux politiques et aux procédures du gouvernement.

Gérer la facturation des coûts aux occupants des locaux dont le gouvernement est propriétaire ou locataire.

Assurer l'approvisionnement global en biens et services pour tous les ministères et organismes gouvernementaux.

Fournir des services de transport aérien spéciaux (service aérien d'ambulance Lifeflight, surveillance aérienne, lutte contre les incendies forestiers, transport de passagers et de marchandises, etc.) et coordonner et certifier les vols gouvernementaux nolisés dans des aéronefs du secteur privé.

Fournir des services de gestion des matériaux comme les fournitures courantes, le matériel de soins à domicile et l'entretien connexe, ainsi que la redistribution et l'aliénation des biens excédentaires et la gestion du courrier.

Offrir des services complets de gestion foncière, y compris l'administration de la cession, de l'évaluation, de l'acquisition, de l'expropriation des terres domaniales et l'aliénation des biens excédentaires.

Fournir des services complets de gestion et d'entretien des véhicules, y compris des services de radio et de communication mobile.

### **Travaux d'infrastructure — 981,28 ETP**

Assurer l'entretien des réseaux de routes principales et secondaires du Manitoba.

Assurer la réfection et la conservation du réseau de routes provinciales à grande circulation et du réseau de routes provinciales secondaires.

Exécuter dans les districts d'administration locale et les territoires non organisés des projets routiers financés intégralement par la Province ou à parts égales entre les districts d'administration locale et la Province.

Fournir le financement de divers projets d'immobilisations liés aux transports.

Financer l'administration, la construction et l'entretien du réseau de chemins d'hiver.

Assurer le service d'entretien annuel des ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations.

### **Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba — 25,0 ETP**

Offrir aux administrations locales et aux coopératives d'approvisionnement en eau une aide et des conseils techniques et financiers dans le cadre du développement d'infrastructures durables et économiques ayant trait au traitement de l'eau et des eaux usées.

Offrir une aide technique et une aide en gestion de projet au fonctionnement quotidien d'un certain nombre de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux, y compris deux systèmes régionaux.

### **Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba — 8,0 ETP**

Apporter la contribution du Manitoba aux programmes Infrastructures Canada-Manitoba pour la construction, la réfection, l'agrandissement ou l'amélioration substantielle des infrastructures dans tout le Manitoba.

### **Organisation des mesures d'urgence du Manitoba – 24,0 ETP**

Chargée de la surveiller et de coordonner tous les aspects des préparatifs d'urgence dans la province, et de gérer et de coordonner les mesures que prennent les ministères en cas de sinistre ou dans une situation d'urgence, à l'exclusion des mesures initiales et de la gestion de l'événement sur les lieux où survient le sinistre ou la situation d'urgence.

### **Bureau du lieutenant-gouverneur — 3,0 ETP**

La Division des services administratifs assure le soutien du Bureau du lieutenant-gouverneur. La Division gère les finances du Bureau, y compris le salaire du personnel administratif, les coûts du matériel et des fournitures et les frais de transport.

### **Commission de l'évaluation foncière**

À titre de groupe indépendant, examiner les achats et les expropriations de terrains du gouvernement en vertu de la *Loi sur l'acquisition foncière* et de la *Loi sur l'expropriation*. La Commission détermine et certifie les indemnités à verser pour l'acquisition de terrains par toute autorité désignée ayant pouvoir d'achat ou d'expropriation. L'acquéreur ou le propriétaire du bien-fonds peut demander à la Commission de tenir une audience.

## **Rapport sur la durabilité 2010-2011**

La *Loi sur le développement durable* a été promulguée en juillet 1998. La durabilité exige que chaque activité et chaque décision à prendre soient envisagées selon trois perspectives différentes, soit l'environnement naturel, l'économie et le bien-être social.

Conformément à la *Loi sur le développement durable*, le ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba a intégré à son rapport annuel des comptes rendus sur les activités durables. Ce faisant, le ministère affirme que chaque activité indiquée tient compte du code de pratique et des directives relatives à la gestion financière et à l'approvisionnement énoncées dans la *Loi*.

### **Objectif ou mandat**

- Intégrer les principes et directives de développement durable à tous les aspects des programmes et des activités du ministère.
- Maintenir le leadership du ministère dans les activités durables à l'échelle provinciale et nationale.

## Activités

S'associer avec d'autres ordres de gouvernement et le secteur privé pour atteindre des objectifs durables.

Examiner de meilleures conceptions et des processus et matériaux de construction qui utilisent moins de ressources non renouvelables et minimisent les incidences sur l'environnement.

Bâtir et entretenir une infrastructure durable des transports qui limite les incidences sur l'environnement, réduit les émissions et préserve la viabilité des collectivités.

Établir des spécifications et des normes générales concernant l'approvisionnement en biens à privilégier pour des raisons écologiques.

Adhérer aux directives et aux normes (écologiques) reconnues de développement durable pour le portefeuille des bâtiments relevant du ministère (construction, rénovation, entretien, location et gestion énergétique).

Informar les ministères et organismes clients des options de carburants et de véhicules propres qui répondent aux besoins de leurs programmes et encourager ces institutions à y recourir.

Mettre en œuvre des systèmes de recyclage et de réacheminement des déchets dans le portefeuille des bâtiments et des installations relevant du ministère.

## Activités liées aux programmes continus

- Programme de gestion du sel de voirie : continuer les travaux de construction des hangars de stockage de sel imperméables afin que tous les hangars de la province répondent aux normes en matière d'imperméabilité.
- Routes d'hiver et glace : changer l'itinéraire des routes d'hiver pour qu'elles passent sur la terre ferme. Ce déplacement permet d'améliorer la sécurité, de répondre aux préoccupations environnementales concernant les traverses de glace et de constituer la base pour d'éventuelles routes praticables en tout temps.
- Utilisation des Aqua-Barriers (batardeaux provisoires). Ils constituent une solution de remplacement économique, efficace, écologique et sécuritaire aux batardeaux traditionnels en terre.
- Collaboration avec des partenaires durables pour favoriser les pratiques de durabilité :
  - Collaboration avec l'Université du Manitoba pour élaborer des techniques de stabilisation du remblai routier de manière à réduire la nécessité d'acquérir des emprises, et donc la destruction de la végétation et des habitats;
  - Collaboration avec l'Institut des eaux douces et Pêches et Océans Canada en vue d'élaborer des pratiques exemplaires de conception des ponts et des ouvrages régulateurs des eaux et de mieux comprendre les caractéristiques hydrauliques des ponceaux pour améliorer les pratiques de conception des passes à poissons.
- Recyclage des huiles usées et des filtres usagés, des conteneurs en plastique et de l'antigel, ainsi que des cartouches de toner, des meubles, de l'équipement et des fournitures.
- Programme de gestion de l'énergie :
  - réduire la consommation d'énergie;
  - réduire l'utilisation des sources d'énergie non renouvelables et la dépendance à leur égard;
  - avoir recours à l'énergie géothermique;
  - remplacer les systèmes d'éclairage et mécaniques à la fin de leur cycle de vie.
- Mise en œuvre des mesures d'économie d'eau pour les installations qui sont modernisées ou remplacées.
- Politique de bâtiments écologiques du Manitoba :
  - Le ministère adhère à cette politique qui exige que les nouvelles constructions et les rénovations majeures satisfassent ou dépassent la norme Argent du système d'évaluation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) mis de l'avant par le Conseil du bâtiment durable du Canada et qu'elles affichent des niveaux accrus d'efficacité énergétique.



- Travaux de l'Équipe de coordination de la politique de bâtiments écologiques, un organisme consultatif qui est logé au ministère et est chargé de la mise en œuvre de la Politique de bâtiments écologiques du Manitoba.
- Programme d'agrément professionnel LEED : Le ministère veille au développement des connaissances spécialisées de son personnel en matière de pratiques de construction durable et aide les autres ministères à faire de même. Le programme d'agrément professionnel LEED n'est pas offert officiellement depuis 2009 — les différentes directions peuvent toutefois inclure des cours de formation LEED dans les plans d'apprentissage.
- Offre d'écoproduits aux clients du secteur gouvernemental (Organisme chargé de la distribution du matériel).
- Liste des normes sur les produits (à usage routier). L'évaluation et la description font état des propriétés environnementales des matériaux de construction et d'entretien.
- Conversion des feux de circulation (passage à des diodes électroluminescentes).
- Les spécifications applicables aux nouveaux projets de construction de bâtiments dans les parcs d'entreposage routiers exigent l'utilisation de composants électriques homologués Energy Star. Les installations de chauffage au propane et au mazout sont converties à l'électricité.

### Données sur les activités durables en 2010-2011

L'achat de 16 véhicules hybrides au cours de l'exercice 2010-2011.
Le ministère a surveillé la performance favorable des quatre voitures Toyota Prius du parc automobile qui ont été converties en véhicules hybrides rechargeables au cours de l'exercice 2009-2010.
Le ministère comptait 765 véhicules polycarburant E85 en date du 31 mars 2011, comparativement à 606 en date du 31 mars 2010, ce qui représente une augmentation de 159 véhicules.
Sur les 43 voitures de la haute direction (assignées aux ministres, aux sous-ministres et aux postes équivalents), 34 étaient des véhicules hybrides et trois étaient des véhicules polycarburant E85 au 31 mars 2011.
30,8 % des véhicules du parc automobile du gouvernement provincial sont des véhicules écologiques.
Le ministère a investi 250 000 \$ pour appuyer la mise en application des technologies à haut rendement énergétique dans les parcs de véhicules commerciaux au Manitoba grâce au Programme du camionnage vEErt (économique et écologique).
Le ministère a continué d'élaborer la phase 2 d'un projet pilote qui présentera l'approche du Manitoba en ce qui concerne la réglementation de l'usage des véhicules à basse vitesse dans la province.

# Administration et finances

## Mandat

- Coordonner le processus, les politiques et les programmes ministériels d'administration et de planification, gérer les services liés aux ressources d'information, à la communication ministérielle et à la planification stratégique et définir les programmes ministériels de santé et sécurité et de gestion des risques au travail.
- Mettre sur pied et administrer la politique et la surveillance financières ministérielles, fournir des services de comptabilité centralisée, de planification, d'examen et de rapports dans le domaine financier, et administrer le programme de recouvrement des coûts relatifs aux locaux.
- Coordonner les activités liées aux systèmes d'information au sein du ministère afin de veiller à l'affectation pertinente des ressources pour répondre aux besoins d'information sur la gestion.
- Assurer le contrôle administratif pour le Conseil routier et la Commission du transport routier, la Commission de réglementation des taxis et la Commission d'appel des suspensions de permis, verser des indemnités pour la Commission de l'évaluation foncière et prendre en charge les dépenses du Bureau du lieutenant-gouverneur.

## Traitement du ministre

Ce poste budgétaire secondaire correspond à la rémunération supplémentaire à laquelle une personne a droit à titre de membre du Conseil exécutif.

### 1 (a) Traitement du ministre

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Salaires et avantages sociaux	37	1,00	37	0

## Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre

Ce poste budgétaire porte sur les dépenses de bureau et tout le personnel de soutien du ministre, ainsi que le sous-ministre, le sous-ministre adjoint et leur personnel de soutien. Les fonctionnaires en question assument la direction et la surveillance de la politique, de l'élaboration des programmes et de la gestion supérieure pour le ministère.

### 1. b) Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	917	12,00	991	(74)
(2) Autres dépenses	138		140	(2)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 055</b>	<b>12,00</b>	<b>1 131</b>	<b>(76)</b>

## Services administratifs

### Objectif ou mandat

La Direction des services administratifs élabore, surveille et évalue les politiques, les systèmes et les procédures de gestion. Elle répond aussi aux besoins des clients internes en matière de soutien des projets, de planification, de gestion de l'information et de politique administrative.

### Activités

Diriger la gestion à l'échelon ministériel par l'entremise du Bureau du sous-ministre adjoint, Administration et finances.

Fournir des services à la clientèle interne dans les domaines suivants :

- Coordonner les activités de planification ministérielle annuelle, ainsi que l'intégration des activités de mesure de la performance.
- Gérer l'élaboration et la coordination des principaux registres et documents d'information ministériels, y compris les plans annuels, les cahiers d'information et les rapports sur les réalisations.
- Fournir des services de communications internes et externes et du soutien à l'égard de ces services; gérer les sujets liés à la communication comme la présence ministérielle sur Internet et sur le réseau intranet et le bulletin du ministère; coordonner la rédaction et la composition des notes d'allocution et des réponses aux demandes d'information.
- Diriger l'élaboration des politiques et procédures administratives suivant les besoins et fournir des services administratifs spécialisés comme la gestion de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
- Offrir des services de gestion de projet (animation, coordination, préparation de rapports).

### Volumes de service en 2010-2011

La Direction des services administratifs a poursuivi l'élargissement de sa clientèle en offrant des services tels que la coordination et la composition de tous les genres de documents, y compris, mais non exclusivement, des réponses aux demandes soumises, du matériel d'information, des notes consultatives, des discours, des exposés et des présentations.

La Direction a poursuivi le développement continu d'une bibliothèque virtuelle ministérielle pour stocker des documents d'information provenant de toutes les directions du ministère. Tous les employés du ministère pourront tôt ou tard avoir accès à la bibliothèque virtuelle.

La Direction a répondu à environ 900 demandes de composition et de coordination de documents.

La Direction a traité 118 demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

#### 1. c) Services administratifs

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11	Dép. prévues 2010/11		Écart pos./ (nég.)
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	(milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	853	13,00	870	(17)
(2) Autres dépenses	790		796	(6)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 643</b>	<b>13,00</b>	<b>1 666</b>	<b>(23)</b>

## Services financiers

### Objectif ou mandat

La Direction des services financiers assure un contrôle financier actif en veillant à ce que l'élaboration et l'administration des politiques, des services et des systèmes d'établissement de rapports dans les domaines financier et administratif puissent satisfaire les exigences de gestion et les autres exigences internes. La Direction fournit aussi des services centralisés de gestion financière conformément aux lois en vigueur et établit des politiques et procédures d'administration financière.

### Activités

Gérer les processus administratifs financiers et la fonction de surveillance du ministère par la gestion, le contrôle financier, les services de comptabilité, la comptabilité des immobilisations, la planification et l'examen financiers ainsi que la gestion du système provincial de recouvrement des frais se rapportant aux locaux.

Fournir les services de contrôle financier, y compris le contrôle, la vérification de régularité, la planification, les services de conseils et de critique, l'archivage et la formation.

Offrir des services de comptabilité pour le traitement des documents financiers, le contrôle des crédits, la comptabilité générale, la direction fonctionnelle et le soutien à l'élaboration des systèmes financiers.

Assurer la comptabilité des immobilisations pour l'actif général et l'infrastructure du ministère, y compris la comptabilité relative à la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est.

Assurer la planification et l'examen financiers pour la compilation des prévisions budgétaires et des flux de trésorerie, l'analyse budgétaire et un rôle d'examen et de critique à l'échelon ministériel.

Maintenir les activités essentielles à la satisfaction des exigences découlant de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la ou des lois portant affectation de crédits, des directives du Conseil du Trésor et des politiques centrales du gouvernement et du ministère.

Maintenir un système de recouvrement des frais se rapportant aux locaux en effectuant des mises à niveau périodiques en fonction des taux applicables utilisés pour traiter les frais liés aux locaux à l'échelle du gouvernement.

### Points saillants en 2010-2011

La Direction des services financiers a fourni des conseils et un soutien au personnel financier en ce qui concerne l'interprétation et l'application des directives et politiques de l'administration centrale.

La Direction a organisé diverses activités de contrôle financier pour faire en sorte que les politiques, les services et les systèmes d'établissement de rapports dans les domaines administratif et financier soient conformes aux pratiques et aux exigences ministérielles de contrôle financier.

La Direction a offert un soutien continu aux autres directions du ministère pour améliorer les projections financières et les processus de rapport.

La Direction a continué d'améliorer la fonction financière en offrant des journées de formation aux agents financiers et à d'autres personnes ressources du ministère en matière de finances et en tenant des rencontres en personne et des téléconférences.

La Direction a continué de soutenir le programme de recouvrement des frais se rapportant aux locaux (système ACRS) afin d'offrir une répartition plus efficace de ces frais.

## Volumes de service en 2010-2011

343	<i>nouveaux éléments d'actif créés, d'une valeur approximative de 519,3 millions de dollars</i>
13	<i>ententes à frais partagés avec le gouvernement fédéral ont été gérées</i>
219	<i>contrats gérés dans le cadre du système de retenues de garantie</i>
5 371	<i>factures de créances traitées</i>
1 061	<i>laissez-passer de stationnement gérés</i>
100 670	<i>factures de fournisseurs traitées</i>

### 1. d) Services financiers

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	1 281	21,00	1 350	(69)
(2) Autres dépenses	363		389	(26)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 644</b>	<b>21,00</b>	<b>1 739</b>	<b>(95)</b>

## **Gestion des ressources humaines**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, le gouvernement du Manitoba a réorganisé les services de ressources humaines et intégré le personnel des RH du ministère à celui de la Commission de la fonction publique, dans le but d'améliorer la prestation offerte à tous les ministères et les employés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la réorganisation, veuillez consulter le rapport annuel 2010-2011 de la Commission de la fonction publique.

# Technologies de l'information

## Objectif ou mandat

La Direction des technologies de l'information détermine, définit et gère les systèmes d'échange et de traitement de l'information informatisés et manuels connexes qui répondent aux besoins opérationnels du ministère.

## Activités

Offrir un soutien en gestion de l'information et en gestion de projet à l'ensemble des directions et des unités opérationnelles du ministère. La Direction soutient ces dernières depuis la conception d'une possibilité d'amélioration opérationnelle ou la définition d'un besoin opérationnel nouveau ou en évolution jusqu'à la mise en œuvre d'une solution appropriée.

Administrer le dossier des technologies de l'information du ministère en définissant, en priorisant, en autorisant, en gérant et en surveillant des projets et des initiatives qui visent l'atteinte des objectifs opérationnels stratégiques du ministère.

Définir et analyser les initiatives d'amélioration opérationnelle — conseils opérationnels et techniques, examen des processus opérationnels, gestion de projet, planification opérationnelle et gestion des risques.

Préparer les plans pour les systèmes de technologie de l'information et des communications du ministère.

Fournir des services de consultation à la haute direction et aux unités opérationnelles.

Réaliser des analyses des processus opérationnels et recommander des changements ou des améliorations suivant les besoins.

Définir et gérer la fourniture d'équipements et de systèmes informatiques pour le ministère.

Fournir une orientation stratégique et de la formation au personnel pour ce qui a trait à la gestion des systèmes opérationnels.

Se charger de l'administration des données et de la sensibilisation générale aux questions de sécurité en ce qui concerne l'informatique et la technologie des communications au sein du ministère et du gouvernement.

Collaborer étroitement avec le ministère de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines pour coordonner la prestation centralisée de services tels que l'acquisition ou le développement, la mise en service et le soutien à la maintenance des applications.

## Points saillants en 2010-2011

Projet de remplacement du système de Terres domaniales et acquisition foncière — La Direction a travaillé de concert avec Terres domaniales et acquisition foncière pour harmoniser stratégiquement la réalisation du projet, évaluer les risques et assurer la production d'un sommaire des exigences et d'une évaluation SAP.

Application statistique concernant les audiences de la Commission des accidents du travail — La Direction a remanié l'application pour en améliorer la fonctionnalité et la rendre compatible avec l'environnement technique actuel.

Suivi des demandes — La Direction a élaboré une méthode pour assurer le suivi des demandes en matière de santé et d'hygiène du travail et produire des rapports sur ces demandes.

Système de gestion de contrat — La Direction a amélioré l'application afin de la préparer aux appels d'offres en ligne.

Système de suivi des communications de la Direction de l'information ministérielle — La Direction a mis en œuvre une application qui permet la préparation, le suivi et la gestion des communications du ministère.

Système de demandes de service Web — La Direction a mis en place un système en vue d'améliorer la communication avec le public par l'intermédiaire d'Internet.

Système d'information routière — La Direction a amélioré la partie du site Web du ministère destinée à la consultation de l'état des routes. Entre autres, la Direction a ajouté une fonctionnalité adaptée aux téléphones cellulaires qui facilite la consultation des rapports sur l'état des routes aux moyens d'appareils Internet mobiles. De plus, en prévision des inondations printanières 2011, la Direction a augmenté la capacité de visionner l'état des routes au moyen de Google Earth. La fonctionnalité a été utilisée par des organismes d'intervention d'urgence, comme Sécurité publique Canada, le Bureau de gestion des opérations en cas de catastrophe et l'Organisation des mesures d'urgence.

Regroupement des serveurs du ministère — La Direction a travaillé de concert avec Technologie et transformation opérationnelle pour assurer le remplacement ou le déménagement de tous les serveurs aux sites de regroupement des serveurs de Technologie et transformation opérationnelle.

Projet de renouvellement des ordinateurs — La Direction a travaillé de concert avec Technologie et transformation opérationnelle en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le projet de renouvellement des ordinateurs.

Archivage électronique de données du programme Régularisation des eaux et ouvrages d'art — La Direction a numérisé environ 10 000 dessins en format papier qui étaient conservés en rouleau sur des tiges de bois. Les documents électroniques facilitent la recherche, l'extraction d'information et l'impression.

Améliorations apportées au système de la Commission de réglementation des taxis — La Direction a mis en place des modèles automatisés qui réduisent le temps de traitement des demandes présentées par les chauffeurs de taxi. Elle a également ajouté des fonctionnalités de délivrance de permis temporaires et de suivi détaillé des données sur les chauffeurs, les propriétaires et les véhicules.

#### 1. e) Technologies de l'information

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	3 238	19,00	3 464	(226)
(2) Autres dépenses	538		729	(191)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>3 776</b>	<b>19,00</b>	<b>4 193</b>	<b>(417)</b>



# Santé, sécurité et gestion des risques au travail

## Objectif ou mandat

La Direction de la santé, de la sécurité et de la gestion des risques au travail a pour mandat de gérer les risques pour la sécurité, la santé et le bien-être du personnel, des visiteurs et du public qui sont liés aux tâches exécutées par le ministère ou en son nom.

La Direction gère également les risques liés à l'infrastructure et aux biens matériels du ministère.

## Activités

Offrir des services de consultation et de soutien dans les domaines suivants : sécurité du travail, mieux-être et santé au travail, gestion des demandes liées à des accidents et à des blessures corporelles et programmes de gestion des risques.

Rechercher, élaborer et maintenir les programmes, politiques et procédures de sécurité, de santé et de gestion des risques au travail.

Effectuer des vérifications du programme de sécurité afin de veiller à sa conformité avec l'ensemble des lois et des règlements fédéraux et provinciaux applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

Mise en œuvre et maintien de la planification de la continuité des activités du ministère.

## Points saillants en 2010-2011

La Direction a connu une diminution importante du nombre de journées de travail perdues en raison d'accidents du travail.

La Direction a examiné les méthodes de traitement des demandes du ministère et commencé à dispenser de l'information et de la formation sur le sujet.

La Direction a entrepris un examen de ses programmes.

La Direction a développé ses pratiques de gestion des risques et ses programmes d'éducation.

## Statistiques sur les programmes et volumes de service en 2010-2011

Activités du programme	
452	demandes de règlement — dommages à des biens du ministère ou de tiers
175	demandes soumises à la Commission d'indemnisation des accidents du travail
10	vérifications <i>internes</i> dans le cadre du programme de reconnaissance de certificat professionnel (COR)

Statistiques sur les blessures	
125	accidents — blessures sans soins médicaux ni arrêt de travail
62	constats par un médecin — blessures avec soins médicaux, mais sans arrêt de travail
113	demandes avec arrêt de travail — blessures avec soins médicaux et arrêt de travail

<b>Nombres de journées perdues et coûts liés aux indemnités du travail</b>	
1 644	journées de travail perdues
1 729 754,44 \$	coûts liés aux indemnités d'accident du travail versées

**1. f) Santé, sécurité et gestion des risques au travail**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	552	8,00	523	29
(2) Autres dépenses	88		87	1
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>640</b>	<b>8,00</b>	<b>610</b>	<b>30</b>

## Bureau du lieutenant-gouverneur

### Objectif ou mandat

La Division de l'administration et des finances soutient le Bureau du lieutenant-gouverneur. Elle en gère les finances, y compris le salaire du personnel administratif, les coûts du matériel et des fournitures et les frais de transport.

#### 1. g) Bureau du lieutenant-gouverneur

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	215	3,00	216	(1)
(2) Autres dépenses	125		102	23
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>340</b>	<b>3,00</b>	<b>318</b>	<b>22</b>

# Commission de l'évaluation foncière

## Objectif ou mandat

La Commission de l'évaluation foncière est un tribunal indépendant qui détermine le juste montant des indemnités à verser pour les achats et les expropriations de terrains par le gouvernement. Ses activités sont régies par la *Loi sur l'acquisition foncière* en ce qui concerne les achats gouvernementaux et par la *Loi sur l'expropriation* pour ce qui est des expropriations.

Les décisions de la Commission relatives aux indemnités d'expropriation lient à la fois l'autorité expropriatrice et le ou les propriétaires du terrain. Les décisions sur les questions de fait et de droit peuvent faire l'objet d'un appel devant la Cour d'appel. Les décisions de la Commission relatives à la *Loi sur l'acquisition foncière* lient l'autorité qui fait l'acquisition du terrain, mais ne lient pas le ou les propriétaires.

Au 31 mars 2010, la Commission comptait 54 demandes en instance. Du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011, la Commission a reçu 55 demandes en vertu de la *Loi sur l'acquisition foncière* et de la *Loi sur l'expropriation*. Les demandes étaient ainsi réparties :

	<u>Reçues</u>	<u>Classées</u>	<u>En instance</u>
<i>Loi sur l'acquisition foncière</i>	19	26	3
<i>Loi sur l'expropriation</i>	36	22	58

La Commission a classé 48 dossiers. Parmi ces derniers, la Commission a délivré en tout 48 certificats d'indemnisation, aux fins suivantes :

- 47 qui reposent sur des ententes ou des offres de vente ou des mainlevées conditionnelles;
- 1 qui correspond à une affaire litigieuse.

Il lui reste donc 61 demandes en instance, comme l'indique le résumé ci-dessus.

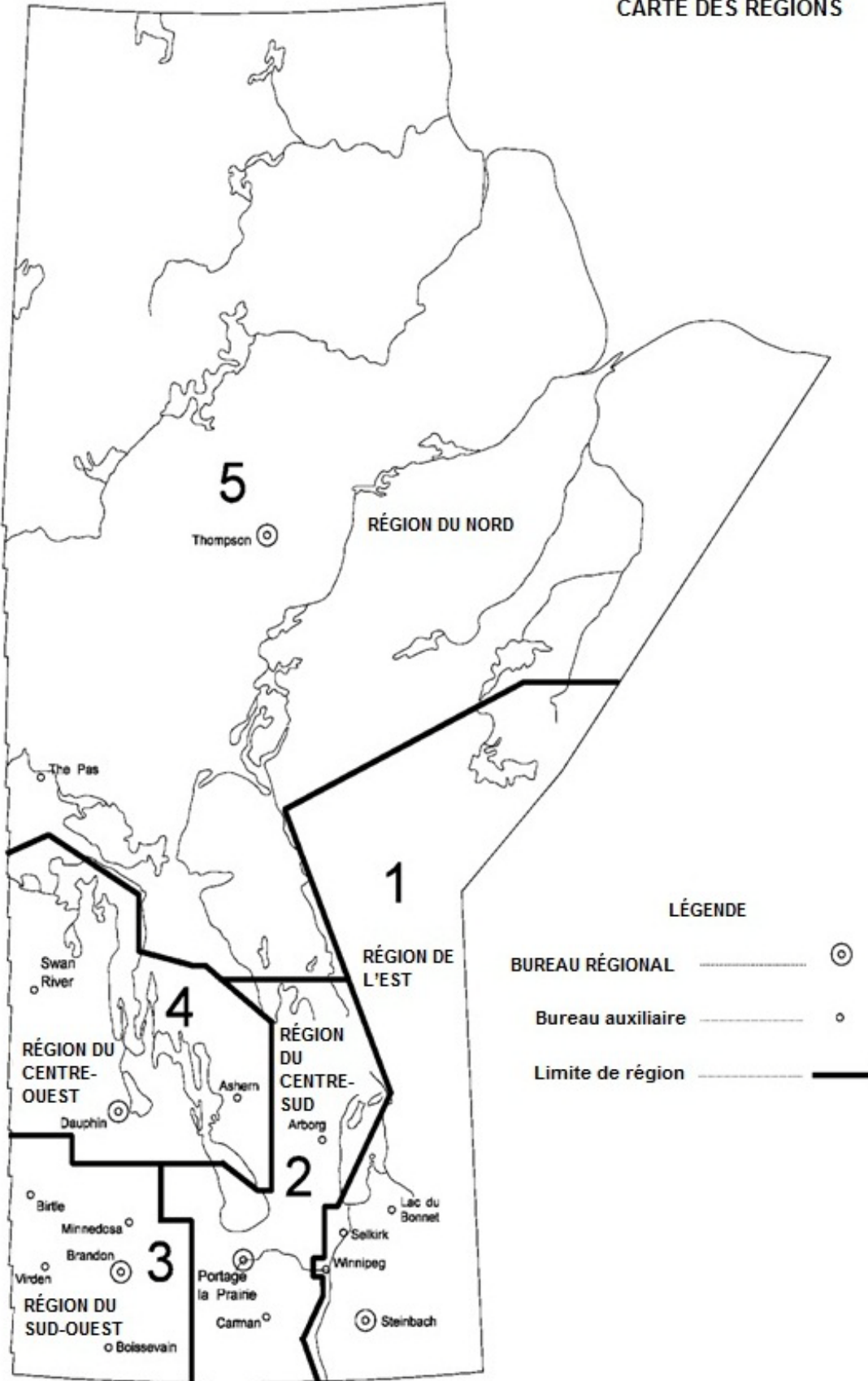
La Commission a tenu des audiences publiques relativement aux terrains acquis par Terres domaniales et acquisition foncière au nom du ministère de l'Infrastructure et des Transports. Toutes les audiences ont eu lieu à Winnipeg.

La Commission donne les raisons justifiant ses décisions, lesquelles paraissent dans la publication intitulée *Land Compensation Reports* publiée par Canada Law Book Inc.

### 1. h) Commission de l'évaluation foncière

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
Autres dépenses	6	26	(20)

# CARTE DES RÉGIONS



# Programmes — Voirie et transports

## Mandat :

- Fournir des services centralisés de gestion et un soutien fonctionnel spécialisé en administration des contrats, en conception et en génie aux programmes du ministère en matière de construction, d'entretien et de conservation des routes, ainsi qu'à ses programmes de régularisation des eaux et d'ouvrages d'art, de routes d'hiver, d'entretien des voies d'eau et d'aide aux municipalités.
- Veiller à la sécurité de la circulation sur les routes du Manitoba en faisant appliquer les règlements, en contrôlant la gestion de l'accès et assurant le fonctionnement de la signalisation.
- Fournir des services de gestion des programmes, de planification et de conception routière pour aider à l'aménagement du réseau routier stratégique et du réseau routier régional.
- Assurer l'exploitation et l'entretien des aéroports provinciaux et des traversiers du nord du Manitoba.
- Fournir une expertise technique spécialisée aux services de génie des matériaux et de la circulation, aux services des installations et aux gestionnaires de projet.
- Fournir des conseils en matière de politique et des services de planification, de recherche et de coordination se rapportant à tous les modes de transport de passagers et de marchandises. Assurer la liaison avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les entreprises.
- Fournir des fonds à la Société d'assurance publique du Manitoba pour la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules et percevoir les recettes prévues dans le *Code de la route*.
- Réglementer les transporteurs routiers; faire appliquer la *Loi sur la protection des voies publiques*, le *Code de la route* et la *Loi sur les véhicules à caractère non routier*; mettre un mécanisme d'appel à la disposition des personnes dont les privilèges de conduite ont été suspendus; réglementer la délivrance de permis pour les taxis, les limousines et les fourgonnettes pour personnes handicapées circulant dans la ville de Winnipeg.
- Obtenir les approbations environnementales et les permis de captation d'eau pour tous les travaux, au besoin.

# Haute direction de la division (Division du génie routier et des opérations)

## Objectif ou mandat

La Haute direction de la division assure la gestion et l'orientation stratégique de la Division du génie routier et des opérations. Elle veille également à l'exécution efficace, dans toute la province, des programmes du ministère en matière de construction, d'entretien, de conservation et d'aide aux municipalités. Par ailleurs, la Haute direction veille à la prestation efficace des programmes de traversiers et d'aéroports provinciaux, ainsi que des activités de régularisation des eaux. Elle établit de plus des normes environnementales efficaces concernant l'utilisation des ressources et des matériaux, ainsi que des normes opérationnelles et de conception pour toute l'infrastructure administrée par la Division.

## Activités

Coordonner la planification stratégique de la Division.

Exercer une fonction d'assurance de la qualité à l'interne pour la correspondance écrite, les renseignements sur les coûts des programmes et diverses autres responsabilités en matière de budget et de suivi.

Cerner les besoins et les priorités en matière de modification de la structure organisationnelle, d'accent de la programmation et de développement positif de la culture organisationnelle au sein de la Division.

Coordonner les stratégies de gestion des réponses aux médias et des dossiers politiques de la Division.

Offrir un leadership et une orientation à la Division, conformément aux objectifs opérationnels du gouvernement, en participant à la direction supérieure du ministère.

Offrir une gestion au ministère dans les secteurs suivants :

- les programmes de construction, d'entretien et de conservation des routes offerts dans les cinq régions du ministère et par l'intermédiaire des directions concernées qui sont chargées de soutenir la Haute direction de la division;
- les programmes ministériels de construction, d'entretien, de conservation des ouvrages d'art et de régularisation des eaux;
- le réseau provincial de transport maritime et aérien;
- les fonctions de gestion de l'infrastructure liées à ces secteurs.

Fournir un soutien administratif aux gestionnaires des diverses directions.

Jouer le rôle de ressource d'encadrement afin de diriger et de stimuler le travail des personnes dans les domaines du perfectionnement en leadership ainsi que de l'apprentissage et du perfectionnement axés sur la performance pour la Division.

Surveiller l'efficacité des normes, des services et des installations relevant de la Division.

Offrir un perfectionnement professionnel en établissant des programmes d'encadrement professionnel, de mentorat et de formation en vue de répondre aux besoins du ministère et aux attentes des employés.

Offrir un leadership et une orientation au personnel de la Division relativement aux fonctions de liaison avec les Premières nations.

## Points saillants en 2010-2011

**Taux de rémunération multiples** - En 2008, les Bureaux régionaux et les Ressources humaines ont entrepris de remplacer le système de taux de rémunération multiples des conducteurs et des manœuvres d'entretien public par un nouveau système de rémunération. Le personnel chargé du projet a entrepris d'élaborer de nouvelles descriptions de postes en tenant compte des échelles salariales existantes dans

la convention collective du Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba et en les reclassant dans un nouveau groupe d'ouvriers d'entretien. Pendant trois exercices, des représentants de la Division du génie routier et des opérations, du Syndicat, des Relations du travail et des représentants des ressources humaines de la Commission de la fonction publique ont travaillé de concert à l'élaboration d'une proposition qui comprenait trois nouvelles descriptions de poste et leurs taux de rémunération correspondants, ainsi que les exigences de compétences et de sécurité du matériel associées aux nouveaux postes d'ouvriers d'entretien. En vue d'examiner la proposition, le ministère et le Syndicat ont tenu conjointement des réunions de concertation auxquelles ont participé des employés et des gestionnaires de l'entretien, et un plan d'action, dans la mise en œuvre est fixée au 26 mars 2011, a été présenté. Un comité mixte de mise en œuvre (ministère, Syndicat et Commission) assurera le suivi et veillera à peaufiner le nouveau système pendant ses deux premiers exercices d'utilisation.

Le groupe des ouvriers d'entretien présentera une voie professionnelle claire au personnel d'entretien. Il résout nombre de questions de longue date concernant l'uniformité et l'équité salariale et a des répercussions très positives sur les quatre cents ouvriers régionaux d'entretien. Les avantages à long terme comprennent la réduction de l'administration et des coûts qui y sont liés, l'amélioration du modèle de planification des ressources (personnel et matériel) en fonction des niveaux de services, un système plus transparent qu'avant pour les surveillants et le personnel concernant les possibilités professionnelles, les diverses formations et la planification de la relève, et un meilleur moral chez les travailleurs.

Au cours des trois derniers exercices, la Division a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives qui visent à accroître ses ressources d'ingénierie internes. Voici une liste de quelques-unes de ces initiatives :

- élaborer un plan de publicité, de recrutement et de conservation efficace à l'intention des ingénieurs;
- mettre en œuvre un programme officiel de formation auquel sont actuellement inscrits plus de 20 récents diplômés en génie;
- établir une équipe chargée des grandes initiatives du ministère en ayant recours aux ressources existantes;
- demander aux directions d'élaborer un processus de prévision des besoins techniques et un programme d'échange des ressources en génie en fonction de divers projets particuliers;
- mettre en œuvre un processus de participation rationalisé associé à des pouvoirs délégués accrues aux fournisseurs externes de services d'ingénierie;
- élaborer un programme de stages des gestionnaires de projet pour les Services d'appui à la construction pour accélérer le perfectionnement professionnel du personnel paraprofessionnel technique jusqu'au niveau de gestionnaire de programme.

La Division a recruté du personnel afin de pourvoir divers postes de gestionnaire de rang intermédiaire, y compris les suivants :

- ingénieur principal en géotechnique
- ingénieur de la circulation

#### **Volumes de service en 2010-2011**

	<b>Budget</b>	<b>Chiffres réels en fin d'exercice</b>
Immobilisations (y compris les fonds fédéraux)	249,4 M\$	206,4 M\$
Conservation des routes	52,5 M\$	42 M\$
Routes d'hiver	9,1 M\$	9 M\$
Entretien des routes	104 M\$	116,3 M\$

Le budget annuel pour les routes et les ponts s'est accru de plus de 55 % depuis 2006-2007 pour atteindre un nouveau record de 415 millions de dollars (M\$). Le ministère a atteint sa cible budgétaire et a effectué les dépenses les plus élevées de son histoire.

Parmi les principaux projets d'immobilisations entrepris en 2010-2011, citons :

- le revêtement de la route Transcanadienne sur 15 kilomètres, de la RPS 301 jusqu'aux limites de l'Ontario;
- la suite de la réfection de la chaussée de béton de la RPGC 75 sur les voies en direction sud de la RPS 205 jusqu'au nord de la RPS 305;
- les améliorations à l'intersection de la route périphérique de Winnipeg et de la RPGC 15;



- le revêtement de divers tronçons de la partie nord de la route périphérique de Winnipeg, de la RPGC 1 jusqu'à l'est de la RPGC 59;
- la construction d'un pont enjambant la rivière Rouge à Letellier (RPS 210);
- le début de la construction de la voie CentrePort Canada, un projet d'autoroute divisée de quatre voies qui reliera le terminal intermodal à la route périphérique de Winnipeg;
- le revêtement de 7 kilomètres de la route Transcanadienne dans les environs de la RPS 240;
- le revêtement de 17 kilomètres de la RPGC 2 à l'ouest de Rathwell;
- le revêtement de 21 kilomètres des voies en direction ouest de la RPGC 1 jusqu'à l'ouest de la RPGC 5;
- la construction d'un ouvrage d'art sur la RPGC 110 (accès est vers Brandon);
- la suite des travaux (nivelage et revêtement) sur la RPS 373 de Sea Falls au nord de la RPS 374.

En 2010-2011, la Division du génie routier et des opérations a poursuivi les travaux entrepris en vue de réaliser son premier contrat de conception-construction de carrefours à niveaux différents et d'échangeurs liés au projet de la voie CentrePort Canada (d'une valeur de 142 M\$, il s'agit du plus important contrat jamais attribué par la Division).

Le niveau de protection sera équivalent à celui de la route I-29 au Dakota du Nord de manière à correspondre approximativement au niveau des crues de 2009 (sous réserve d'une évaluation hydraulique pour déterminer les incidences du projet sur les propriétés et les infrastructures adjacentes le long de la partie visée de la RPGC 75 dans la vallée de la rivière Rouge).

Les aéroports, les traversiers à câble et les navires à moteur ont traité 394 000 passagers, 53 500 mouvements d'aéronef et 91 000 véhicules.

## 2. a) Haute direction de la Division

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	1 286	15,00	1 312	(26)
(2) Autres dépenses	167		145	22
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(246)		(246)	
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 207</b>	<b>15,00</b>	<b>1 211</b>	<b>(4)</b>

# Opérations et contrats

## Objectif ou mandat

La Division des opérations et des contrats et ses quatre directions fournissent du soutien et des services internes spécialisés afin de veiller à la prestation opportune et efficace des programmes de construction, d'entretien et de conservation conformément à des normes, à des spécifications et à des procédures uniformes.

## Activités

La **Direction des opérations spéciales** organise, gère et fournit des services d'équipes spécialisées formées de plus de 150 employés saisonniers de bureau et de terrain qui exploitent du matériel spécialisé en vue d'accomplir les travaux de conservation et d'entretien des routes dans les domaines suivants : pose de couches de scellement, mélange de l'asphalte, marquage de la chaussée, entretien des ponts, défonçage et colmatage. La Direction des opérations spéciales représente le ministère dans le domaine de la planification d'urgence au sein de l'Organisation des mesures d'urgence et coordonne les mesures prises par le ministère en cas de situation d'urgence.

La **Direction des contrats** fournit des conseils et des services d'expert pour l'élaboration des normes et des politiques qui constituent le cadre dans lequel travaillent le personnel régional et les autres directions en ce qui concerne la programmation des travaux d'immobilisations et de conservation, l'administration des contrats et l'approvisionnement en matériaux et en services des travaux de construction, de conservation et d'entretien dans toute la province. Elle est également chargée de l'administration du programme provincial de routes d'hiver, un programme qui offre un accès terrestre saisonnier à diverses collectivités éloignées du nord du Manitoba. De plus, elle gère le système de gestion de la construction, un système qui aide à l'élaboration des programmes de construction et de conservation et au suivi de leurs progrès et qui offre des renseignements à jour sur les flux de trésorerie aux gestionnaires de programmes, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires de la Division et du ministère.

Les **Services d'appui à la construction** offrent du soutien, des services et des conseils techniques spécialisés, ainsi que de la formation au personnel de construction et d'entretien du ministère et au personnel de ses aéroports d'une manière qui intègre la qualité, la viabilité, l'équité et l'uniformité, ainsi que la protection de l'intérêt public. La vision des Services met l'accent sur l'exploration de nouveaux moyens innovateurs d'augmenter l'efficacité en modifiant les systèmes et les processus qui améliorent ses services. Les Services offrent également un soutien et des services internes spécialisés pour assurer la prestation opportune et efficace des programmes de construction, d'entretien et de conservation, conformément à des normes, à des spécifications et à des procédures uniformes.

Les **Services de fonctionnement** se chargent des opérations d'entretien provinciales et de la conservation des routes dans le contexte des politiques et des procédures opérationnelles, des outils de gestion et des technologies de soutien. Ils coordonnent l'information sur l'état des routes à l'intention des intervenants du public.

## Points saillants en 2010-2011

### Direction des contrats

La Direction des contrats a enregistré hausse de 18 % du nombre de contrats qu'elle a examiné et traité par rapport à 2009-2010.

Elle a préparé un rapport sommaire sur les nouvelles données relatives au temps nécessaire pour faire intervenir des fournisseurs de services techniques depuis l'adoption de la nouvelle procédure d'achat de services techniques.

### Section des programmes de construction

La Section a préparé la présentation sur le programme pluriannuel de construction d'immobilisations routières de 2011-2012 à 2015-2016 soumise au Conseil du Trésor et a obtenu son approbation.

Ella a préparé le programme de conservation annuel.

Elle a préparé les rapports annuels des programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés liés aux programmes de conservation et d'immobilisations routières du ministère et coordonné les projections de flux de trésorerie des projets issus de ces programmes.

Elle a mis en place une nouvelle version du système de gestion de la construction. Cette nouvelle version comprend le module RFX qui permet l'enregistrement et la publication d'appels d'offres sur un portail en ligne destiné aux fournisseurs. Le système sert désormais de service d'archivage de contrats, de documents et de plans dans le domaine de la construction, et s'avère une ressource utile pour le personnel du ministère. Le soutien technique du système comprend des services par téléphone et par courriel, des documents détaillés d'aide en ligne et de la formation au personnel du ministère au besoin.

La Section est responsable du Système de gestion routière du ministère, un système qui compile et analyse des données sur l'état des routes, analyse les tendances annuelles dans les données sur l'état des routes, émet des prévisions sur l'état prochain des routes et choisit un ensemble approprié de traitements en vue de la conservation des routes et une liste de projets associés en fonction des niveaux de financement établis. La Section a préparé et distribué le rapport annuel sur l'état des surfaces du réseau (*Network Surface Condition Report*).

De plus, elle a préparé les cartes de l'élévation des routes dans la plaine inondable de la vallée de la rivière Rouge en vue de l'inondation 2011.

### **Section des routes d'hiver**

La Section a assuré avec succès l'administration et la prestation du programme de routes d'hiver 2010-2011.

### **Services de fonctionnement**

#### ***Initiatives liées aux routes provinciales***

Les Services ont assuré la mise en service et le soutien du système de gestion de l'entretien à plus de cent endroits un peu partout dans la province.

Ils ont préparé le programme provincial annuel d'entretien.

Les Services de fonctionnement sont responsables du programme provincial de formation professionnelle en entretien, lequel veille à ce que tous les employés, débutants et permanents, soient adéquatement formés avant d'offrir des services d'entretien. Plus de 120 membres du personnel ont été formés cet exercice avant d'entreprendre des activités sur le terrain.

Les Services sont également responsables des ententes relatives aux routes en gravier conclues avec les municipalités rurales. Les ententes ont été renouvelées jusqu'en 2011.

Les renseignements sur l'état des routes sont disponibles 24 h sur 24 sous forme de messages enregistrés au 945-3704, ou, sans frais, au 1 877 627-6237. Les messages sont mis à jour 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pendant toute l'année. Ces renseignements sont aussi disponibles par Internet, à la page Web [www.gov.mb.ca/roadinfo](http://www.gov.mb.ca/roadinfo).

### **Services d'appui à la construction**

#### ***Section de la formation, du perfectionnement et du recrutement***

##### Programmes d'alternance travail-études

La Section a embauché 124 étudiants dans le cadre de ses programmes d'alternance travail-études en génie civil et de formation de techniciens et de technologues en génie civil et de ses initiatives dans les écoles secondaires, y compris l'Engineering Access Program (EngAP) à l'Université du Manitoba et le programme de technologie en génie civil ACCESS au collège Red River, en soutien au Programme d'équité et matière d'emploi et de diversité du ministère.

Au cours de la quatrième année du programme de parrainage pour les élèves du secondaire du Nord et des régions rurales qui participent à l'initiative dans les écoles secondaires, le ministère a accordé trois bourses de 1 000 \$ à des élèves de la province pour les aider à poursuivre leurs études dans le domaine du génie civil et leur a offert un emploi d'été continu.

### Formation interne

La Section a offert des cours de formation interne au cours de l'exercice 2010-2011 : 52 membres du personnel du ministère ont réussi les niveaux 1 (mathématiques, levés et matériaux) et 2 (mathématiques) de manière autodidacte; 196 membres du personnel ont participé à une formation interne qui comprenait les modules Principes de gestion 1 à 3, Matériaux 2-A, B et C, et Levés 2 et 3.

### Salons de l'emploi et activités de diffusion

La Section a organisé onze salons de l'emploi en 2010-2011, comparativement à dix salons l'exercice précédent. Les salons les plus importants ont été ceux de Brandon et de Winnipeg. Tous les secteurs d'activités du ministère y ont participé. Les petites expositions régionales ont été tenues principalement par des membres du personnel régional, tandis que les éléments d'exposition, le matériel d'information et les fournitures ont été fournis et expédiés par la Section.

Au cours de l'exercice, la Section a présenté seule ou en collaboration des conférences pour promouvoir ses programmes dans les écoles secondaires, ses programmes d'alternance travail-études, ses programmes propres à un projet et ses programmes de formation internes. Les conférences se sont déroulées dans des collectivités autochtones, des divisions scolaires, des établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres ministères du gouvernement, afin d'étendre la portée des programmes de recrutement et de soutenir la stratégie de dotation en personnel à long terme.

### Programme interne de formation de chargés de projet

La Section a mis en œuvre la première année du programme interne de formation de chargés de projet auprès de cinq participants. L'objectif du programme est de permettre l'acquisition des connaissances et des compétences techniques nécessaires de sorte que les participants puissent devenir des chargés de projet à la fin du programme. La Section a précisé le concept et la structure du programme et élaboré un manuel à l'intention des Bureaux régionaux et de la Direction du génie routier. Pendant cette première année, les participants ont fait l'objet d'évaluations de leurs compétences techniques et transférables et ont suivi une formation en planification, en conception, en services des installations et en contrôle de la circulation. De plus, la formation des participants dans leur région respective a été adaptée de manière à répondre à leurs besoins en matière de perfectionnement.

### **Assurance de la qualité**

#### ***Système de pesage automatisé***

Un nouvel appel d'offres a été publié en mars 2010 afin d'examiner la possibilité d'une nouvelle fonctionnalité pour le projet de balance automatique. Un projet pilote devrait être mis en œuvre en 2011-2012.

### **Mise en œuvre du système d'analyse des matériaux**

L'élaboration d'un système d'analyse des matériaux est désormais terminée et sa mise en œuvre est commencée. Le système permettra la saisie électronique de toutes les données d'essai sur le terrain par les laboratoires centraux. L'équipe d'assurance de la qualité continue de viser la saisie électronique de toutes les données sur le terrain afin de faciliter l'entrée des données dans le système d'analyse des matériaux. En période de construction, on procédera à la collecte électronique des données de densité du bitume, qui seront ensuite téléchargées dans le système d'analyse des matériaux. Dans un avenir proche, les équipes d'assurance de la qualité et du génie des matériaux souhaitent que la base de données soit facilement et rapidement utilisable par les Bureaux régionaux et les directions concernées. Toute l'information sera contenue dans une base de données analysable en vue de recommander des modifications aux spécifications des matériaux, de servir aux enquêtes médico-légales et d'évaluer la performance des matériaux (p. ex., formulations pour les revêtements bitumineux) utilisés dans la construction des routes de la province. Les Services d'appui à la construction souhaitent que les données sur la densité soient relevées électroniquement et versées dans le système en 2011.

### **Projet de technologie de mélange d'asphalte tiède**

Le Bureau de la région du Centre-Sud et le groupe de travail technique sur le mélange d'asphalte tiède participent actuellement au deuxième projet du genre au Manitoba. La route visée est la RPGC 3, au sud de Carman, et les travaux de construction débuteront en 2011. Le ministère évaluera également la méthode de mousse vapeur dans le cadre du projet. Le mélange d'asphalte tiède permet aux producteurs de matériaux de revêtement d'asphalte d'abaisser la température à laquelle les matériaux sont mélangés et étendus sur le sol. La réduction importante de la température offre les avantages évidents d'une

réduction de la consommation de combustible et d'une baisse de la production de gaz à effet de serre. Le bureau régional susmentionné et le groupe de travail technique continueront d'évaluer la technologie et de procéder à des essais à plusieurs emplacements dans les limites du projet.

### **Vérifications spéciales**

Les Services d'appui à la construction ont reçu une demande de vérification de projets de la Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord et de la Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art en 2010, et ont été chargés d'explorer la possibilité d'effectuer des vérifications régulières de projets de la Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art.

### **Soutien à GEOPAK et Microstation**

Une évaluation des critères de conception et du système de conception et de dessin assistés par ordinateur (CDAO) de la Direction de la régularisation des eaux a été réalisée, ainsi qu'un plan pour intégrer la Direction dans l'environnement de travail des logiciels Microstation et GEOPAK. La société Bentley a rempli le contrat d'élaboration des critères de déroulement du travail à l'intention de la Direction de la régularisation des eaux. La transition des utilisateurs du système CDAO aux logiciels Microstation et GEOPAK est en cours.

La préparation de la mise en service des « nouveaux » produits Bentley V8i en mai 2010 s'est poursuivie.

Les Services ont poursuivi la mise en place du progiciel GEOPAK dans les régions, tout en offrant un soutien opérationnel concernant les logiciels de génie du ministère que sont GEOPAK, Microstation, TIMS, ainsi qu'à d'autres produits Bentley connexes tels que Descartes et Rebar.

Les Services ont évalué la nouvelle application GEOPAK Corridor Modeling de Bentley et l'application LINDAR de Microstation.

Les Services ont mis sur pied un groupe de discussion pour les utilisateurs de GEOPAK, de Microstation et de TIMS.

### **Opérations spéciales**

#### ***Bâtiments et parcs d'entreposage***

- Le ministère a investi 1 300 000 \$ pour construire huit hangars de sable et de sel dans le cadre du programme ministériel de gestion des sels de voirie.
- Hangars de stockage du matériel (3 hangars) — 576 200 \$
- Selkirk — nouveau parc d'entreposage — 520 000 \$
- Selkirk — nouveau hangar à matériel — 435 000 \$
- Bureaux régionaux (4 hangars) — 375 000 \$
- Laboratoire technique mobile (matériaux) — 172 000 \$
- Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord (6 bâtiments) — 611 000 \$
- Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art (3 bâtiments) — 415 000 \$
- Rénovations de bâtiments (50 projets) — 380 000 \$

### **Volumes de service en 2010-2011**

#### **Direction des contrats**

En 2010-2011, 334 contrats d'une valeur totale de 187,6 M\$ ont été attribués pour divers types de travaux à l'échelle de la province. Ce chiffre comprend 92 contrats cautionnés d'une valeur totale de 167,9 M\$, notamment dans les domaines suivants :

- production d'agrégats (11,7 M\$);
- projets relatifs aux aéroports et aux installations maritimes (1,6 M\$);
- ouvrages d'art (20,3 M\$);
- bâtiments (1,2 M\$);
- travaux de nivellement (23,2 M\$);
- pose de revêtement (103,2 M\$);
- circulation (0,3 M\$);
- régularisation des eaux (6,4 M\$).

Par ailleurs, 242 demandes ont été approuvées pour des projets de construction non cautionnés (d'une valeur totale de 19,7 M\$) concernant des routes et des ponts.

Au total, 311 bons de commande d'une valeur de 70 M\$ ont été émis pour l'achat de matériaux de construction et d'entretien des routes, comme des ciments bitumineux, des ponceaux et des produits chimiques d'entretien.

<b>Volumes de service des Services de fonctionnement en 2010-2011</b>	
38	clubs 4-H ayant participé à la campagne annuelle de nettoyage des routes de 4-H
453	km d'emprises routières nettoyées
1 600	sacs de déchets ramassés
72 863	appels au bureau d'information sur l'état des routes

<b>Volumes de service 2010-2011 — Activités de dotation des Services d'appui à la construction</b>	
26	examens de contrats
15	vérifications de nivellement
1	vérifications d'ouvrages de régularisation des eaux
1	vérification des projets de la Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord
31	activités de formation — utilisateurs de GEOPAK
2	achats de systèmes GPS
20	achats stations totalisatrices robotiques
1	achat d'une station totalisatrice d'imagerie (pour calculer le volume d'articles)
1	achat d'un dispositif de balayage terrestre LiDAR
20	formations — microstations
20	formations — TIMS
413	formations à l'interne

<b>Volumes de service des Opérations spéciales en 2010-2011</b>	
52 284	tonnes de mélange d'asphalte
764	kilomètres de couche de scellement
167 285	mètres de route (défonçage et colmatage)
4,85	M\$ affectés au programme de marquage de la chaussée
4,78	M\$ affectés au programme de construction
3,80	M\$ affectés au programme d'entretien des ponts

Les activités de planification annuelle comprennent l'établissement des calendriers des programmes, en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux comme le programme technologique de prévision du rendement du bureau chargé de la gestion de l'actif, la section chargée des ponts, le calendrier d'entretien et la contribution de chacune des régions concernant les travaux nécessaires.

## 2. b-1) Opérations spéciales

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11</b>	<b>Dép. prévues 2010/11</b>		<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
	<b>(milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>(milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	652	8,00	599	53
(2) Autres dépenses	245		243	2
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>897</b>	<b>8,00</b>	<b>842</b>	<b>55</b>

## 2. b-2) Contrats

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 326	18,40	1 333	(7)
(2) Autres dépenses	456		382	74
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 782</b>	<b>18,40</b>	<b>1 715</b>	<b>67</b>

## 2. b-3) Services d'appui à la construction

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 062	13,00	946	116
(2) Autres dépenses	218		196	22
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 280</b>	<b>13,00</b>	<b>1 142</b>	<b>138</b>

## 2. b-4) Services de fonctionnement

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	765	11,60	762	3
(2) Autres dépenses	206		162	44
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>971</b>	<b>11,60</b>	<b>924</b>	<b>47</b>

## 2. b-5) Somme récupérable d'autres postes

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(370)		(790)	420
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>(370)</b>	<b>-</b>	<b>(790)</b>	<b>420</b>

# Régularisation des eaux et ouvrages d'art

## Objectif ou mandat

La Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art veille à la sécurité et à l'efficacité des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux de la province, par la réalisation d'activités d'inspection, de planification, d'entretien, de réfection et de construction. Elle est responsable de la gestion globale de l'ensemble des infrastructures, qui comprend notamment 1 800 ponts, 2 100 grands ponceaux, 13 000 ponceaux de digue, 4 500 km de drains, plus de 90 barrages, 61 réservoirs, 345 ouvrages de régularisation des eaux, 12 ouvrages de dérivation, 18 digues communautaires, 425 km de digues de rivière et 41 stations de pompage.

## Activités

Concevoir et préparer des plans détaillés et des spécifications pour les ouvrages d'art et les projets d'infrastructure de régularisation des eaux.

Offrir des services d'administration des contrats et de visite de chantier pour les ouvrages d'art et les projets d'infrastructure de régularisation des eaux (ponts, ouvrages de franchissement, barrages, drains, ouvrages régulateurs, structures de signalisation suspendue, grands ponceaux et autres ouvrages divers).

Évaluer la capacité portante des ponts et des ouvrages d'art du réseau routier et du système de régularisation des eaux en vue d'augmenter la capacité portante des routes et examiner les utilisations de l'excédent de poids autorisé par permis spécial.

Gérer le travail des sociétés de génie-conseil engagées par le ministère pour des services de conception préliminaire et détaillée, de visite de chantier et d'administration de contrats relatifs à des projets d'ouvrages d'art et d'infrastructure de régularisation des eaux.

Contribuer et aider à l'élaboration d'un programme ministériel d'immobilisations pluriannuel fondé sur l'inspection et l'évaluation de l'état des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux existants.

Inspecter et surveiller l'état des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux (ponts, passages supérieurs, barrages, digues, grands ponceaux, ouvrages connexes), les entretenir et les rénover.

Intervenir en cas d'urgence relative aux ouvrages d'art et à l'infrastructure de régularisation des eaux, comme les inondations et les réparations d'urgence.

Poursuivre la recherche et l'utilisation de nouveaux matériaux, de technologies et de pratiques de conception innovateurs qui ont le potentiel de prolonger la durée de vie du stock d'ouvrages d'art et d'assurer l'adoption de solutions de conception durables et écologiquement compatibles.

Fournir à d'autres organismes gouvernementaux et administrations des conseils techniques et des recommandations relativement aux ouvrages d'art et à l'infrastructure de régularisation des eaux dans les domaines de l'hydraulique, de l'étude et de l'analyse des sols, de la conception géotechnique, des matériaux pour les ponts, des technologies innovatrices, de l'ingénierie structurale, de l'administration des contrats pour les ouvrages d'art et des visites de chantier.

Offrir des services techniques et des levés pour les voies navigables provinciales désignées, au besoin, pour un nettoyage ou de nouveaux travaux de construction.

Fournir au ministère de la Gestion des ressources hydriques des services de levés pour les travaux de drainage et d'exécution des lois, des relevés nivométriques pour la prévision des crues, une analyse de la capacité des voies navigables et une aide en matière de litige et de correspondance.



Exploiter les ouvrages de régularisation des eaux, notamment par des services d'exploitation mécanique pour les barrages, les ouvrages de régularisation, les stations de pompage et les unités de pompage mobiles, le contrôle et la surveillance de tous les ouvrages de régularisation des eaux afin de veiller à l'atteinte de l'effet voulu, conclure des ententes d'acquisition de terrains pour les nouveaux projets de construction de voies d'eau et les emprises des services publics visant des voies d'eau, gérer les baux afin d'autoriser la fenaison autour des drains.

Exécuter le travail selon les directives données par le ministère de la Gestion des ressources hydriques en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et la régularisation des eaux, et étudier les demandes de service de la clientèle et y répondre (notamment quelque 300 lettres chaque année). Assurer les services d'arrêt à l'automne, d'hiverisation et d'entretien hivernal pour les ouvrages mécaniques de régularisation des eaux et autres, selon les besoins. Fournir des services continus de surveillance des ouvrages et de prévision pendant l'hiver.

Fournir des services d'intervention en cas d'écoulements printaniers et d'inondations, y compris l'activation et l'exploitation des ouvrages de régularisation des eaux et la construction de digues. Sous la direction de Gestion des ressources hydriques Manitoba, assurer sur place la coordination de l'intervention en cas d'inondations et la construction de digues de terres ou de sacs de sable, l'utilisation des ouvrages de régularisation des eaux aux fins de la lutte contre les inondations, ainsi que la fermeture et l'ouverture des digues communautaires. Fournir sur place du soutien technique aux municipalités et au ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba pour l'intervention en cas d'inondations.

### Points saillants en 2010-2011

Prestation réussie des programmes suivants :  
 programme d'immobilisations relatif aux routes (109,9 M\$);  
 programme d'entretien et de conservation relatif aux ouvrages d'art (5,9 M\$);  
 programme d'immobilisations relatif aux voies d'eau (25 M\$);  
 programme d'entretien relatif aux voies d'eau (9,9 M\$).

Interventions rapides sur 40 ouvrages situés un peu partout dans la province afin de garantir la sécurité des déplacements du public.

### Volumes de service en 2010-2011

<b>Activités relatives à la régularisation des eaux et aux ouvrages d'art</b>	
35	conceptions préliminaires (secteur hydraulique)
47	conceptions structurales détaillées et dessins connexes
5	conceptions de dispositifs de sécurité de barrage
25	ouvrages d'art construits ou rénovés
750	inspections détaillées d'ouvrage d'art
250	ouvrages d'art ayant fait l'objet de travaux d'entretien majeurs
113	dossiers gérés de travaux attribués à des fournisseurs de services techniques
74	évaluations d'ouvrages d'art pour en établir la capacité portante
42	travaux de conception géotechnique, d'analyse des sols et de surveillance à des emplacements d'ouvrage d'art
20	évaluations hydrologiques réalisées
145	dossiers environnementaux préparés
11	structures de signalisation suspendue construites, rénovées ou réparées, y compris des supports montés sur pont
2 784	examens des permis de véhicules à poids excédentaire
15	km de drains reconstruits

## 2. c-1) Conception et construction

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	2 555	34,00	2 809	(254)
(2) Autres dépenses	766		686	80
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>3 321</b>	<b>34,00</b>	<b>3 495</b>	<b>(174)</b>

## 2. c-2) Activités de régularisation des eaux

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	2 040	29,00	2 184	(144)
(2) Autres dépenses	573		681	(108)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 613</b>	<b>29,00</b>	<b>2 865</b>	<b>(252)</b>

## 2. c-3) Services de conservation et de planification

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	636	10,00	814	(178)
(2) Autres dépenses	68		119	(51)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>704</b>	<b>10,00</b>	<b>933</b>	<b>(229)</b>

## 2. c-4) Somme récupérable d'autres postes

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(1 974)		(3 897)	1 923
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>(1 974)</b>	<b>-</b>	<b>(3 897)</b>	<b>1 923</b>

# Services de réglementation et de sécurité des transports

## Objectif ou mandat

La Division des transports routiers veille à améliorer la sécurité publique grâce au développement, à la communication et à l'administration de services de réglementation et de sécurité destinés aux transporteurs routiers commerciaux et aux chemins de fer d'intérêt local exploités dans la province de manière à protéger l'infrastructure et à promouvoir l'économie, tout en mettant en valeur la diversité de l'effectif, la culture de l'innovation et les activités d'intendance publiques du ministère.

## Activités

La **Direction de la sécurité des transporteurs routiers** améliore la sécurité du public en fournissant un soutien financier et administratif, ainsi que des programmes, des services et de la formation à la Division, aux organismes externes et à l'industrie des transporteurs routiers. Elle assure la prestation d'un programme global de sécurité en ce qui concerne la surveillance et la réglementation de la performance des lignes ferroviaires intraprovinciales sur courtes distances. De plus, elle gère un système de profils des transporteurs contenant des données sur les transporteurs routiers et les transporteurs ferroviaires, et elle surveille les registres d'assurance qui visent la responsabilité civile et les dommages matériels des transporteurs routiers, administre un test d'aptitude en matière de sécurité aux transporteurs routiers qui se lancent dans l'industrie et attribue des cotes de sécurité dans le cadre du programme de certificats d'aptitude à la sécurité.

La **Direction des permis de transport routier et du développement** élabore, diffuse et administre les politiques régissant les permis pour les véhicules de dimensions ou de poids excédentaires, et elle perçoit les frais relatifs aux voyages uniques, à la taxe sur les carburants, aux permis et aux autorités. La Direction participe également à l'élaboration et à la mise en œuvre annuelle du Programme de restrictions routières durant la période de dégel et assure le maintien du système informatisé de routage et de délivrance de permis (ARPS) et la prestation du programme du Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier.

La **Direction de la réglementation des transporteurs routiers** élabore, administre et surveille les programmes visant l'industrie des transporteurs routiers commerciaux, notamment la réglementation du poids et des dimensions des véhicules, la Commercial Vehicle Safety Alliance (CVSA), le Programme d'inspection mécanique des camions, la sécurisation des chargements, les matières dangereuses, les permis et les licences, le Code national de sécurité (CNS) et le Programme de restrictions routières durant la période de dégel. Elle offre également un programme de vérification des installations qui vise à améliorer la sécurité opérationnelle des transporteurs routiers.

La **Direction des initiatives stratégiques en transport routier** améliore la sécurité du public, protège les éléments d'infrastructure et favorise le développement économique en définissant, en recherchant, en analysant et en élaborant une politique des transports terrestres et des initiatives en matière de sécurité et d'exécution des lois. La Direction offre un soutien en matière de recherche et d'analyse à la Commission du transport routier et à la Commission de réglementation des taxis, élabore et applique un plan stratégique et un système de mesure du rendement pour la Division des transports routiers, offre des recherches, des analyses et des services d'élaboration de politiques en soutien aux initiatives de la Division, ainsi qu'aux nouvelles questions émergentes et aux nouveaux facteurs qui ont des incidences sur les programmes de la Division.

## Points saillants en 2010-2011

La Division des transports routiers a poursuivi ses efforts d'amélioration des services d'autobus interurbains. Entre autres, elle a mis en œuvre l'accord sur le maintien des services conclu avec Greyhound, tenu des ateliers et des réunions multilatérales à divers endroits au Manitoba et présidé le groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur les services d'autobus interurbains.

La Division a continué d'inciter les transporteurs de produits forestiers bruts à participer au programme du Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier, lequel permet aux transporteurs

d'accroître leur charge utile s'ils contribuent à assumer les coûts supplémentaires de détérioration de la chaussée.

La Division a examiné les heures d'exploitation restreintes applicables aux longs véhicules à remorque ou semi-remorque. Elle a modifié les règles de délivrance de permis afin de lever les restrictions d'heures sur des routes précises où la circulation de ces véhicules est autorisée.

À la suite de la rencontre conjointe des Conseils de ministres du Manitoba et de la Saskatchewan, la Division a entrepris un vaste travail d'harmonisation relatif à la sécurité, aux politiques et aux règlements qui visent les transporteurs routiers commerciaux et les véhicules automobiles commerciaux.

Les territoires de patrouille des contrôleurs routiers ont été redéfinis et élargis afin de tenir compte des ressources en place.

### **Volumes de service en 2010-2011**

<b>EXÉCUTION DES LOIS</b>	
Nombre total de véhicules traités	430 948
<b>POURSUITES</b>	
Éclairage agricole	2
Poids excédentaire (surcharge)	1 422
Dimensions excédentaires	254
Véhicules de transport public	28
Équipement défectueux et sécurité	437
Matières dangereuses	40
Délivrance de permis	229
Heures de service provinciales	0
Infractions relatives aux permis pour les véhicules de dimensions ou de poids excédentaires	259
Commercial Vehicle Safety Alliance	512
Heures de service fédérales	82
Ammoniac	0
Arrimage des charges	184
Inspection des registres sur les déplacements	46
*Autres (relatives aux conducteurs)	141
Autres (relatives aux passagers)	0
Inconnu	37
<b>Total</b>	<b>3 673</b>
<b>PERMIS</b>	
Permis pour voyage unique	13 090
Permis pour produits désignés ou réglementés	30
Permis relatifs au carburant diesel	7 552
Permis de transit	0
Permis pour les véhicules de poids excédentaire	10 577
Permis de productivité (poids excédentaire) Nouveau	17 613
Permis pour les véhicules de dimensions excédentaires	33 292
Autres (frais administratifs pour mes permis)	1 414
<b>Total</b>	<b>83 568</b>
<b>PROFILS DES TRANSPORTEURS</b>	
Transporteurs actifs dans le cadre du CNS au 31 mars	17 285
Véhicules actifs dans le cadre du CNS au 31 mars	49 905
Nouveaux enregistrements de transporteurs dans le cadre du CNS	1 686
Transporteurs pour le compte d'autrui surveillés pour ce qui a trait à l'assurance concernant la responsabilité civile et les dommages matériels	1 546
Incidents hors de la province transmis par voie électronique au moyen du CDE	17 810
Incidents hors de la province reçus par voie électronique au moyen du CDE	10 981
Incidents aux États-Unis reçus par voie électronique	8 142

Nombre d'inspections de la CVSA effectuées au Manitoba enregistrées	6 185
Nombre d'inspections de la CVSA effectuées au Manitoba qui ont mené à une mise hors service	1 159
Nombre de conducteurs du Manitoba qui ont été exclus du service	126
Nombre de changements aux cotes de sécurité	54
Nombre de nouveaux certificats d'aptitude à la sécurité délivrés	1 686
Nombre de certificats d'aptitude à la sécurité renouvelés	3 939
Nombre de lettres indiquant les cotes de rendement envoyées	1 602
Nombre de lettres envoyées après inspection	877
<b>VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS</b>	
Nombre de vérifications d'installations menées relativement à la norme n° 15 du CNS	131
<b>LIGNES FERROVIAIRES SUR COURTES DISTANCES</b>	
Lignes ferroviaires courtes surveillées	4
Inspections des voies	4
Inspections de passages à niveau à feux	10
Inspections relatives aux matières dangereuses	1
Inspections de passages à niveau sans dispositif de signalisation	65
Inspections de locomotives	4
Inspections d'automobiles	6
Inspections de l'application des règles	3
Avis et ordonnance	0
Accidents et incidents signalés	4
Enquêtes menées	0
Requêtes en abandon	0
Demandes de licences d'exploitation de ligne ferroviaire reçues	0
<b>RECETTES</b>	
Recettes en vertu d'ententes administratives	29 175 \$
Recettes liées aux vérifications des cotes de sécurité	7 842 \$
Amendes et frais	1 540 933 \$
Permis pour voyage unique	298 601 \$
Permis pour produits désignés ou réglementés	720 \$
Permis relatifs au carburant diesel	154 163 \$
Permis de transit	0 \$
Poids excédentaire	450 280 \$
Permis de productivité (poids excédentaire) — Nouveaux	133 831 \$
Dimensions excédentaires	793 215 \$
Autres (frais administratifs pour les permis)	28 050 \$
<b>Total</b>	<b>3 436 810 \$</b>

\* Indique les infractions relatives aux conducteurs qui ne font partie d'aucune catégorie de statistiques sur les poursuites (p. ex., défaut de conformité, défaut de rapport, ceintures de sécurité, etc.).

**Incident** — Un accident, une condamnation ou une inspection. **CNS** — Code national de sécurité

## 2. d) Transports routiers

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles	Dép. prévues		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	2010/11 (milliers de \$)	ETP	2010/11 (milliers de \$)	
(1) Salaires et avantages sociaux	5 118	75,00	5,034	84
(2) Autres dépenses	1 584		1,671	(87)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>6 702</b>	<b>75,00</b>	<b>6,705</b>	<b>(3)</b>

## Bureaux régionaux

### Objectif ou mandat

Les Bureaux régionaux élaborent et exécutent efficacement les programmes de construction, d'entretien et de conservation des routes dans les régions, en veillant à ce que les projets et les activités soient réalisés en conformité avec les normes du ministère et qu'ils tiennent compte des principes de développement durable.

### Activités

Coordonner les activités d'ingénierie, de construction et de conservation, de supervision et d'entretien pour les programmes routiers dans la région et, s'il y a lieu, offrir un soutien au réseau de routes d'hiver du Nord et à des projets particuliers de la Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord et de la Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art. Surveiller les travaux contractuels pour en assurer la qualité et veiller à l'observation des spécifications et des normes.

Assurer la liaison avec les bureaux centraux pour veiller à l'uniformité de la politique, des normes, des procédures et des communications avec les intervenants, dont les médias. Préparer des priorités et des propositions de projet dans la région et fournir sur demande de l'information et des mises à jour opportunes sur des questions données.

Réaliser des activités d'entretien et de conservation des routes de manière viable des points de vue écologique et économique en récupérant et en recyclant les matériaux, en exploitant le matériel de manière rentable et en assurant la gestion des déchets et le stockage des matériaux de façon efficace.

Coordonner et gérer tous les travaux régionaux non budgétisés concernant l'aménagement des terres, les installations des services publics, les questions environnementales, les emprises, les zones de contrôle adjacentes, l'atténuation du bruit et d'autres questions et applications touchant l'utilisation. Promouvoir activement les partenariats novateurs visant à recourir à d'autres sources de financement pour les immobilisations relatives aux routes provinciales, et prendre part à de tels partenariats.

Gérer toutes les questions liées aux finances, à la santé et la sécurité au travail, à la gestion des risques, aux ressources humaines et à l'administration générale concernant la région.

Pour obtenir des renseignements sur l'emplacement des bureaux et les limites de leur territoire, voir la carte des régions à la page 29.

### Points saillants en 2010-2011

#### Taux multiples

Les Bureaux régionaux ont géré l'entrée en vigueur des nouveaux postes d'ouvriers d'entretien le 26 mars 2011. Le travail a consisté notamment à rencontrer un à un les 400 employés pour les informer sur la nouvelle classification salariale et répondre à leurs questions et à leurs préoccupations.

#### **Bureau de la région de l'Est (région 1)**

Le bureau régional a mis en œuvre un programme d'immobilisations de 86,6 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- la continuation des travaux de remise en état et de réfection de la RPGC 75, y compris la réalisation du premier projet de remise en état d'une chaussée en béton (rénovation des goujons et projet de rectification par lames de scie diamantée);
- la continuation de travaux techniques préliminaires pour plusieurs projets de grande envergure, y compris la voie CentrePort Canada, l'élargissement à quatre voies de la RPGC 59 en direction nord et de la RPGC 1 jusqu'à la frontière de l'Ontario et le parachèvement de l'échangeur routier de la RPGC 59 à l'intersection de la RPGC 101.

Le bureau régional a continué de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du projet de la voie CentrePort Canada.

Le bureau régional a offert des services d'entretien (été et hiver) d'une valeur de 25,2 M\$ et a réalisé des projets de conservation et d'immobilisations d'une valeur de 3,6 M\$.

Le personnel d'entretien de la région 1 a joué un rôle important dans la lutte contre les crues printanières de 2010 et a participé aux préparations contre les crues printanières de 2011.

La Section des opérations d'entretien hivernal a continué d'offrir des services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur la route Transcanadienne (RPGC 1), la RPGC 75 en direction sud et les RPGC 100 et 101 (route périphérique);
- la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence le week-end;
- le devancement des heures des rondes d'entretien, principalement pour les routes empruntées par les navetteurs.

### **Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)**

Le bureau régional a apporté une aide et un soutien importants à la Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art pour l'amélioration de 80 kilomètres de digues le long de la rivière Assiniboine en prévision de la crue printanière de 2011.

Le bureau régional a mis en œuvre un programme d'immobilisations de 39 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- construction des accotements et d'une base et pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 1, de 6,4 km à l'ouest de la RPS 240 à 3,2 km à l'est de la RPS 240 (8,3 M\$);
- pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 2, de la limite ouest de la M.R. de South Norfolk jusqu'à la RPS 244, à l'ouest du village de Rathwell (fonds de stimulation économique : 9 M\$);
- levage du ponceau sur la RPGC 6, au nord de Warren, à l'intersection avec la RPS 248 (0,8 M\$);
- construction de la base et pose d'un revêtement bitumineux avec surélévation sur la RPGC 6, aux environs de Grosse Isle (3 M\$);
- pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 7, de 1,7 km au nord de la RPGC 67 à 0,4 km au sud de la RPS 236 (4,6 M\$);
- nivellement de la base et pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 8, de la RPS 231 à la RPGC 68 (Gimli—Hnausa) (2,2 M\$);
- renforcement bitumineux sur la RPGC 14, la RPGC 32 et la RPS 306. La technologie de mélange d'asphalte tiède a été utilisée à des fins d'évaluation (3,6 M\$);
- améliorations de l'intersection de la 15<sup>e</sup> Rue et de la rue Park, à Winkler, des travaux à frais partagés avec Winkler (0,4 M\$);
- début d'une étude de conception fonctionnelle de l'intersection de la RPGC 1 et de la RPGC 16 par un expert-conseil (572 000 \$).

Le bureau régional a offert des services de conservation et d'entretien d'une valeur de 27,2 M\$ (été et hiver), soit des services d'entretien (hiver et été) d'une valeur de 21,1 M\$ et des projets de conservation d'une valeur de 6,1 M\$ (scellement de la chaussée, réparation des fissures transversales, améliorations localisées du niveau, etc.).

La Section des opérations d'entretien hivernal a offert des services améliorés aux utilisateurs routiers, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur les RPGC 1, 6 et 16;
- la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence le week-end;
- le devancement des heures des rondes d'entretien, principalement pour les routes empruntées par les navetteurs.

### **Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)**

Le bureau régional a travaillé de concert avec la Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art, le ministère de la Conservation, la ville de Brandon et d'autres administrations publiques locales à la préparation et aux mesures de lutte contre les inondations printanières attendues en 2011. Entre autres, des sacs de sable géants ont été placés le long de la 1<sup>re</sup> Rue et de la 18<sup>e</sup> Rue à Brandon, la construction d'une digue a été entreprise sur la RPGC 5 à la hauteur du parc provincial Spruce Woods et des murs de

soutènement ont été construits à l'avance comme protection contre l'érosion et le ravinement causés par les crues.

Le bureau régional a mis en œuvre un programme d'immobilisations de 44,4 M\$, qui comprenait les principaux projets suivants :

Revêtement bitumineux

- RPGC 1 — voies en direction ouest de la RPGC 21 à Griswold jusqu'à 15,3 km à l'ouest (y compris l'accotement);
- RPGC 1 — voies en direction est de la RPS 340 à Douglas jusqu'à l'intersection ouest de la RPS 351 (y compris l'accotement);
- RPGC 1 — voies en direction ouest de la RPGC 5 à Carberry jusqu'à 20,5 km à l'ouest (y compris l'accotement);
- RPGC 1 — accotements en directions ouest et est de l'intersection est avec la RPGC 10 à Brandon jusqu'à la RPS 340 à Douglas.

Nivellement, base et revêtement bitumineux (y compris des accotements asphaltés)

- RPGC 1A — reconstruction de la RPS 457 à la RPGC 1 à Brandon (y compris l'élargissement de la RPGC 1A sur 1 km).

Amélioration d'intersection

- RPGC 1A — amélioration de l'intersection avec la RPS 457 à Brandon.

Stabilisation de la pente

- Travaux de stabilisation de la pente le long de la RPS 259, près de Virden, dans la vallée de la rivière Assiniboine.

Nivellement

- RPGC 110 — achèvement de la RPGC 110 (accès est) de la RPGC 1 à la RPS 457 (aux environs de Brandon).

Microsurfaçage

- Microsurfaçage sur 48,4 km de routes sur les RPGC 1, 2 et 16.

Le bureau régional a assuré la prestation de services de conservation et d'entretien d'une valeur de 24,3 M\$ (été et hiver).

La Section des opérations d'entretien hivernal a offert des services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur les RPGC 1, 10 et 16;
- la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence le week-end;
- l'ajout de patrouilles matinales à Brandon et sur la RPGC 10, de la frontière des États-Unis jusqu'à Brandon;
- le devancement des heures de début des rondes d'entretien, principalement pour les routes empruntées par les navetteurs.

Le bureau régional a continué à établir des partenariats avec d'autres organismes. Entre autres :

- Le bureau régional a tenu une réunion sur les fermetures de route à Virden (Manitoba) avec des responsables de la GRC au Manitoba, Parcs Canada (parc national du Mont-Riding), l'Agence du revenu du Canada (douanes) et des membres du personnel du ministère en vue d'améliorer la communication entre les intervenants et de perfectionner la stratégie opérationnelle générale de fermeture des routes en raison des tempêtes d'hiver. La réunion s'est traduite par la création d'un groupe de travail regroupant des représentants de la GRC et du personnel du ministère pour examiner l'amélioration de l'état des routes et l'information sur les fermetures de route offerte au public pendant les tempêtes d'hiver.

#### **Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)**

Le bureau régional a mis en œuvre un programme d'immobilisations de 21,9 M\$, qui comprenait les principaux projets suivants :

- pose d'une couche de surface sur la RPGC 68 à l'est de Sainte-Rose-du-Lac;
- resurfaçage de la RPGC 6, de 16 km au nord de la RPS 513 à 36 km au nord de la RPS 513;
- nivellement et gravelage de la RPS 513 à divers endroits de la RPGC 6 à la première nation de Dauphin River, dans le cadre des travaux financés par le Fonds de stimulation de l'infrastructure du gouvernement du Canada;



- nivellement, construction de la base et pose d'un revêtement d'asphalte sur la RPS 483 de la RPGC 10 à la réserve de la nation crie Sapatawayak, dans le cadre des travaux financés par le Fonds de stimulation de l'infrastructure du gouvernement du Canada;
- début des travaux de nivellement, de construction de la base et de pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 83 du nord de la RPS 367 au sud de la RPGC 57;
- début des travaux d'améliorations de l'intersection sur la RPGC 10 à la hauteur du silo Pioneer au nord de Swan River;
- début de la pose d'un revêtement bitumineux à Swan River (rue Main et 4<sup>e</sup> Avenue);
- installation de ponceaux sur la RPS 276 à Woods Creek (au nord de Sainte-Rose-du-Lac).
- interventions à la suite de pluies importantes au cours de l'été, y compris le remplacement de ponceaux sur la RPS 367 dans le parc provincial de Duck Mountain;
- remplacement des protections d'extrémité et des glissières de sécurité des ponts à différents endroits dans la région.

Le bureau régional a assuré la prestation de services de conservation et d'entretien d'une valeur de 18,8 M\$ (été et hiver) :

- entretien été et hiver (14,4 M\$);
- projets de conservation (4,4 M\$) (couche de scellement, améliorations localisées du niveau, etc.).

La Section des opérations d'entretien hivernal a continué d'offrir des services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur la RPGC 6;
- la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence le week-end;
- le devancement des heures de début des rondes d'entretien, principalement pour les routes empruntées par les navetteurs.

#### **Bureau de la région du Nord (région 5)**

Le bureau régional a mis en œuvre un programme d'immobilisations de 49,8 M\$, qui comprenait les principaux projets suivants :

- renforcement bitumineux sur la RPGC 10, de la RPS 282 à The Pas (32 km);
- renforcement bitumineux sur la RPGC 6, de la RPS 375 à Thompson (28,7 km);
- revêtement bitumineux sur la RPS 283, de 9 km à l'ouest de The Pas à la RPS 282 (9 km);
- élargissement de la chaussée et nouvel emplacement de la RPS 374, du km 14 au pont Kichi Sipi (7 km);
- construction de la base et pose d'un revêtement d'asphalte sur la RPS 374, de 2 km au sud du pont Kichi Sipi à Cross Lake (16 km) — en cours;
- nivellement, construction de la base et pose d'un revêtement d'asphalte sur la RPS 373, de Sea Falls à la RPS 374, frais partagés avec le gouvernement du Canada (35 km) — en cours.

Le bureau régional a assuré la prestation de services de conservation et d'entretien d'une valeur de 21,3 M\$ (été et hiver) :

- microsurfaçage sur la RPGC 39, aux environs du lac Reed (14 km);
- renforcement bitumineux sur la RPS 375, de la RPGC 6 à Paint Lake (6 km);
- pose d'une couche de scellement sur la RPS 391, de la rivière Suwannee à Leaf Rapids (35 km);
- débroussaillage mécanique sur diverses RPS et RPGC dans la région, sur environ 800 hectares.

La Section des opérations d'entretien hivernal a assuré la prestation de services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national à Thompson, à Wabowden, à Grand Rapids, à The Pas et à Cranberry Portage sur les RPGC 6, 10 et 60;
- la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence le week-end sur le réseau routier national.

Autres points saillants :

- Le bureau régional a entrepris la mise en œuvre d'un projet de recyclage à froid *in situ* du revêtement sur 32 km, le long de la RPGC 10 au sud de The Pas. Le projet consiste à recycler le revêtement en place et à l'intégrer au nouveau revêtement, ce qui permet de réduire les coûts et les impacts environnementaux. Les travaux sont les premiers du genre au Manitoba.

- Des travaux d'améliorations routières financés au moyen du Fonds de stimulation de l'infrastructure du gouvernement du Canada ont commencé sur la RPS 373 en vue de refaire la base et de poser un enduit d'asphalte. Les travaux devraient se terminer pendant la période de construction 2011-2012.
- Une réfection importante a eu lieu sur la RPGC 6 entre Thompson et Paint Lake. La dernière couche de revêtement a été posée en août 2011. Le bureau régional a établi un partenariat avec Manitoba Hydro pour le partage des coûts des améliorations ponctuelles apportées au nivellement de la RPS 280 avant l'aménagement de la centrale de Keeyask. Les travaux ont commencé à l'hiver 2010-2011 et devraient continuer jusqu'en 2012-2013.
- Le bureau régional a préparé et publié des appels d'offres concernant des travaux qui commenceront en 2011, entre autres, le nivellement de la RPS 373 dans les environs de Norway House, le nivellement de la RPGC 10 entre Wanless et la RPGC 39, la pose d'un revêtement sur la RPGC 6 à partir de Ponton, en direction sud.

Le personnel régional a élaboré les critères pour l'attribution des prix annuels de sécurité dans les domaines de l'entretien, de l'administration et de l'ingénierie.

## Volumes de service en 2010-2011

### Bureau de la région de l'Est (région 1)

<b>Immobilisations, conservation et entretien</b>	
5 201	km de route entretenus (y compris les routes d'hiver)
166	km de route construits ou reconstruits (y compris le renouvellement de la couche de surface, le microsurfaçage, etc.)
44	contrats ou demandes de construction gérés
<b>Services techniques</b>	
3	conceptions fonctionnelles effectuées
23	conceptions détaillées effectuées
14	contrats avec des fournisseurs de services techniques gérés
35	ententes sur les installations souterraines et addenda examinés et approuvés
73	approbations de services publics
218	demandes de franchissement traitées
214	panneaux illégaux enlevés
172	panneaux illégaux désignés pour un enlèvement en 2010-2011
<b>Ressources humaines</b>	
39	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
42	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif, élèves de la 11 <sup>e</sup> et de la 12 <sup>e</sup> années recrutés et personnes recrutées pour des projets particuliers
67	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire et temporairement reclassifiées
<b>Autres activités administratives</b>	
11 657	transactions financières
168	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
160	réunions sur la sécurité
18	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs
5	enquêtes sur un accident
9	ordonnances de suspension des travaux ou ordonnances d'amélioration en matière de santé et de sécurité

### Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)

<b>Immobilisations, conservation et entretien</b>	
4 806	km de route entretenus, y compris 477,8 km de routes commerciales principales
187	km de route construits ou reconstruits (y compris le renouvellement de la couche de surface, le microsurfaçage, etc.)
16	contrats/demandes de construction administrés
<b>Services techniques</b>	
12	conceptions fonctionnelles effectuées
5	conceptions détaillées effectuées
10	analyses d'intersection mandatées
17	conceptions et installations de glissières
19	conceptions détaillées de l'installation de ponceaux

1	étude des incidences de la circulation (normes et pratiques environnementales)
4	études fonctionnelles (normes et pratiques environnementales)
2	études géotechniques (normes et pratiques environnementales)
18	sélections de terres examinées et traitées en vertu des droits fonciers issus des traités
10	locations et ventes de terres domaniales traitées
25	ententes sur les conduites d'eau et d'égout
18	baux ou licences d'exploitation occasionnelle de carrières
103	examens de lotissement
19	examens d'études sur les incidences du drainage dans les lotissements
39	ententes conclues avec MTS
14	ententes conclues avec Centra Gas
20	ententes conclues avec Manitoba Hydro
4	ententes sur les trottoirs
182	demandes soumises au Conseil routier
14	stations d'enregistrement du niveau des eaux sur des RPS et des RPGC (où des ponts)
<b>Ressources humaines</b>	
22	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
42	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif, élèves de la 11 <sup>e</sup> et de la 12 <sup>e</sup> années recrutés et personnes recrutées pour des projets particuliers
74	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire et temporairement reclassifiées
<b>Autres activités administratives</b>	
8 196	transactions financières
55	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
268	réunions de sécurité
20	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs (entretien)
12	enquêtes sur un accident (11 en entretien, 1 en ingénierie)
1	vérification interne de certificat de reconnaissance
1	vérification externe de certificat de reconnaissance
12	inspections
25	réunions préalables à la construction

### Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)

<b>Immobilisations, conservation et entretien</b>	
5 012	km de route entretenus
87	km de route construits ou reconstruits
59	ponceaux et ponts remplacés
51	contrats ou demandes de construction administrés
4	projets de coopération entrepris avec les M.R. et les villes
<b>Services techniques</b>	
12	conceptions fonctionnelles effectuées
16	conceptions détaillées effectuées
3	contrats avec des fournisseurs de services techniques gérés
95	approbations de services publics
109	demandes de franchissement traitées
66	demandes de lotissement traitées (dont 30 ont exigé la participation des Services techniques)
17	demandes de nature environnementale traitées
4	enlèvements d'accès
<b>Ressources humaines</b>	
23	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
16	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif, élèves de la 11 <sup>e</sup> et de la 12 <sup>e</sup> années recrutés et personnes recrutées pour des projets particuliers
1	prolongation de poste ETP approuvée
4	employés assistés placés avec succès
69	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire ou temporairement reclassifiées
2	plans de perfectionnement élaborés

<b>Autres activités administratives</b>	
8 682	transactions financières
65	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
149	réunions de sécurité
22	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs

#### **Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)**

<b>Immobilisations, conservation et entretien</b>	
3 462	km de route entretenus
85	km de route construits ou reconstruits
6	ponceaux et ponts remplacés
31	contrats ou demandes de construction administrés
9	projets de coopération entrepris (municipalités rurales, villes, etc.)
<b>Services techniques</b>	
18	conceptions fonctionnelles effectuées
28	conceptions détaillées effectuées
66	approbations de services publics
31	demandes de franchissement traitées
15	demandes de lotissement traitées
4	demandes de nature environnementale traitées
30	demandes d'achat de terres domaniales traitées
<b>Ressources humaines</b>	
11	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
24	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif, élèves de la 11 <sup>e</sup> et de la 12 <sup>e</sup> années recrutés et personnes recrutées pour des projets particuliers
2	prolongations de poste ETP approuvées
4	employés assistés placés avec succès
18	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire ou temporairement reclassifiées
<b>Autres activités administratives</b>	
6 446	transactions financières
18	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
251	réunions de sécurité
41	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs
4	ordonnances de suspension des travaux et ordonnances d'amélioration en matière de santé et de sécurité
28	inspections des lieux de travail

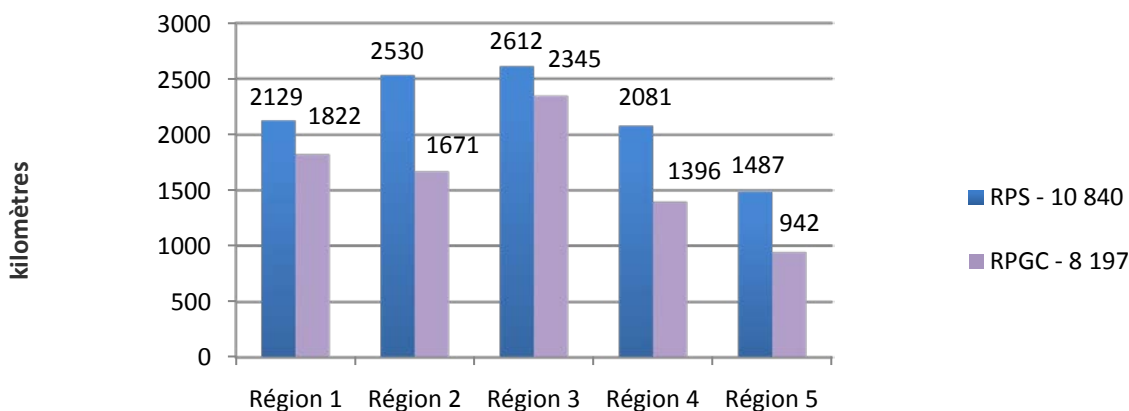
#### **Bureau de la région du Nord (région 5)**

<b>Immobilisations, conservation et entretien</b>	
3 595	km de route entretenus, y compris les routes d'hiver
187	km de route construits ou reconstruits
5	ponceaux et ponts remplacés
41	contrats ou demandes de construction administrés
3	projets de coopération entrepris
35	km de route recouverts d'une couche de scellement
14	km de route ayant fait l'objet d'un microsurfaçage
<b>Services techniques</b>	
1	conception fonctionnelle effectuée
6	conceptions détaillées effectuées
3	contrats avec des fournisseurs de services techniques gérés
8	approbations de services publics
15	demandes de franchissement traitées
10	demandes de nature environnementale traitées
<b>Ressources humaines</b>	
10	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
15	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif, élèves de la 11 <sup>e</sup> et de la 12 <sup>e</sup> années recrutés et personnes recrutées pour des projets particuliers

3	employés assistés placés avec succès
31	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire et temporairement reclassifiées
3	plans de perfectionnement élaborés
25	plans de perfectionnement en cours
<b>Autres activités administratives</b>	
7 597	transactions financières
45	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
132	réunions de sécurité
16	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs
2	ordonnances de suspension des travaux et ordonnances d'amélioration en matière de santé et de sécurité
28	signalements de blessures et d'incidents évités de justesse

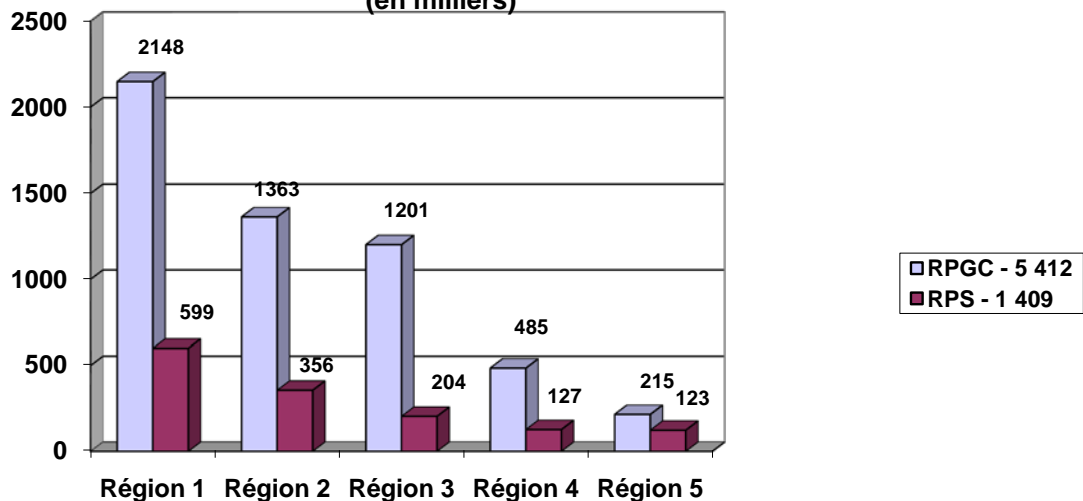
Les graphiques suivants indiquent le nombre actuel de kilomètres des RPGC et des RPS, ainsi que le nombre de voitures-kilomètres associé à chaque région.

**Kilomètres de routes par région**



Nombre total de kilomètres par section - 19 037

**Véhicules — Kilomètres de route — Déplacements par région (en milliers)**



Nombre total de véhicules-kilomètres — 6 821

**2. e-1) Bureau de la région de l'Est (région 1)**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	2 720	43,00	2 744 (24)
(2) Autres dépenses	849		760 89
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>3 569</b>	<b>43,00</b>	<b>3 504 65</b>

**2. e-2) Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	2 127	35,00	2 303 (176)
(2) Autres dépenses	688		690 (2)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 815</b>	<b>35,00</b>	<b>2 993 (178)</b>

**2. e-3) Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	2 717	39,00	2 728 (11)
(2) Autres dépenses	795		685 110
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>3 512</b>	<b>39,00</b>	<b>3 413 99</b>

**2. e-4) Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	1 703	31,00	2 154 (451)
(2) Autres dépenses	589		621 (32)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 292</b>	<b>31,00</b>	<b>2 775 (483)</b>

**2. e-5) Bureau de la région du Nord (région 5)**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	1 937	29,00	2 162 (225)
(2) Autres dépenses	716		736 (20)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 653</b>	<b>29,00</b>	<b>2 898 (245)</b>

**2. e-6) Somme récupérable d'autres postes**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(3 650)		(3 641) (9)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>(3 650)</b>	<b>-</b>	<b>(3 641) (9)</b>

## Autres administrations

En 2010-2011, le ministère a dépensé 1,78 M\$ pour fournir des services de construction et d'entretien de routes à d'autres ministères, à des villes, à des villages, à des municipalités, à des districts d'administration locale, à des organismes gouvernementaux et à des sociétés d'État, au gouvernement fédéral et à des particuliers. Certains de ces services nécessitaient de l'équipement spécialisé rarement disponible dans le secteur privé. Les services ont été offerts selon le principe du recouvrement intégral des coûts.

### 2 (f) Autres administrations

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Dépenses brutes	1 779	6,00	2 987 (1 208)
(2) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(154)		(500) 346
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 625</b>	<b>6,00</b>	<b>2 487 (862)</b>

## Planification et conception

### Objectif ou mandat

Les objectifs de la Direction de la planification et de la conception des routes sont la planification et la protection du réseau routier existant, ainsi que la satisfaction des besoins futurs, en tenant compte de manière générale et intégrée des besoins liés à la circulation, des facteurs techniques, des facteurs socio-économiques et des questions environnementales.

### Activités

Gérer le processus d'approbation environnementale pour le compte de la Division du génie routier et des opérations et fournir l'orientation stratégique et du soutien relativement aux besoins environnementaux liés à la construction.

Gérer le programme de contrôle de l'accès et de l'aménagement sur le réseau routier provincial pour le ministère.

Établir des politiques, des procédures et des lignes directrices et fournir une orientation stratégique concernant l'emplacement des services publics sur le réseau routier provincial et à proximité.

Gérer le programme de promoteur-payeur du ministère pour les améliorations routières nécessaires à l'approbation de lotissements et à la délivrance de permis d'accès ou d'aménagement.

Examiner les propositions d'aménagement de terrains adjacents au réseau routier provincial et fournir des recommandations sur leur compatibilité avec les exigences actuelles et futures liées au réseau routier.

Fournir des services de dessin, de cartographie et de photogrammétrie et gérer un dossier central pour les plans juridiques des dessins techniques routiers.

Fournir l'orientation stratégique et du soutien dans le domaine de la conception géométrique routière. Entreprendre des examens d'assurance de la qualité de la conception de routes. Établir des normes de conception géométrique et préparer des critères pour la conception des routes et la largeur des ponts de la province. Effectuer des études de conception fonctionnelle pour le ministère afin de faciliter la planification des routes à long terme.

Gérer les responsabilités environnementales et le programme de réhabilitation des terres gérées et contrôlées par la Division du génie routier et des opérations.

### Points saillants en 2010-2011

La Direction a offert des services d'aide à la conception géométrique et d'études techniques pour divers projets de modernisation des routes et d'expansion du réseau routier.

Elle a assuré la mise en œuvre d'un processus de planification et de suivi des approbations environnementales au sein la Division du génie routier et des opérations au moyen du logiciel SharePoint.

Elle a effectué les évaluations des responsabilités environnementales ou mis en place des mesures d'atténuation à environ 75 sites. Elle a aussi préparé un plan triennal pour le programme de responsabilité environnementale de la Division du génie routier et des opérations.

La Direction a élaboré des plans fonctionnels pour le projet de réseau routier de la voie CentrePort Canada.

Elle a aussi élaboré et tenu une séance de formation de trois semaines dans le cadre du programme interne de formation des chargés de projet.



Elle a conçu de nouvelles normes relatives aux accotements pour le réseau routier provincial.

Elle a poursuivi la conversion en format numérique de données sur le territoire qui sont stockées sur microfilms.

Elle a produit la carte routière officielle 2010 du Manitoba, qu'elle a redessinée afin d'y inclure un agrandissement de la partie sud de la province.

Elle a géré le contrat de photographie aérienne du ministère.

Elle a géré le processus d'acquisition des services techniques de la Division du génie routier et des opérations et offert un soutien et des conseils à celle-ci pour l'obtention de services techniques.

### Volumes de service en 2010-2011

Demandes et projets	
225	demandes d'accès ou d'ouvrage d'art sur des routes provinciales secondaires administrées
292	demandes d'accès ou d'ouvrage d'art sur des routes provinciales à grande circulation examinées
42	représentations du ministère à des audiences du Conseil routier
4	représentations du ministère à une audience de la Régie des services publics
30	coordinations de projets d'améliorations routières selon le principe du promoteur-payeur
177	processus d'approbation environnementale gérés pour des projets routiers
59	propositions examinées non liées à des routes (Loi sur l'environnement)
911	examens relativement à l'aménagement des terres

### 2. g-1) Planification et conception

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles	Dép. prévues		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	2010/11 (milliers de \$)	ETP	2010/11 (milliers de \$)	
(1) Salaires et avantages sociaux	1 883	31,50	1 970	(87)
(2) Autres dépenses	491		484	7
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 374</b>	<b>31,50</b>	<b>2 454</b>	<b>(80)</b>

## Services fonciers

### Objectif ou mandat

La Direction des services fonciers offre des services techniques spécialisés liés à l'obtention des emprises nécessaires pour l'infrastructure des transports et de régularisation des eaux, gère l'aliénation de surfaces d'emprise routière et d'autres biens fonciers en vertu de la *Loi sur la voirie et le transport* et gère efficacement les emprises en désignant, abandonnant ou fermant des routes et en cernant les emprises qui peuvent être cédées.

### Activités

La Direction gère l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, des lignes directrices et des processus opérationnels pour le personnel divisionnaire en matière d'obtention des emprises nécessaires pour l'infrastructure des transports et de régularisation des eaux et de gestion de certaines utilisations des routes ministérielles en conformité avec les lois applicables.

Elle gère la coordination et la surveillance des activités d'obtention des emprises nécessaires pour les installations de transport et de régularisation des eaux, y compris la soumission d'un rapport de dépenses annuel au Conseil du Trésor en vertu du pouvoir délégué pour l'acquisition d'emprises routières.

Elle gère l'aliénation des surfaces d'emprise des routes ministérielles et d'autres biens fonciers relevant du ministère, y compris le maintien d'une base de données interne.

Elle gère la fermeture des réserves routières gouvernementales non aménagées relativement au programme de droits fonciers issus de traités de la province et fait des observations relatives aux documents de politique pertinents produits par le ministère de la Conservation et le ministère des Affaires autochtones et du Nord.

Elle offre une expertise au sujet de la désignation, de l'abandon et de la fermeture des routes, veille à ce que les règlements soient modifiés pour refléter l'évolution du réseau routier provincial et répond aux demandes de renseignements du public portant sur la responsabilité des routes.

### Points saillants en 2010-2011

Ayant fonctionné de manière indépendante depuis 2000 en collaboration avec le centre de coût de la Direction de la planification et de la conception des routes, les Services fonciers sont officiellement devenus une direction distincte le 1<sup>er</sup> avril 2008.

La Direction des services fonciers a examiné les possibilités d'aménagement de quatre aéroports éloignés qui sont présentement situés sur des terres de réserve et a soumis aux gestionnaires de la Division du génie routier et des opérations les étapes minimales essentielles de l'acquisition de terrains pour les aéroports.

Dans le cadre du programme de développement du leadership, la Direction a élaboré un organigramme concernant l'acquisition d'emprises sur les terres des Premières nations.

Elle a offert des conseils et un soutien technique relativement à l'étude régionale d'acquisition d'emprises.

Elle a offert des conseils et un soutien technique en lien avec l'acquisition des emprises nécessaires aux nouveaux ouvrages régulateurs des eaux et aux travaux de raccordement des routes du projet de la voie CentrePort Canada.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Direction a amorcé un examen des tours de relais radioélectriques routières qui demeurent sous le contrôle du ministère afin de veiller au maintien d'une tenure appropriée pour les tours qui présentent des besoins opérationnels continus et à l'élimination appropriée des tours devenues excédentaires. Les tours font l'objet d'examen sur une base continue en fonction des ressources disponibles.

## Volumes de services en 2010-2011

	Rapport des dépenses annuel au Conseil du Trésor en vertu du pouvoir délégué pour l'acquisition d'emprises routières
6	règlements modifiés sur la désignation des routes en vertu de la <i>Loi sur la voirie et le transport</i>
1	ordre du ministre pour la fermeture de routes de régime provincial
2	examens de recommandations soumises par Terres domaniales et acquisition foncière relativement à des expropriations, à la réouverture de routes fermées et à la vente de biens fonciers excédentaires
20	cessions traitées de biens fonciers sous le contrôle du ministère (conventions de location à bail, de vente, d'empiètement et de servitude des services publics préparées par Terres domaniales et acquisition foncière et le Bureau du contentieux civil)
30	demandes de services provenant des bureaux régionaux (49) et de la Direction de la régularisation des eaux (11) traitées
2	demandes d'achat préalable traitées
236	réponses informées aux demandes de renseignements portant sur des questions visant des biens fonciers sous le contrôle du ministère
2	examens de projets d'entente

### 2. g-2) Services fonciers

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	203	3,00	237	(34)
(2) Autres dépenses	35		34	1
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>238</b>	<b>3,00</b>	<b>271</b>	<b>(33)</b>

### 2. g-3) Somme récupérable d'autres postes

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(213)		(137)	(76)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>(213)</b>	<b>-</b>	<b>(137)</b>	<b>(76)</b>

# Aéroports et service de traversiers du Nord

## Objectif ou mandat

La Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord gère des services d'aéroports et de traversiers provinciaux sécuritaires et efficaces dans les collectivités éloignées du Nord du Manitoba afin de desservir leurs besoins relatifs aux transports et aux urgences.

## Activités

Exploiter et maintenir les aéroports et les traversiers provinciaux afin d'offrir des services de transport essentiels aux collectivités isolées, qu'il s'agisse de transporter des passagers, des marchandises ou des services médicaux. Obtenir ou assurer le maintien des certificats d'exploitation provinciaux afin de soutenir les services de transport régis par le *Règlement de l'aviation canadien* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

## Infrastructure

Planifier des programmes et réaliser des projets de construction et de remise en valeur des aéroports, des traversiers, des bâtiments et des installations d'apportage en vue de répondre à la demande de services des parties intéressées et de satisfaire aux normes et aux règlements de Transports Canada. Offrir des services de soutien à l'infrastructure provinciale comme le trafic commercial, l'assistance médicale, la protection des forêts, le développement touristique et économique et la mise en valeur des ressources minières. Négocier avec le gouvernement du Canada des ententes de partage des coûts relatives aux investissements dans l'infrastructure provinciale.

## Règlements et conformité

Protéger l'investissement du Manitoba dans l'infrastructure maritime et aéroportuaire au moyen de l'administration, de la mise en œuvre et de la diffusion de programmes de conformité et de réglementation qui rehaussent la sécurité et font la promotion de l'uniformité avec les normes provinciales, fédérales et internationales. Appliquer la réglementation aérienne et maritime en assurant l'harmonisation avec les stratégies, politiques et pratiques provinciales, tout en faisant la promotion de la croissance et du développement économique dans les collectivités manitobaines.

## Administration

Promouvoir une culture d'apprentissage afin de former un personnel qui exerce ses fonctions de manière respectueuse et professionnelle. Adopter les principes du travail d'équipe efficace et maintenir la compétence technique actuelle du personnel en vue de répondre aux objectifs du programme. Promouvoir un milieu qui encourage le recrutement, la formation et le perfectionnement des employés autochtones et non autochtones afin de rehausser le bien-être social des citoyens des collectivités éloignées. Administrer les programmes de production de recettes et de subventions opérationnelles, tels que le programme de location à long terme de locaux dans les aéroports, le programme des redevances d'atterrissage et le Programme d'aide financière aux aéroports du Manitoba.

## Sécurité et contrôle des risques

Établir, mettre en œuvre, coordonner et évaluer un programme de sécurité, de santé et de gestion des risques pour le personnel multifonctionnel professionnel, technique, de service et sur le terrain de la Direction qui travaille principalement dans le nord du Manitoba. Procéder à des vérifications annuelles des programmes et à des inspections périodiques des aéroports et des installations maritimes, ainsi que des projets et activités de construction et d'entretien. Coordonner et offrir des services de formation et d'évaluation afférents.

## Points saillants en 2010-2011

Les étapes 2 et 3 du Système de gestion de la sécurité pour les 22 aéroports agréés de la province ont été soumises à Transports Canada à des fins d'examen. Ces étapes ont exigé l'élaboration d'un plan de gestion de la sécurité, qui comprenait une politique relative à la sécurité, une politique non punitive en matière de rapports, la définition des rôles et des responsabilités des parties, la participation des employés, des stratégies de communication, la planification de la sécurité (objectifs et buts) et des normes de mesure du rendement. Le développement des éléments de supervision de la sécurité

comprenait des processus réactifs, des stratégies d'enquête et d'analyse, ainsi que des processus de gestion des risques et des processus proactifs. La Direction a également mis en œuvre des activités de documentation et de formation pertinentes par rapport à tous les éléments élaborés.

Au printemps et à l'été 2010, le navire à moteur Siggie Oliver a fait l'objet de travaux de rénovation d'une valeur de 1 M\$ en vue d'améliorer la structure, le système électrique, l'appareil à gouverner hydraulique et l'équipement de radionavigation et d'obtenir l'autorisation de l'utiliser comme remorqueur. À ce titre, il a réussi à pousser le traversier à câble rénové James Apetagon de Selkirk à Norway House pendant l'automne.

Un contrat d'une valeur de 1,3 M\$ a été accordé en septembre à l'entreprise Thrustmaster (Texas) pour la fourniture de nouveaux systèmes propulseurs au navire à moteur Jøe Keeper. En outre, un contrat de 0,5 M\$ a été octroyé à l'entreprise Navamar Ship Repair de Montréal pour la rénovation provisoire de cinq ans du Jøe Keeper, y compris l'installation des nouveaux propulseurs.

La Direction a offert à 20 élèves provenant de collectivités éloignées un emploi d'été par l'intermédiaire du Programme de stages dans le Nord.

### **Volumes de service en 2010-2011**

Volumes de service pour les aéroports du Nord	
53 194	mouvements d'aéronefs
182 237	mouvements de passagers
14 162 392	mouvements de marchandises

Volumes des services de traversiers	
98 305	véhicules transportés
21 170	mouvements de passagers

### **Améliorations apportées aux aéroports**

Outre l'exploitation et l'entretien réguliers des aéroports, plusieurs projets de modernisation des immobilisations ont été mis en œuvre. La Direction a entrepris des travaux de génie civil et de conception pour la prolongation des pistes d'atterrissage aux aéroports de Thicket Portage et de Pikwitonei. AECOM a élaboré des projets d'amélioration des aides à la navigation à six aéroports. La Direction a accordé un contrat pour la conception de plans détaillés de la réfection de la piste et l'installation de nouvelles aides à la navigation à Red Sucker Lake. De plus, les travaux de conception d'un nouveau terminal à Red Sucker Lake ont été achevés. Un autre contrat a été attribué pour la conception de nouvelles tours de communication aux aéroports de Berens River et de Gods River en fonction d'un rapport sur l'état des tours présenté par MMM Group. Des contrats ont également été accordés pour la construction de nouvelles aides à la navigation à l'aéroport de Berens River, tandis que St. Theresa a reçu de nouvelles remorques qui serviront temporairement de terminal. Des contrats ont aussi été attribués pour des améliorations de la piste à Gods Lake Narrows et pour la construction d'un atelier de matériel et d'un poste d'enregistrement des bagages à Oxford House.

### **Programme d'aide financière aux aéroports du Manitoba**

Depuis 1972, le ministère offre des subventions annuelles aux commissions aéroportuaires municipales du Manitoba afin de les aider à exploiter et à maintenir des aéroports sécuritaires pour les vols récréatifs, l'ensemencement aérien, la pulvérisation des cultures et les systèmes de secours en cas d'accident. Les aéroports admissibles munis de pistes en dur reçoivent 2 400 \$, tandis que les aéroports munis de pistes sans revêtement reçoivent 1 200 \$ pour combler une partie de leurs coûts d'exploitation. À l'heure actuelle, 39 aéroports municipaux sont admissibles à ces subventions : 19 reçoivent 2 400 \$, 18 reçoivent 1 200 \$ et deux reçoivent respectivement des subventions de 4 800 \$ et de 15 000 \$. La valeur totale courante du Programme est de 87 000 \$.

## 2. h) Aéroports et service de traversiers du Nord

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	7 367	118,07	7 701	(334)
(2) Autres dépenses	4 803		4 235	568
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(330)		(275)	(55)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>11 840</b>	<b>118,07</b>	<b>11 661</b>	<b>179</b>

# Génie des matériaux

## Objectif ou mandat

La Direction du génie des matériaux détermine des normes spécifiques et est responsable des services de conception, de recherche, de mise à l'essai et d'évaluation en vue de l'aménagement et de l'entretien de remblais et de revêtements de chaussée solides et de qualité.

## Activités

Fournir de l'information afin d'optimiser la rentabilité de l'approvisionnement en ressources en agrégats pour les programmes de construction, de conservation et d'entretien et assurer la liaison avec les organismes externes afin de satisfaire aux besoins du ministère en agrégats.

Coordonner la définition des stratégies, des normes et des objectifs relatifs à l'affectation des ressources pour l'infrastructure et diriger l'optimisation des programmes de dépenses en revêtement.

Fournir des services spécialisés d'essai des matériaux afin de garantir la conformité avec les spécifications et élaborer des lignes directrices et des procédures d'essai en matière de normes en réponse aux besoins du ministère et aux exigences des projets.

Fournir des conceptions structurales de revêtement pour la construction et la réfection des revêtements ainsi que des évaluations structurales afin de déterminer les besoins liés aux restrictions au printemps et l'incidence des propositions de charges spéciales.

Réaliser et gérer des études et des enquêtes géotechniques pour la stabilité des remblais ainsi que pour l'évaluation et la protection des eaux souterraines et du sol contre l'érosion.

Élaborer et gérer les projets de recherche consacrés aux revêtements sur le terrain et en laboratoire.

Concevoir et évaluer des produits bitumineux et en béton pour les revêtements et les ouvrages d'art.

Fournir de l'équipement d'essai sur le terrain et des services de contrôle de la qualité sur le terrain.

Gérer la liste des normes relatives aux produits, qui évalue et décrit les matériaux de construction et d'entretien approuvés pour l'approvisionnement.

## Points saillants en 2010-2011

La Direction a utilisé trois profileurs laser pour mettre en œuvre la spécification actualisée sur l'égalité des surfaces bitumineuses qui a été adoptée en 2009 et réaliser l'évaluation automatisée de l'état des surfaces.

Elle a procédé à l'interne à un levé automatisé de l'état de la surface des routes pour cartographier toutes les routes de la province.

Cinq (5) laboratoires mobiles ont procédé à des essais dans le cadre de divers projets de pavage de route.

La base de données du système d'analyse des matériaux (SAM) a été entièrement fonctionnelle. Elle a permis la saisie de données d'échantillon de la Direction et a connu une amélioration continue et un accroissement de la participation des utilisateurs. Une participation régionale étendue est prévue pour l'exercice 2011-2012.

La Direction a élaboré un plan stratégique des trois à cinq prochaines années.

La Direction a évalué les conditions de fiabilité et d'humidité des pistes d'un certain nombre d'aéroports pour la Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord et elle a mis en œuvre des mesures

correctives à certains aéroports, notamment ceux de Red Sucker Lake, de God's Lake Narrows, de God's River, d'Oxford House, de Pikwitonei et de Thicket Portage.

La Direction a acheté un déflectomètre à masse tombante sur camion pour remplacer le programme de poutre Benkelman qui fait l'objet d'une élimination progressive. Le déflectomètre est utilisé pour l'évaluation structurelle du réseau et des projets.

La Direction a adopté le *Mechanistic/Empirical Pavement Design Guide* (MEPGD) qu'a lancé la Federal Highway Administration des États-Unis. Elle a pris les mesures suivantes :

- elle a intégré les données environnementales dans le logiciel;
- elle a effectué la modélisation des données de circulation avec l'aide de l'Université du Manitoba;
- elle a commencé à explorer les propriétés des matériaux avancés pour la conception avec l'aide de l'Université du Manitoba.

#### Volumes de service en 2010-2011

425	réponses à des demandes de renseignements sur les agrégats
13 960	essais réalisés au laboratoire central de Winnipeg
3 256	essais réalisés au laboratoire central de Brandon
69	conceptions structurales de revêtement émises
101	études d'impact sur le revêtement réalisées
30	grands projets géotechniques à l'étude, en cours d'élaboration ou sous surveillance
25	conceptions de mélange d'asphalte effectuées
6	conceptions de mélange de béton effectuées

#### 2. i) Génie des matériaux

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	2 777	43,40	3 172	(395)
(2) Autres dépenses	933		1 042	(109)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(2 533)		(2 160)	(373)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 177</b>	<b>43,40</b>	<b>2 054</b>	<b>(877)</b>



# Contrôle de la circulation routière

## Objectif ou mandat

La Direction du contrôle de la circulation routière renforce la sécurité et l'efficacité de la circulation des véhicules et des adeptes du transport actif sur le réseau routier provincial en fournissant du soutien, des normes et des données dans les domaines des opérations, du génie et de la circulation spécialisée.

## Activités

Gérer et diriger l'installation, l'entretien et l'utilisation de tous les dispositifs de signalisation routière (feux, principaux panneaux, feux clignotants et corridors pour piétons, glissières de sécurité ou rails de protection).

Établir des normes et des politiques relativement à l'installation et à l'entretien de tous les dispositifs de signalisation routière.

Gérer et diriger des examens des limites de vitesse et fournir des recommandations au Conseil routier concernant les limites de vitesse sur les routes provinciales.

Fournir des connaissances spécialisées concernant le contrôle de la circulation au sein de la Division du génie routier et des opérations ainsi qu'à d'autres ministères et administrations.

Gérer et diriger l'illumination des routes provinciales.

Gérer et diriger le programme de surveillance de la circulation, y compris la production d'un rapport annuel consacré aux débits de circulation sur le réseau routier provincial.

Tenir un relevé des collisions dans une base de données sur les routes provinciales afin de faciliter la localisation des zones problématiques et la mise au point et l'évaluation de mesures d'atténuation.

Gérer la sécurité aux passages à niveau sur le réseau routier provincial.

## Points saillants en 2010-2011

La Direction a installé sept dispositifs permanents ou temporaires de signalisation routière relativement aux activités de construction et aux nouvelles intersections.

Elle a mis en œuvre 22 dispositifs supplémentaires de signalisation sur remorque utilisés pour mieux informer les conducteurs dans des situations cruciales de construction et d'urgence.

Des données sur la circulation ont été recueillies à 85 postes de comptage, dont 32 postes de comptage permanents (PCS), à environ 1 100 emplacements de comptage à court terme, à 8 bascules de pesage dynamique, et à 45 sites de classification automatique des véhicules concernant environ 240 points d'intersection.

La Direction a examiné les demandes de changement de zones de limitation de vitesse à plusieurs endroits un peu partout dans la province et a présenté des rapports appropriés au Conseil routier pour examen. Elle assure la surveillance des effets des limites de vitesse de 110 km/h sur la RPGC 1, de l'ouest de Virden jusqu'à la frontière avec la Saskatchewan, et sur la RPGC 75, du nord de la frontière américaine jusqu'au sud de Saint-Jean-Baptiste, depuis l'été 2009.

La Direction gère une base de données qui contient les facteurs contributifs, la configuration et l'emplacement des collisions survenues sur le réseau routier provincial. Cette base de données, qui renferme des relevés de 1991 à nos jours, peut servir à la création de cartes et à la production de rapports statistiques à long terme sur les collisions. La Direction conserve par ailleurs les rapports d'accidents automobiles dans ses dossiers pendant cinq ans.

La Direction dirige le dialogue du ministère avec MADD Canada (Mothers Against Drunk Driving) en vue de l'élaboration d'un protocole d'entente sur les dispositions nécessaires pour l'installation de panneaux commémoratifs sur les lieux des accidents de la circulation mortels liés à l'alcool.

La Direction a continué à compiler des renseignements de base en vue de l'élaboration éventuelle d'un plan de sécurité de la circulation routière pour la province, parallèlement aux efforts similaires d'autres organismes responsables des transports dans le reste du Canada.

La Section de la signalisation routière a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'élément d'exposition du salon sur les métiers du ministère. Il s'agissait d'un dispositif de signalisation routière fonctionnel et d'un panneau à messages variables qui ont su attirer l'attention des élèves et des invités.

La Direction a achevé un projet de modernisation de la signalisation de passages à niveau (dispositifs de batteries de secours) financé par le gouvernement du Canada et sept remplacements à frais partagés de signaux ferroviaires incandescents par des dispositifs DEL.

## 2. j) Contrôle de la circulation routière

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles		Dép. prévues		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	2010/11 (milliers de \$)	ETP	2010/11 (milliers de \$)		
(1) Salaires et avantages sociaux	1 171	22,00	1 620		(449)
(2) Autres dépenses	338		433		(95)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(522)		(677)		155
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>987</b>	<b>22,00</b>	<b>1 376</b>		<b>(389)</b>

# Politique du transport

## Objectif ou mandat

La Division de la politique du transport vise l'excellence dans la planification, l'élaboration et l'évaluation des politiques, des programmes, des réseaux et des lois dans le domaine des transports, et elle conseille et soutient le gouvernement dans l'élaboration de politiques, de plans, de programmes et de lois par l'entremise des directions suivantes :

Direction de la politique des transports et de l'amélioration des services;  
Direction de la planification et du développement des réseaux de transport;  
Direction des services législatifs et réglementaires.

## Activités

Établir une démarche proactive et éclairée pour régler les problèmes liés aux transports et influencer sur l'élaboration de politiques efficaces aux échelons fédéral et provincial relativement à tous les modes de transport.

Orienter le programme d'immobilisations du ministère dans un cadre de modes de transport intégrés en vue du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Élaborer des stratégies de financement novatrices pour l'infrastructure des transports, fournir des plans et politiques de transport à long terme et prioriser et optimiser les investissements de la Province dans l'infrastructure des transports.

Travailler à la mise en œuvre d'initiatives stratégiques qui renforceront la sécurité, l'efficacité et la durabilité du réseau de transport du Manitoba.

Procurer l'expertise nécessaire à un cadre législatif et réglementaire qui soutienne la vision ministérielle d'un réseau de transport sûr et efficace propice à une croissance sociale et économique durable au Manitoba.

Coordonner la prestation du soutien décisionnel au sous-ministre, au ministre, au Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire, au Conseil du Trésor, au Cabinet et au premier ministre.

Orienter les directions en matière de gestion; établir des politiques administratives divisionnaires et élaborer des spécifications, des normes et des procédures régissant la prestation de conseils et de services professionnels en politique et planification; gérer et surveiller un protocole d'affectation des tâches qui garantisse des réponses efficaces et opportunes aux demandes; surveiller l'affectation budgétaire divisionnaire et fournir du soutien administratif aux gestionnaires et au personnel des directions.

## Points saillants en 2010-2011

### Direction de la politique des transports et de l'amélioration des services

La Direction a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie de la porte d'entrée internationale du Manitoba qui vise à positionner la province comme une porte d'entrée de choix en plein essor au centre du continent pour le commerce mondial et les voyages internationaux.

- Dans le cadre d'une approche interministérielle et intergouvernementale, de diverses activités de recherche, d'analyse, de planification, de consultation et de partenariat, la Direction a soutenu avec succès la mise en œuvre continue par le gouvernement provincial de l'initiative CentrePort Canada (terminal intermodal). La Direction a notamment assuré une coordination stratégique de la gestion d'un achat de terrains à l'emplacement prévu du CentrePort pour permettre l'opérationnalisation de cette initiative de développement économique.
- La Direction a continué d'établir des partenariats internationaux et intergouvernementaux en jouant, par exemple, un rôle de direction dans la North America Super Corridor Coalition (NASCO) et auprès

des partenaires russes du « pont arctique ». Entre autres, la Direction a assuré les fonctions suivantes :

- coordonner le rôle et la présence des délégations de dirigeants manitobains des secteurs public et privé dans le cadre de conférences, de manifestations et de missions commerciales internationales, afin d'appuyer les objectifs de la Province;
- concevoir le contenu technique et gérer des parties importantes des consultations et de la sensibilisation auprès des parties intéressées pour une grande conférence internationale organisée conjointement par la Province et l'Université de Winnipeg (Arctic Gateway Summit);
- gérer tous les éléments présentés lors d'une conférence multilatérale parallèle à Winnipeg sur la création de liens de transport Manitoba-Russie dans l'Arctique, tenue sous les auspices de la Commission économique intergouvernementale Canada-Russie.
- La Direction a continué de diriger le travail réalisé de concert avec l'Administration aéroportuaire de Winnipeg pour obtenir de nouveaux services aériens internationaux dans la région de Winnipeg, y compris la mise en place d'un service transatlantique express Islande-Winnipeg à l'été 2010.
- La Direction a continué de collaborer avec le gouvernement du Canada et la société OmniTRAX à la réalisation d'un projet de 68 M\$ qui vise l'amélioration de la ligne de chemin de fer jusqu'à Churchill (60 M\$) et des installations du port de Churchill (8 M\$).
- Elle a continué de diriger la gestion provinciale d'une initiative conjointe d'une valeur de 3 M\$ des gouvernements fédéral et provincial et de la société OmniTRAX pour la poursuite des travaux de la Churchill Gateway Development Corporation, une entreprise de commercialisation de la porte d'entrée qui vise à assurer la croissance du port de Churchill par la diversification de la circulation. La Direction a défendu les intérêts de la Province auprès du gouvernement du Canada dans les dossiers de programmes et de politiques des transports, notamment en ce qui concerne les approches relatives à la porte d'entrée, les ententes bilatérales d'ouverture des espaces aériens, l'Examen des services de transport ferroviaire des marchandises et les activités fédérales de réglementation, comme l'établissement du plafond des recettes des chemins de fer, l'examen du coût du capital et l'examen du Règlement sur l'interconnexion du trafic ferroviaire.
- La Direction a travaillé en collaboration avec des agriculteurs, des collectivités, des expéditeurs et divers ministères en vue de consolider et de développer la capacité de l'industrie ferroviaire sur courtes distances au Manitoba dans les régions de l'Est, d'Entre-les-Lacs et du Centre-Sud. Notamment, elle a négocié, géré et développé toutes les ententes progressives avec les partenaires.
- La Direction a poursuivi la mise en œuvre d'un programme de subventions de 250 000 \$ en vue de soutenir l'adoption par le secteur du camionnage lourd de la technologie du marché secondaire conçue pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

### **Direction de la planification et du développement des réseaux de transport**

La Direction est responsable de l'élaboration, de la planification et de la protection des éléments d'actif stratégiques du secteur du transport du gouvernement du Manitoba. Ses responsabilités sont de nature multimodale et elle consacre la plus grande partie de son travail au réseau routier provincial.

#### Programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés

En 2010, la Direction a demandé et reçu l'approbation fédérale d'un financement partiel destiné à la réalisation d'une étude et de travaux d'amélioration de l'infrastructure au point d'entrée de Pembina-Emerson. Le financement proviendra du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers, un volet du Fonds Chantiers Canada, dans le cadre du programme pilote sur l'architecture des flux d'information frontaliers (AFIF). Voici un résumé des programmes visés :

#### ► Étude sur le transport au point d'entrée de Pembina-Emerson

Le ministère et le Department of Transportation du Dakota du Nord (NDDOT) ont entrepris une étude en vue d'évaluer les améliorations au transport au point d'entrée Pembina-Emerson au cours des 20 prochaines années qui permettraient de réduire les délais et la congestion à cette porte d'entrée économique essentielle au milieu du continent. Transports Canada et le NDDOT contribueront au financement de l'étude. La Direction a préparé la demande de financement auprès du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers en 2009, et elle gèrera le projet pendant toute la durée de l'étude, qui devrait commencer en 2011.

#### ► Améliorations de l'accès à la route 29 en direction sud au point d'entrée de Pembina-Emerson

Dans le cadre des consultations avec les parties intéressées avant le début de l'étude sur le transport au point d'entrée de Pembina-Emerson, la Direction a joué un rôle de chef de file dans l'élaboration d'une

proposition visant à traiter les questions les plus pressantes des délais et de la congestion de la circulation en direction sud qui entre aux États-Unis par la RPGC 75. Le coût estimatif total des améliorations en direction sud est d'environ 3 M\$ et le gouvernement du Canada fournira 375 000 \$ pour l'installation d'un nouveau panneau suspendu à messages variables aux termes du programme pilote sur l'architecture des flux d'information frontaliers (AFIF). Au 31 mars 2011, la phase I des améliorations était terminée et le panneau était installé. Celui-ci devrait être en fonction en avril 2011. La phase II, qui comprend des améliorations du revêtement de la chaussée et de l'intersection, devrait se dérouler pendant la période de construction 2011.

► **Groupes de travail fédéraux-provinciaux**

La Direction représente le Manitoba dans deux groupes de travail interprovinciaux qui remplissent leur mandat sous les auspices du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière.

► **Groupe de travail sur les transports urbains**

La Direction continue de représenter le ministère au sein du groupe de travail créé en septembre 2003 par le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière en vue d'examiner des questions d'intérêt commun dans le domaine des transports. Les plus récents travaux du groupe de travail ont porté sur le transport en commun et le rapport *Évolution récente du transport en commun dans les villes canadiennes, 2010* a été publié sur le site Web du Conseil en novembre 2010.

► **Groupe de travail sur le réseau routier national**

La Direction représente la province au sein du groupe de travail sur le réseau routier national, un groupe formé d'organismes provinciaux et fédéraux qui a pour mandat de définir des conditions et des routes à inclure dans le réseau routier national en fonction de critères convenus par tous. À l'heure actuelle, le Manitoba compte 2 092,4 km de routes principales et collectrices et a demandé au groupe de travail d'examiner la possibilité d'inclure quatre nouvelles routes.

Initiatives de planification du réseau de transports

La Direction a fourni en 2010-2011 des services d'analyse et de consultation dans le cadre des études clés et des examens fédéraux-provinciaux continus suivants :

► **Les ponts de la rivière Rouge**

En raison des préoccupations relatives au coût croissant du remplacement d'ouvrages d'art importants au-dessus de la rivière Rouge, la Direction a proposé d'élaborer un projet d'évaluation des ponts et de cadre d'établissement des priorités à utiliser dans l'ensemble du réseau afin de comparer les grands ouvrages de franchissement de cours d'eau, de les noter et d'établir les priorités aux fins des programmes d'immobilisations. La Direction a effectivement élaboré le cadre d'évaluation et de priorisation proposé et a entrepris de l'utiliser pour évaluer tous les corridors routiers qui appartiennent à la Province et enjambent la rivière Rouge de la frontière entre le Canada et les États-Unis jusqu'au lac Winnipeg. Une fois l'évaluation terminée et les priorités établies, les résultats de l'étude pilote sur les ouvrages qui enjambent la rivière Rouge seront présentés aux gestionnaires du ministère pour étude et adoption.

► **Élaboration d'un réseau routier stratégique**

La Direction a continué d'élaborer et de perfectionner son concept de réseau routier stratégique. Elle a également entrepris la définition de critères et de normes relatifs au réseau routier stratégique, ainsi que l'examen et la formulation de questions stratégiques préliminaires liées au réseau routier stratégique en périphérie, en ce qui a trait au marché principal, aux routes financées à parts égales et aux routes d'accès à une seule collectivité.

► **Groupe consultatif sur le transport actif au Manitoba**

La Direction a fourni des conseils éclairés au groupe consultatif sur le transport actif au Manitoba concernant la planification, les normes de conception et les avantages financiers du transport actif (comme la marche et le vélo).

Étude de l'aménagement du territoire

La Direction a fourni des conseils éclairés au ministère des Administrations locales concernant les conséquences des aménagements du territoire proposés sur l'intégrité du réseau routier du Manitoba.

► Plans d'aménagement et règlements de zonage

La Direction a examiné environ 60 plans d'aménagement du territoire, règlements de zonage, demandes d'annexion et demandes de parcs provinciaux et de zones de gestion de la faune pour veiller à ce que la sûreté et l'efficacité du réseau de transport provincial soient maintenues et à ne pas entraver les possibilités d'amélioration du réseau.

► Examen des politiques provinciales d'occupation des sols

La Direction a continué de travailler de concert avec le ministère des Administrations locales à la mise à jour du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols*. La Direction a dirigé les travaux d'examen des politiques et a préparé un projet de politique des transports. Les nouvelles politiques devraient être approuvées en 2011.

► Plan d'aménagement des terres pour CentrePort Canada

Représentant le ministère, la Direction a coprésidé un groupe de travail sur le plan d'aménagement de CentrePort Canada. Le projet a été entrepris conjointement par le ministère de l'Infrastructure et des Transports et le ministère des Administrations locales. Les résultats du processus ont été un plan d'aménagement des terres pour CentrePort Canada et une recommandation de tracé pour la voie CentrePort Canada. CentrePort Canada est un projet d'aménagement d'une zone de commerce extérieur et d'un terminal intermodal dans le secteur nord-ouest de la Ville de Winnipeg. La voie CentrePort Canada est un projet d'autoroute provinciale qui offrira un accès primaire au nouveau terminal intermodal et reliera la zone aménagée à des corridors commerciaux routiers ayant une importance stratégique pour le centre du continent et le commerce transcontinental.

Initiatives stratégiques d'investissement

La Direction fournit des conseils éclairés utiles à la prise de décisions en matière d'investissements stratégiques dans le secteur des transports, notamment en ce qui concerne les stratégies de planification et de priorisation des immobilisations, ainsi que les stratégies de financement.

► Travaux de planification stratégique du ministère

Le ministère a mis en place un processus de planification stratégique après que le Bureau du vérificateur général lui ait recommandé d'élaborer un mécanisme écrit permettant de montrer clairement les liens entre les priorités en matière d'immobilisations et les décisions prises à cet égard. Le ministère a d'abord formé deux équipes qu'il a chargées de définir un cadre global pour les programmes d'immobilisations. La Direction a fourni des cadres tant pour les initiatives des programmes de construction à court terme que pour la planification des immobilisations à long terme et a rempli un rôle de direction de l'élaboration de tous les produits du processus en 2010-2011.

Initiatives de transport dans les collectivités du Nord et les collectivités éloignées

En 2010-2011, la Direction a participé à plusieurs études relatives à l'accès aux collectivités éloignées et aux collectivités du Nord et a collaboré avec des organismes externes à la réalisation de divers projets. Voici un résumé de ses travaux dans le domaine :

► Possibilités d'accès aux transports pour les collectivités de York Landing et d'Ilford

L'étude a consisté en une analyse économique à long terme de plusieurs possibilités de services d'accès aux transports pour les collectivités de York Landing et d'Ilford, en vue de déterminer la manière la plus rentable pour les résidents d'avoir accès au réseau routier provincial. Les coûts pour la Province de combinaisons de routes terrestres et de traversiers ont été ajoutés aux coûts déboursés de résidents dans le cadre d'une évaluation de comptes multiples. Une méthodologie a été élaborée pour évaluer les transports de marchandises et les flux de passagers dans un contexte intermodal et multiroutier, afin de comparer les possibilités au service actuel de traversiers en été et de routes l'hiver. L'approche peut être utilisée pour évaluer les possibilités d'accès d'autres collectivités éloignées ou du Nord.

► Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est

La Direction a fourni des avis à la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est, un organisme communautaire à but non lucratif, en vue de résoudre la question d'accès toutes saisons aux collectivités situées du côté est du lac Winnipeg.

► Route d'accès praticable en tout temps Manitoba-Nunavut

La Direction représente le Manitoba dans le cadre de l'initiative de route d'accès praticable en tout temps Nunavut-Manitoba. Parmi les principaux travaux réalisés à ce jour en vertu du protocole d'entente sur le transport Manitoba-Nunavut, citons l'étude des possibilités de routes Nunavut-Manitoba qui s'est traduite par la recommandation d'une route reliant le réseau routier provincial actuel, le port de Churchill et Rankin Inlet. Le dossier nécessaire au début de l'aménagement de la route d'accès praticable en tout temps a été achevé pendant l'exercice 2010-2011.

Demandes de renumérotation des routes et de transfert de routes provinciales

► Renumérotation des routes provinciales à grande circulation (RPGC) 29 et 75 près d'Emerson

La Direction a examiné la renumérotation et la redéclaration des RPGC 29 et 75, et d'autres routes provinciales dans les environs d'Emerson. Les modifications apportées aux numéros de route sont importantes et essentielles à la réussite des améliorations aux immobilisations que le ministère effectuera en vue de résoudre rapidement les problèmes de temps d'attente et de congestion dans les déplacements en direction sud au point d'entrée Pembina-Emerson. La renumérotation et les modifications nécessaires aux numéros de routes et aux indications locales et régionales s'effectueront à l'été 2011.

► Demandes de transfert de routes provinciales

Pour assurer le maintien de la sécurité, de l'efficacité et de l'intégrité du réseau de transport provincial et veiller à ce que les possibilités d'amélioration du réseau ne soient pas entravées, la Direction a examiné et analysé deux demandes présentées par des administrations locales qui souhaitent récupérer leurs compétences relatives à certaines routes d'accès provinciales existantes.

**Direction des services législatifs et réglementaires**

La Direction supervise l'élaboration et l'établissement des mesures législatives et des règlements du ministère. Elle offre un soutien à l'analyse et à l'élaboration des politiques, ainsi que des conseils et une orientation au sujet des lois et des règlements administrés par le ministère. Elle offre un soutien à la recherche et des conseils pour l'élaboration des politiques et des mesures législatives qui visent la sécurité routière et joue le rôle d'agent de liaison auprès de la Société d'assurance publique du Manitoba en ce qui a trait la prestation des programmes de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules au nom du gouvernement du Manitoba.

Lois et règlements :

- Interdiction de l'utilisation du téléphone cellulaire et d'autres appareils électroniques à commande manuelle — Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, à la suite de l'approbation des règlements par le Cabinet, l'interdiction de l'utilisation du téléphone cellulaire et de la messagerie texte au volant est entrée en vigueur. L'utilisation de téléphones en mode mains libres demeure permise. La loi prévoit des exceptions dans les situations suivantes : l'utilisation des appareils interdits est autorisée pour appeler un service de police, d'incendie ou d'ambulance en cas d'urgence; les policiers, les pompiers et les ambulanciers peuvent utiliser un appareil interdit au moment de l'exercice de leurs fonctions ou utiliser un appareil radio émetteur-récepteur; l'utilisation d'un terminal de données mobile qui sert à des communications commerciales est permise dans un véhicule exploité à des fins commerciales. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 199,80 \$. Une vaste stratégie de communication multimédia a été mise en œuvre.
- Précautions que doivent prendre les conducteurs au moment de dépasser un véhicule désigné — De nouvelles dispositions législatives ont reçu la sanction royale le 17 juin 2010. Les nouvelles dispositions visent à faire ralentir les automobilistes et à permettre un dépassement que s'il est sécuritaire lorsqu'ils s'approchent de dépanneuses, d'autres véhicules d'assistance routière et des véhicules des agents d'exécution du gouvernement lorsque ceux-ci se trouvent en bordure de la route et utilisent les dispositifs d'éclairage d'avertissement obligatoires. Il reste à établir l'amende et une stratégie de communication.
- Interdiction d'altérer le dispositif d'immobilisation ou les sacs gonflables d'un véhicule — Le Manitoba a adopté des dispositions législatives qui interdisent de désactiver ou de retirer un dispositif d'immobilisation ou les sacs gonflables d'un véhicule qui est utilisé ou sera utilisé sur la route. Elles visent à dissuader les propriétaires, les réparateurs et les reconSTRUCTEURS de véhicules d'enlever des sacs gonflables pour les revendre ou d'altérer des dispositifs d'immobilisation.

Les questions actuellement à l'étude sont les possibilités de transport actif, les possibilités de véhicules à basse vitesse, la sécurité des véhicules tout-terrain, les convois de motoneiges sur les emprises routières, la protection d'utilisateurs de la route vulnérables (piétons, cyclistes, enfants, personnes âgées), le poids et les dimensions des véhicules, les casques et les ceintures de sécurité et les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules,

La Direction a fourni des services d'élaboration des politiques et d'aide à la recherche concernant les priorités du gouvernement, comme les initiatives relatives au changement climatique, la distraction au volant, la fatigue au volant, les programmes de stationnement pour personnes handicapées, la photosurveillance, les normes concernant l'équipement des véhicules, la conduite en état d'ébriété et les programmes d'utilisation d'antidémarrateurs, la Stratégie de sécurité routière et la limite de l'importation de véhicules d'occasion.

Elle a aussi poursuivi ses efforts de collaboration et de consultation auprès de la Ville de Winnipeg, du ministère de la Justice du Manitoba, de la Société d'assurance publique du Manitoba, de la Manitoba Association of Chiefs of Police, du Service de police de Winnipeg, de la GRC et d'autres organismes.

#### Maintien du contrôle et de la surveillance du permis de conduire Plus (PC Plus) et de carte d'identité Plus (CI Plus)

Il s'agit de deux programmes de documents de voyage de rechange pour entrer aux États-Unis par voie terrestre ou maritime. Aux termes du protocole d'entente Canada-Manitoba, le ministère est chargé de surveiller l'administration des deux programmes par la Société d'assurance publique ainsi que les documents connexes de publicité de la Société d'assurance publique. De plus, de concert avec la Société d'assurance publique, l'Agence des services frontaliers du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada, la Direction doit effectuer un examen d'après-mise en œuvre des deux programmes.

#### **2 (k) Politique du transport**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles</b>	<b>Dép. prévues</b>		<b>Écart</b>
	<b>2009/10</b>	<b>ETP</b>	<b>2009/10</b>	<b>pos./ (nég.)</b>
	<b>(milliers de \$)</b>		<b>(milliers de \$)</b>	<b>(milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	2 483	31,00	2 609	(126)
(2) Autres dépenses	4 213		3 527	686
(3) Initiative de développement de Churchill Gateway	5 076		200	4 876
(4) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(55)		(55)	
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>11 717</b>	<b>31,00</b>	<b>6 281</b>	<b>5 436</b>



## Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba

Le 19 avril 2004, en vertu du paragraphe 323(4) du *Code de la route* du Manitoba (C.P.L.M. c. H60), le registraire des véhicules automobiles a délégué, avec l'approbation écrite du ministre de l'Infrastructure et des Transports, des pouvoirs et attributions propres au président-directeur général de la Société d'assurance publique du Manitoba.

Les employés non syndiqués ont été mutés à l'annonce du transfert dans le cadre du discours du budget, le 19 avril 2004.

Une convention de transition pour les employés a été signée le 29 juin 2004 entre le Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba, la Province et la Société.

Tous les employés ont été mutés le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Une convention-cadre a été ratifiée entre le ministère et la Société.

Les mesures législatives établissant la délégation de pouvoir du registraire à la Société d'assurance publique du Manitoba sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2006 en vertu de la *Loi sur les conducteurs et les véhicules*. Cette loi donne à la Société les pouvoirs et les attributions nécessaires à l'administration des programmes régissant la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules, ainsi qu'à l'accomplissement des fonctions afférentes.

### 2. I) Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba	21 197	21 197	0

# Commission du transport routier et Conseil routier

## Objectif ou mandat

**Le Conseil routier** a été créé pour veiller à la sécurité des voyageurs et à la protection de l'infrastructure routière en assurant l'application de la *Loi sur la protection des voies publiques* et de certaines parties du *Code de la route*.

**La Commission du transport routier** veille à ce que tous les Manitobains et Manitobaines bénéficient de services de transport adéquats et abordables par l'administration d'un mécanisme de réglementation qui régit en vertu du *Code de la route* les transporteurs et les exploitants de véhicules de transport public.

## Activités

### Conseil routier

Mettre en place et enlever les lignes de contrôle adjacentes aux routes à accès limité, désigner les routes à accès limité.

Délivrer les permis pour l'accès aux routes à accès limité, et pour les ouvrages d'art ou les projets d'aménagement adjacents à ces routes.

Établir les limites de vitesse dans toute la province, y compris la ville de Winnipeg.

Approuver les dispositifs de signalisation routière et leur conception, les règlements municipaux relatifs au poids, la fermeture des ponts et les restrictions, le classement des routes et les règlements de stationnement dans les ruelles.

Tenir des audiences publiques sur des questions d'actualité, émettre des ordonnances et des règlements et donner des avis au ministère en matière de politique.

### Commission du transport routier

Délivrer des permis d'exploitation aux entreprises d'autocars provinciales et hors province, aux services de transport intermunicipal et de lignes ferroviaires courtes participant à la prestation des services de transport public.

Surveiller et établir les frais de transport pour les exploitants de véhicules de transport public, de lignes d'autocar régulières et de services de transport intermunicipal.

Décider des sanctions à l'égard des transporteurs et des exploitants de véhicules de transport public en cas d'infractions à la réglementation.

Tenir des audiences publiques sur des problèmes d'actualité, émettre des ordonnances et des règlements et donner des avis au ministère en matière de politique.

## Volumes de service en 2010-2011

Activités du Conseil routier	
44	audiences publiques tenues (Winnipeg et régions rurales)
357	demandes d'accès et d'ouvrage d'art traitées
36	règlements municipaux concernant les limitations de vitesse et les dispositifs de signalisation routière
17	inspections sur le terrain
33	parties de règlements rédigées
7	appels devant la Régie des services publics

<b>Activités de la Commission du transport routier</b>	
32	réunions générales ou publiques
22	permis d'exploitation délivrés ou modifiés
3	ordonnances de suspension
12	demandes d'autobus scolaire
193	permis d'exploitation de véhicules de transport public renouvelés
161	permis restreints autorisant l'utilisation temporaire de véhicules délivrés
302	permis provisoires de démonstration ou d'utilisation en cas de panne délivrés

## **2. m-1) Commission du transport routier et Conseil routier**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	253	3,00	300	(47)
(2) Autres dépenses	162		148	14
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>415</b>	<b>3,00</b>	<b>448</b>	<b>(33)</b>

# Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux

## Objectif ou mandat

La Commission d'appel des suspensions de permis (CASP) met un processus d'appel à la disposition des personnes dont le permis de conduire a été suspendu ou annulé par le tribunal ou le registraire des véhicules automobiles. En prenant ses décisions, la Commission doit veiller à ce que, dans tous les cas, l'octroi d'une réduction de la suspension ne soit pas contraire à l'intérêt public et à ce que le maintien de la suspension ne se traduise pas par un préjudice exceptionnel.

Le Comité d'étude des dossiers médicaux (CEDM) met un processus d'appel à la disposition des personnes dont le permis de conduire a été suspendu, annulé ou refusé en raison de problèmes d'ordre médical. En prenant ses décisions, le Comité doit veiller à ce que, dans tous les cas, la sécurité du public soit davantage prise en compte que le préjudice exceptionnel causé par l'éventuel maintien de la suspension, de l'annulation ou du refus de délivrer un permis.

## Activités

La Commission d'appel des suspensions de permis et le Comité d'étude des dossiers médicaux tiennent des audiences et rendent des décisions concernant les appels relatifs à des suspensions de permis.

La Commission d'appel des suspensions de permis examine des demandes de dispense de suspension des privilèges de conduite motivées par un préjudice exceptionnel. La Commission a pour fonction principale d'entendre des appels de personnes dont le permis de conduire a été suspendu par le tribunal ou le registraire des véhicules automobiles. Elle est également habilitée par le *Code de la route* à entendre des appels relatifs à la suspension, à l'annulation ou au refus de permis d'auto-école, de moniteur de conduite, de concessionnaire d'automobiles, de vendeur, de station d'inspection et de mécanicien.

Le Comité d'étude des dossiers médicaux détermine si les normes établies par l'Association médicale canadienne, le Code national de sécurité et le Règlement du Manitoba 412/7 sont appliquées de manière juste et équitable et dans quels cas on peut y faire exception. Le Comité peut confirmer, casser ou modifier la décision du registraire des véhicules automobiles.

## Volumes de service en 2010-2011

### Commission d'appel des suspensions de permis – Répartition selon l'âge, le type de suspension et la décision Du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011

Âge	Alcool	Vol de voiture et vandalisme	Autres susp. En vertu des art. 264 et 167 du <i>Code de la route</i>	Susp. En vertu de l'art. 273 du <i>Code de la route</i>	Total
<b>16 et 17 ans</b>					
Appel favorable	-	1	-	4	5
Refus	-	-	1	9	10
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>De 18 à 20 ans</b>					
Appel favorable	2	-	1	39	42
Refus	3	-	-	59	62
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>De 21 à 24 ans</b>					
Appel favorable	4	3	7	44	58
Refus	7	-	5	34	46
Exonération complète	-	-	-	-	0

Âge	Alcool	Vol de voiture et vandalisme	Autres susp. En vertu des art. 264 et 167 du Code de la route	Susp. En vertu de l'art. 273 du Code de la route	Total
<b>De 25 à 29 ans</b>					
Appel favorable	15	5	9	53	82
Refus	5	-	1	35	41
Exonération complète	-	1	-	-	1
<b>De 30 à 34 ans</b>					
Appel favorable	16	2	7	38	63
Refus	1	-	2	17	20
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>De 35 à 39</b>					
Appel favorable	11	-	5	33	49
Refus	3	1	1	16	21
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>De 40 à 44 ans</b>					
Appel favorable	12	1	2	28	42
Refus	3	-	5	14	22
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>De 45 à 49 ans</b>					
Appel favorable	14	-	3	19	36
Refus	1	-	-	10	11
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>De 50 à 54 ans</b>					
Appel favorable	6	1	2	16	25
Refus	2	-	-	5	7
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>De 55 à 59 ans</b>					
Appel favorable	9	1	1	10	21
Refus	2	-	-	4	6
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>De 60 à 64 ans</b>					
Appel favorable	5	-	-	7	12
Refus	5	-	1	2	8
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>De 65 à 69 ans</b>					
Appel favorable	3	1	2	4	10
Refus	1	-	-	1	2
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>De 70 à 74 ans</b>					
Appel favorable	-	-	-	-	0
Refus	-	-	-	-	0
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>De 75 à 95 ans</b>					
Appel favorable	-	-	-	1	1
Refus	-	-	-	-	0
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>Nombre d'appels entendus</b>	130	16	55	502	703
<b>PERMIS DIVERS – 19 demandes d'appel reçues</b>					
Permis de station d'inspection (2 refusés, 3 accordés)					5
Permis de concessionnaire (5 accordés)					5
Permis de moniteur de conduite (2 accordés)					2
Permis de mécanicien (1 refusé, 1 accordé)					2
<b>Nombre d'appels entendus</b>					<b>14</b>

Âge	Alcool	Vol de voiture et vandalisme	Autres susp. En vertu des art. 264 et 167 du Code de la route	Susp. En vertu de l'art. 273 du Code de la route	Total
Appels annulés					46
Appels en attente					102
Suspensions expirées					68
<b>Sous-total</b>					<b>216</b>
<b>NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'APPEL REÇUES</b>					<b>933</b>
<b>AUDIENCES TENUES - 157</b>					
Winnipeg - 129					
Brandon - 23					
Thompson/The Pas - 5					

**Comité d'étude des dossiers médicaux – Sommaire**  
Du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011

CATÉGORIES	DÉCISIONS		TOTAL
Cardiologie	6 accordées	1 refusée	7
Neurologie	6 accordées	10 refusées	16
Liées à la consommation d'alcool	1 accordée	6 refusées	7
Vue	0	2 refusées	2
<b>NOMBRE TOTAL D'APPELS ENTENDUS</b>			<b>32</b>
Appels annulés			13
Appels en attente			4
<b>NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES</b>			<b>49</b>
<b>NOMBRE TOTAL D'AUDIENCES TENUES - 11</b>			
Cardiologie - 4			
Neurologie et audiences liées à la consommation d'alcool - 5			
Vue - 2			

**2. m-2) Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux**

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	251	3,00	288	(37)
(2) Autres dépenses	68		65	3
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>319</b>	<b>3,00</b>	<b>353</b>	<b>(34)</b>

# Commission de réglementation des taxis

## Objectif ou mandat

La Commission de réglementation des taxis fait en sorte que les résidents de Winnipeg bénéficient de services de taxi satisfaisants à un coût raisonnable les besoins du public par l'administration d'un mécanisme de régulation économique.

## Activités

- Tenir des audiences publiques sur des questions liées à l'industrie et aux usagers.
- Fixer, étudier et réviser le nombre de permis de taxi nécessaires pour répondre aux besoins du public.
- Réglementer les tarifs de l'industrie.
- Délivrer des permis d'exploitation de taxi et des permis de chauffeur de taxi et réglementer le transfert des permis.
- Veiller à la formation des chauffeurs de taxi.
- Établir les normes applicables aux véhicules et inspecter les taxis pour en vérifier l'état et l'exactitude des compteurs.
- Enquêter sur des plaintes déposées contre des exploitants et des conducteurs de taxi pour des infractions aux règlements et de mauvais services, lorsque cela se justifie, et décider du règlement de ces plaintes.
- Assurer la liaison entre la Commission et l'industrie du taxi, les administrations et les autres groupes concernés.

## Points saillants en 2010-2011

La Commission a approuvé une augmentation de 0,20 \$ du tarif de départ, laquelle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011. L'extension a été acceptée en vue de réduire le coût des écrans protecteurs et demeurera en vigueur jusqu'au 19 août 2011.

La Commission a approuvé l'installation de caméras Verifeye pour améliorer la sécurité des conducteurs et des passagers qui circulent à Winnipeg. En date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, des caméras Verifeye étaient installées dans tous les taxis ordinaires et accessibles de Winnipeg.

La Commission a rendu obligatoire l'installation de lampes stroboscopiques d'urgence sur le toit des taxis depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

## Volumes de service en 2010-2011

22	réunions tenues par la Commission
7	audiences publiques concernant une hausse des tarifs des taxis
28	nouveaux permis d'exploitation d'un commerce de taxi délivrés
117	permis temporaires d'exploitation d'un commerce de taxi délivrés
624	permis d'exploitation d'un commerce de taxi renouvelés
2 283	permis de chauffeur de taxi délivrés
306	nouveaux permis de chauffeur de taxi délivrés
1 944	permis de conduire renouvelés
33	permis remplacés
2 460	inspections de taxi effectuées (patrouilles de rue, vérifications des compteurs, inspections sur place)
57	demandes de procuration approuvées
52	transferts relatifs à des ventes
12	audiences de justification
21	audiences visant des demandes de permis d'exploitation

## 2. m-3) Commission de réglementation des taxis

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	638	8,00	585	53
(2) Autres dépenses	176		158	18
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>814</b>	<b>8,00</b>	<b>743</b>	<b>71</b>



# Programmes – Services gouvernementaux

## Mandat

- Offrir des environnements de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation de programmes publics par des services d'acquisition, de planification, de gestion de projet, de conception et d'ingénierie, de stationnement et de sécurité.
- Assurer la coordination et la surveillance de projets relatifs aux installations par le recours à des services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception, la location et la gestion de la construction.
- Procurer un plan intégré d'amélioration de l'infrastructure sur les plans technique et logistique à l'appui d'un portefeuille sûr, durable et de qualité.
- Fournir des services opérationnels et des services d'entretien aux ministères et aux organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division est le fournisseur de services.
- S'occuper de l'acquisition et du contrôle des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, ainsi que du renouvellement des contrats de location connexes, et fournir de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux locaux.
- Fournir des services de comptabilité, de passation de contrats et de soutien administratif pour la Division et gérer la prestation des services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.
- Fournir des services de sécurité aux ministères et aux organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division est le fournisseur de services.
- Offrir une stratégie globale relative aux locaux gouvernementaux par une planification à court et long terme.
- Administrer les contrats de construction liés à l'offre d'installations gouvernementales, y compris les services contractuels d'alimentation et de nettoyage, s'il y a lieu.
- Facturer à l'occupant le coût des locaux que le gouvernement provincial possède ou loue.
- Assurer l'approvisionnement global en biens et services pour tous les ministères et organismes gouvernementaux.
- Fournir des services de transport aérien spéciaux (service aérien d'ambulance Lifelight, surveillance aérienne, lutte contre les incendies forestiers, transport de passagers et de marchandises, etc.) et coordonner et certifier les vols gouvernementaux nolisés dans des aéronefs du secteur privé.
- Fournir des services de gestion des matériaux comme les fournitures courantes, le matériel de soins à domicile et l'entretien connexe, ainsi que la redistribution et l'aliénation des biens excédentaires et la gestion du courrier.
- Offrir des services complets de gestion foncière, y compris l'administration de la cession, de l'évaluation, de l'acquisition, de l'expropriation des terres domaniales et l'aliénation des biens excédentaires.
- Fournir des services complets de gestion et d'entretien des véhicules, y compris des services de radio et de communication mobile.

# Gestion des projets

## Objectif ou mandat

La Direction de la gestion des projets remplit les fonctions suivantes :

- gérer des projets d'immobilisations et des projets financés par les clients en matière de locaux, en ayant recours à des services professionnels et techniques internes et externes;
- fournir des services de consultation en architecture et en ingénierie;
- fournir un soutien à l'infrastructure de l'environnement géré;
- assurer la mise en œuvre et l'élaboration de la Politique de bâtiments écologiques dans le cadre de projets financés par le gouvernement du Manitoba.

## Activités

Les Services à la clientèle portent sur la coordination globale de la planification des projets relatifs aux installations gouvernementales, avec notamment l'optimisation de l'utilisation des locaux et la conformité avec les programmes en évolution, les politiques et les nouvelles initiatives, dans le contexte de la planification stratégique liée aux installations.

Les Services de gestion de projet coordonnent tous les aspects des projets d'immobilisations et des projets pour les clients assignés à la Direction afin d'en garantir l'achèvement dans des délais opportuns. Cela inclut les services de conception, les services d'estimation (établir des estimations du total des coûts et de la durée des projets), pour les projets de construction et de rénovation en cours ou proposés, et la coordination complète des projets.

Les Services de consultation technique fournissent de l'expertise technique dans le cadre de projets à toutes les directions de la Division et à d'autres ministères provinciaux. Ils orientent le développement d'énoncés de travaux relatifs aux projets.

Les Services d'architecture et de génie s'occupent de l'élaboration continue de nouvelles politiques et normes de conception pour le portefeuille de bâtiments de la province du Manitoba et de la documentation relative à la conception ou à la construction pour des projets choisis.

Les Services de surveillance des consultants se chargent de la surveillance et de l'approbation de l'ensemble des dessins et des spécifications élaborés par les consultants externes afin de veiller à la conformité aux politiques prévues par la loi, aux codes du bâtiment et aux normes établies, participent à des inspections sur le terrain et travaillent à la phase de mise en service d'un projet.

Les Services de soutien à l'infrastructure de l'environnement géré se chargent de la planification à long terme, des estimations, de la conception et de la construction de l'infrastructure électrique, mécanique et de câblage au sein de l'environnement géré.

L'Équipe de coordination des bâtiments écologiques administre la Politique de bâtiments écologiques et en surveille les incidences et les résultats. L'équipe est responsable de rédiger les modifications à apporter à la Politique, de coordonner les activités et les consultations en vue de la mise en œuvre efficace de la Politique par les ministères, les sociétés d'État, les organismes gouvernementaux et les entités financées.

## Points saillants en 2010-2011

L'amélioration de la gestion de l'information et de la souplesse financière a permis à la Direction de la gestion des projets de maximiser le financement accordé par la Division dans le cadre du plan d'immobilisations du ministère afin de combler les besoins des clients d'une manière rentable. Au cours de l'exercice 2010-2011, la Direction a consacré un montant de 125 M\$ des investissements en immobilisations prévus à partie B15, répartis entre plus de cent projets de taille et de portée diverses. La Direction a versé un montant approximatif de 5,3 M\$ à plus de 200 projets liés à l'exploitation ou financés par les clients et a offert des services à tous les ministères du gouvernement, ainsi qu'à un certain nombre d'autres organismes gouvernementaux, au cours de l'exercice.

Dans le cadre du plan d'immobilisations du ministère, la Direction a réparti comme suit ses ressources financières :

- 13 % des fonds ont été alloués à des projets d'amélioration du cycle de vie;
- 65 % des fonds ont été alloués à la satisfaction des besoins des clients dans le cadre des programmes, tels que les réimplantations, les expansions, les nouvelles exigences des programmes et les améliorations à la sécurité;
- 6,5 % des fonds ont été dépensés pour traiter des questions de santé et de sécurité au travail;
- la plus grande partie des fonds restants a été investie exclusivement dans des projets d'accessibilité universelle et de développement durable.

Parmi les projets visant à répondre à la nécessité de prolonger la durée de vie, citons les projets d'amélioration du Palais législatif (remplacement du toit, modernisation de deux ascenseurs et remplacement du puits de lumière du grand escalier), les améliorations en cours au Churchill Town Centre et le remplacement des refroidisseurs de la Central Powerhouse.

Les fonds destinés à mettre à niveau les cycles de vie dans le cadre du plan d'immobilisations 2010-2011 représentent 2,5 % de la valeur approximative du portefeuille. Le niveau d'investissement approche du niveau nécessaire au remplacement et au renouvellement continus des cycles de vie du portefeuille vieillissant du ministère en ce qui concerne les bâtiments du gouvernement.

Afin de mieux servir sa clientèle, la Direction de la gestion des projets a procédé à une évaluation de ses processus actuels. À la lumière de cette évaluation, la Direction a cerné la communication avec la clientèle et l'éducation comme principales priorités. Des documents de référence et des outils d'évaluation sont en cours d'élaboration afin d'en tenir compte.

La Direction a aussi élaboré de nouvelles normes relatives aux installations afin de moderniser le portefeuille de bureaux. Elle a en effet fourni des lignes directrices adaptées aux nouveaux modes et lieux de travail, de manière à améliorer la communication, la collaboration et l'interaction avec les employés, et ce, au moyen de modalités de travail flexibles et non territoriales.

À mesure que la Province continue d'investir dans des améliorations du cycle de vie de son actif actuel et qu'elle se lance dans de nouveaux projets de construction nécessaires à l'exécution des programmes à venir du gouvernement, les processus de planification intégrée et de gestion de projet suivis par la Direction seront essentiels à sa réussite.

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'ajout de 2 ETP a accru la capacité de la Direction d'appuyer l'exécution du mandat de l'Équipe de coordination des bâtiments écologiques. La priorité a été de continuer l'établissement des structures administratives et organisationnelles nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de la Politique de bâtiments écologiques. En utilisant les nouvelles ressources humaines et la structure administrative en place, l'Équipe se concentre sur le perfectionnement des structures administratives et organisationnelles des programmes, sur l'élaboration de pratiques exemplaires et de normes pour les futurs projets d'immobilisations financés par le gouvernement et sur l'élaboration continue de mécanismes de soutien techniques et administratifs destinés aux ministères qui financent des projets d'immobilisations.

### **Volumes de service en 2010-2011**

Aux termes du plan d'immobilisations de 2010-2011, une somme de 105 078 200 \$ répartie entre des projets de taille et de portée diverses a été consacrée aux investissements en immobilisations (partie B du Budget). La somme a été affectée à des projets qui, dans le cadre des programmes du ministère, ont été cernés comme répondant à des besoins essentiels des clients tels que l'amélioration de la durée de vie des installations et de la sécurité des personnes, ou des rénovations apportées à des bâtiments pour en améliorer l'accès et le rendement énergétique, ainsi qu'au Programme pour les clients, lequel vise à réaliser de nouveaux projets d'immobilisations nettes proposés par les clients.

Au cours du présent exercice, la Direction a fourni des services à tous les ministères provinciaux ainsi qu'à plusieurs organismes gouvernementaux et elle a travaillé à plus de 200 autres projets liés à l'exploitation ou financés par les clients.

La Direction a investi un total de 2 036 000 \$ en dépenses de fonctionnement mineures (partie A) aux termes du plan d'immobilisations de 2010-2011. Ces dépenses visaient principalement des projets d'entretien de petite échelle ou des projets de remplacement à la fin du cycle de vie à l'intérieur des installations dont le gouvernement est propriétaire.

### Écarts en 2010-2011

L'amélioration de la gestion de l'information et une souplesse financière accrue ont permis à la Direction de la gestion des projets d'optimiser l'usage des fonds alloués à la Division dans le plan d'immobilisations en répondant aux besoins des clients de manière rentable.

À mesure que la Province continue d'investir dans des améliorations du cycle de vie de ses éléments d'actif actuels et qu'elle se lance dans de nouveaux projets de construction nécessaires à l'exécution des programmes à venir du gouvernement, les processus de planification intégrée et de gestion de projet suivis par la Direction seront essentiels à sa réussite.

#### 3 (a) Gestion des projets

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)		Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)		Écart pos./(nég.) (milliers de \$)
		ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	3 368	43,00	4 121		(753)
(2) Autres dépenses	8 645		7 819		826
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(5 965)		(5 256)		(709)
(4) Moins : Montant recouvrable de la partie B – Investissements en immobilisations	(3 950)		(4 921)		971
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 098</b>	<b>43,00</b>	<b>1 763</b>		<b>335</b>

# Grands projets

## Objectif ou mandat

Créée au cours de l'exercice 2008-2009 à partir de la Direction de la gestion des projets pour prendre en charge les activités de la Division dans le secteur des projets d'immobilisations importants et complexes, la Direction des grands projets offre des services de gestion de projet, y compris la coordination et la surveillance des projets d'immobilisations de grande envergure en ayant recours à des services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception et la gestion de la construction.

## Activités

Les Services de gestion de projet coordonnent tous les aspects des grands projets d'immobilisations assignés à la Direction afin d'en garantir l'achèvement dans des délais opportuns et dans les limites des budgets.

Les Services de consultation technique fournissent de l'expertise technique dans le cadre des grands projets d'immobilisations à toutes les directions de la Division.

Les Services de surveillance des consultants se chargent de la surveillance et de l'approbation de l'ensemble des dessins et des spécifications élaborés par les consultants externes afin de veiller à la conformité aux politiques prévues par la loi, aux codes du bâtiment et aux normes établies, ils participent à des inspections sur le terrain et ils travaillent à la phase de mise en service d'un projet.

## Points saillants en 2010-2011

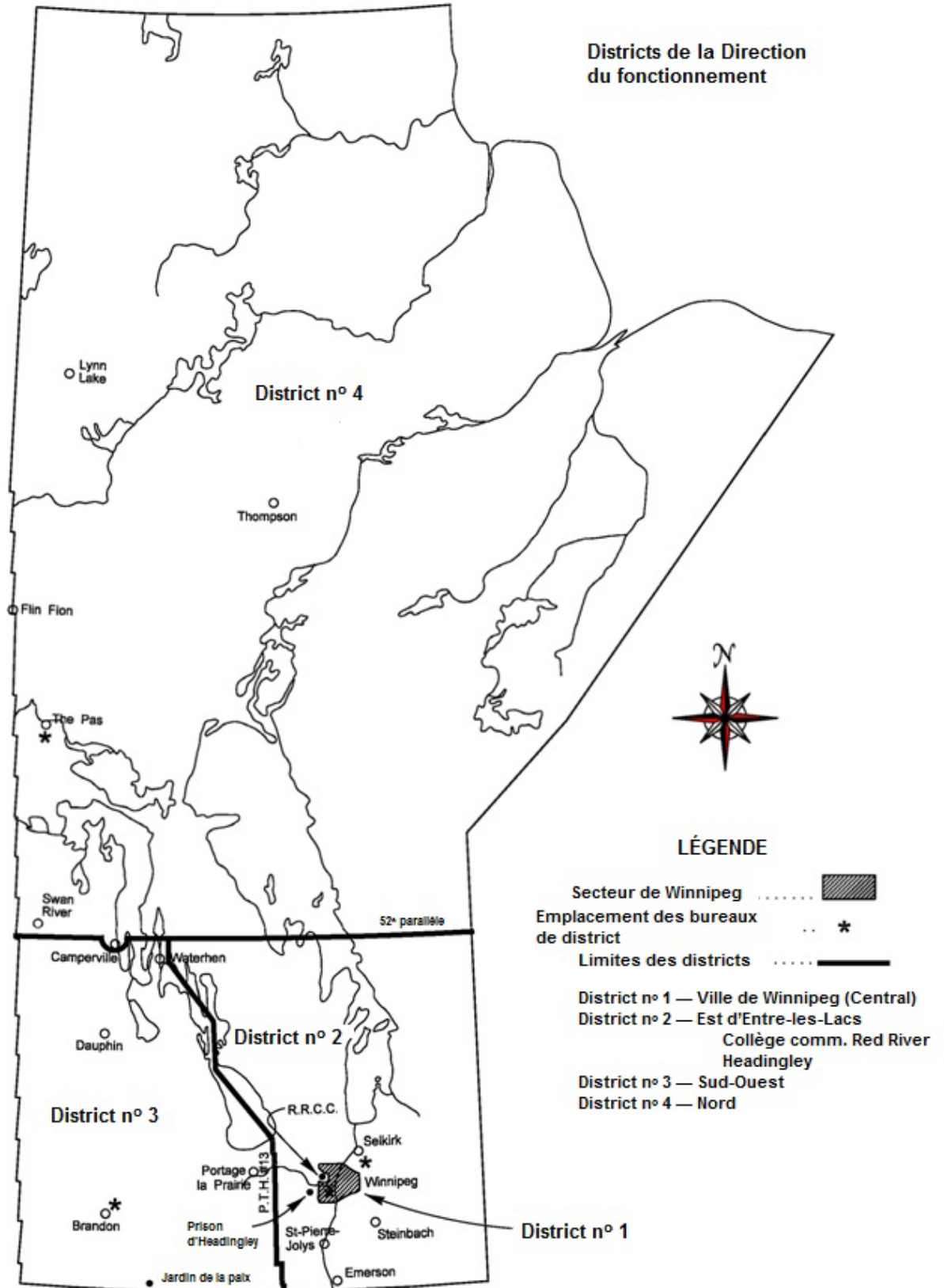
Voici quelques-uns des grands projets en cours de réalisation pendant l'exercice 2010-2011 :

- la construction du Len Evans Centre for Trade and Technology, un projet qui comprend la rénovation du bâtiment Pineridge ainsi que la construction de deux nouveaux bâtiments à l'emplacement de l'ancien centre de santé mentale de Brandon pour permettre l'offre du nouveau programme de métiers du Collège communautaire Assiniboine;
- la construction du nouveau centre correctionnel pour femme à Headingley (Manitoba), un projet qui prévoit la construction d'un centre de 156 lits provinciaux et de 25 lits fédéraux pour incarcérer les contrevenantes et qui pourra être agrandi au besoin. La conception des installations tient compte des recommandations du comité de consultation annoncées en avril 2006 par le gouvernement du Manitoba, de l'information fournie par la suite par le comité de consultation communautaire et de la volonté d'intégrer les programmes culturellement appropriés et conformes aux pratiques exemplaires de manière à réduire le taux de récidive des contrevenantes et des détenues;
- en 2009, le ministère a achevé de l'ajout au centre correctionnel Milner Ridge d'une section à sécurité moyenne de 160 lits (phase I) et l'espace est utilisé depuis. Pour remédier au problème de l'accroissement des populations carcérales et de la surpopulation des installations existantes, les phases II et III sont en cours. La phase II vise à construire une section à sécurité moyenne de 36 584 pi<sup>2</sup>, à 160 lits, dont l'occupation est prévue en janvier 2013. La phase III, dont l'occupation est prévue en octobre 2011, comprend un périmètre de 13 000 pi<sup>2</sup> et consiste en des installations modulaires d'acier préfabriquées conçues spécialement pour la détention;
- le projet de réaménagement du campus du Collège universitaire du Nord, un projet de construction de nouvelles installations d'enseignement d'une superficie de 84 400 pi<sup>2</sup> à Thompson et de rénovation du campus actuel à The Pas :
  - le nouveau campus de Thompson sera un centre principal de l'enseignement des programmes de sciences infirmières, de direction et de gestion des affaires et de ressources humaines. Les installations devraient être prêtes à l'occupation à l'automne 2013;
  - les rénovations du campus existant à The Pas prévoient l'aménagement d'une bibliothèque pour l'enseignement et la recherche et d'une garderie pour les enfants des étudiants. Elles comprennent également des fonds pour réaliser la phase II du The Pas Recreation Centre. Le ministère vise une occupation des nouveaux locaux à l'automne 2012;

- l'aménagement de la Northern Manitoba Mining Academy, à Flin Flon, et la réalisation d'autres projets d'infrastructure des savoirs réalisés par la Direction notamment au moyen des fonds de stimulation du gouvernement du Canada.

### 3. b) Grands projets

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	708	8,00	1 051	(343)
(2) Autres dépenses	134		302	(168)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(842)		(1 353)	511
<b>Total de l'affectation secondaire</b>		<b>8,00</b>		



# Fonctionnement

## Objectif ou mandat

La Direction du fonctionnement a pour mandat d'exploiter et d'entretenir des milieux de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation des programmes publics.

## Activités

La Direction assure le fonctionnement et l'entretien des installations de la Division offrant des services de locaux, soit plus de 400 installations, d'Emerson à Churchill. Il s'agit d'un portefeuille diversifié comprenant des centres touristiques, des collèges communautaires, des cimetières, des postes de soins infirmiers, des centres correctionnels provinciaux et le Palais législatif.

Le portefeuille des immeubles du gouvernement comprend à la fois des bâtiments de plus d'une centaine d'années et des installations récentes, et sa diversité reflète la diversité de sa clientèle. La Direction du fonctionnement offre des services non seulement aux programmes de tous les ministères provinciaux, mais aussi au public et à des programmes non gouvernementaux.

### La Section du fonctionnement des districts

L'exercice 2010-2011 a été le premier exercice complet pendant lequel les gestionnaires des projets de district ont exercé leurs fonctions et leur travail a permis à la Direction d'exécuter des projets d'entretien en vertu de la partie A d'une valeur de 2,5 M\$ de plus que les travaux d'entretien préventifs et curatifs prévus et imprévus. Au sein de l'équipe de la Direction, les gestionnaires ont amélioré la flexibilité et l'efficacité dans les activités d'entretien et leur rôle continuera d'évoluer à mesure que la coordination avec la Gestion des projets se développera.

Les districts ont continué à travailler de concert avec la Direction de la gestion des projets et la Direction des grands projets à la réalisation des grands projets d'immobilisations, tant aux projets d'infrastructure en cours qu'aux nouveaux projets d'infrastructure. Au cours de l'exercice, le ministère a mis en oeuvre un processus intégré de planification des projets d'immobilisations de la Partie B réunissant les trois directions. La planification du réinvestissement en immobilisations demeure la priorité étant donné les besoins de remplacement de systèmes essentiels et l'infrastructure vieillissante, comme les chaudières, les refroidisseurs, les ascenseurs et les systèmes de sécurité des personnes.

### Les Services techniques et énergétiques

Les Services ont travaillé de concert avec tous les districts en matière de planification des cycles de vie, de collecte de données et d'analyse du portefeuille immobilier. Des travaux sont également en cours en vue de mettre à jour et de documenter des dessins de bâtiments existants. L'initiative de responsabilité environnementale et de suivi des sites gouvernementaux assure désormais un rôle de gestion et de surveillance des programmes. Ce rôle consiste à offrir des conseils au personnel des districts, à la Direction de la gestion des projets et à la Direction des grands projets concernant l'amiante et l'inventaire de responsabilités environnementales et à intégrer la réhabilitation à l'entretien et aux projets d'immobilisations.

## Points saillants en 2010-2011

La Direction a continué de travailler de concert avec d'autres directions et d'autres ministères provinciaux en vue de coordonner la planification des mesures d'urgence et les plans de reprise des activités. Au cours de l'exercice, l'accent a été mis sur l'intégration d'un plan de continuité réunissant le programme de justice, les établissements correctionnels et le service postal de l'Organisme chargé de la distribution du matériel. Grâce aux travaux en cours, des plans seront déjà en place pour atténuer les interruptions de service qui toucheraient les programmes à la suite d'événements catastrophiques, comme des inondations, des émeutes, des interruptions de travail, des pannes d'électricité, des pandémies, etc.

La Direction du fonctionnement, en collaboration avec la Direction de la planification des besoins en locaux du gouvernement et le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, a fait des efforts importants pour tenir compte du patrimoine dans les projets d'entretien des districts. Cette collaboration a



permis d'accélérer l'intervention du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme dans l'évaluation et la réalisation de projets.

La Section du fonctionnement des districts et les Services techniques et énergétiques continuent leur travail en vue d'intégrer le logiciel SAP dans les activités quotidiennes de la Direction et collaborent avec divers intervenants afin de résoudre les difficultés de l'initiative. Les possibilités d'amélioration de la prestation et de la coordination des services à court terme et à long terme qui résulteront de leur travail en valent la peine.

### 3. c) Fonctionnement

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)		Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	21 694	382,19	22 806	(1 112)	
(2) Autres dépenses	43 997		42 746	1 251	
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(557)		(854)	297	
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>65 134</b>	<b>382,19</b>	<b>64 698</b>	<b>436</b>	

# Location, gestion des locaux et stationnement

## Objectif ou mandat

La Direction de la location, de la gestion des locaux et du stationnement s'occupe de l'acquisition, du renouvellement et du contrôle des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, ainsi que du renouvellement des contrats de location connexes, et elle fournit de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux installations.

## Activités

Acquisition par bail et renouvellement : Acquérir par bail des propriétés répondant aux besoins des clients ministériels en matière de programme. Négocier des contrats de location rentables qui satisfont aux besoins des programmes clients et de la Province du Manitoba. Déterminer les contrats de location qui parviennent à échéance et négocier leur renouvellement à des taux préférentiels, y compris les améliorations apportées pour les locataires en réponse aux exigences actuelles des programmes clients. Négocier de nouveaux contrats de location et la reconduction des baux par négociation directe dans le cadre du processus d'appel d'offres. Préparer les estimations annuelles de la Direction.

Administration des baux : Assurer l'administration quotidienne de toutes les propriétés louées par la Province et veiller au bon usage de la provision pour améliorations liées aux locataires fixée au cours des négociations sur les baux. Coordonner l'entretien et l'exploitation des locaux loués conformément aux modalités des contrats de location pendant toute leur durée. Négocier et administrer les améliorations locatives entreprises pendant la durée d'un contrat de location. Fournir un point de contact et de règlement pour les questions liées au service à la clientèle. Gérer le règlement des différends entre toutes les parties en cas de non-respect des modalités des contrats de location ou d'infraction à des lois applicables aux propriétés (p. ex., sécurité et hygiène du travail). Administrer les opérations financières comme le paiement des loyers, les alignements, les dépenses de fonctionnement et les rajustements prévus dans les modalités des contrats de location.

Documentation sur les baux : Créer et tenir à jour toute la documentation sur les baux et les documents auxiliaires connexes pour le portefeuille de location.

Archives des dessins et des registres : Fournir les dessins du répertoire des locaux qui illustrent les plans de base avec les affectations des groupes de travail à l'appui du programme de recouvrement des coûts liés aux locaux. Gérer l'archivage centralisé de tous les dessins, y compris les dessins d'exécution ou d'après exécution.

Stationnement : Le Programme provincial de stationnement a été établi à titre d'organisme central pour le maintien d'un programme de stationnement payant et contrôlé qui vise le recouvrement des coûts pour chacune des propriétés possédées ou louées par le gouvernement provincial et l'offre de services de gestion au programme.

Le mandat du Programme consiste à offrir un accès équitable et juste aux ressources de stationnement rares pour les activités du gouvernement sur une base prioritaire. Le Programme s'applique à tous les ministères, organismes, conseils, commissions, députés provinciaux et leur personnel, tous les employés du gouvernement, étudiants et entrepreneurs.

Service d'établissement des contrats : Diriger toutes les activités liées aux appels d'offres et à l'établissement des contrats de la Division, y compris les contrats de construction, de consultation et de service. La tâche comprend la préparation et l'attribution des contrats afin d'en assurer la conformité avec les politiques et procédures du gouvernement provincial et assurer un processus de soumission juste et équitable.

De plus, la Section des contrats de service offre une administration et une surveillance efficaces de tous les contrats de service en traitant 24 différents genres de services, qui comprennent le développement des documents des appels d'offres et des contrats, la publicité, l'élaboration des soumissions et

l'attribution des contrats (p. ex., services de sécurité de la vie, de nettoyage et d'entretien, services de recyclage et d'élimination des déchets, services commerciaux et travaux saisonniers sur les terrains).

### **Points saillants en 2010-2011**

Une priorité à long terme de la Direction est de veiller à ce que les baux relevant du portefeuille gouvernemental soient toujours acquis à la juste valeur marchande ou à une valeur inférieure. Conformément à l'engagement du gouvernement envers les initiatives axées sur la durabilité et l'accessibilité, la Direction a accru les efforts consacrés à cette priorité afin de garantir que les initiatives de durabilité, d'écologisation et d'accessibilité universelle soient une considération importante dans l'acquisition et le renouvellement des contrats de location immobilière.

En 2010-2011, la Direction a aussi priorisé la sensibilisation accrue du secteur immobilier à la volonté du gouvernement provincial d'élaborer et de mettre en œuvre une Politique de bâtiments écologiques pour les installations louées. La Direction a continué de travailler avec l'Équipe de coordination des bâtiments écologiques à l'élaboration de la Politique de bâtiments écologiques pour les installations louées, tâche qui devrait être parachevée en 2011-2012. Le portefeuille existant de propriétés louées compte environ 176 597 pi<sup>2</sup> de locaux certifiés par BOMA (Building Owners and Managers Association International) et environ 33 500 pi<sup>2</sup> de locaux certifiés par le système LEED.

Afin d'offrir au personnel de la Province d'autres façons de se rendre au travail, la Direction a ajouté de nouveaux parcs à vélos au 215, rue Garry, dans le stationnement de la rue Garry (immeuble Heaps) et à l'immeuble Norquay. De plus, le programme de stationnement continue de soutenir le développement durable au moyen d'aires de stationnement pour les scooters et les motos, de panneaux recyclés, de l'installation de panneaux anti-ralenti supplémentaires et de la poursuite des efforts de promotion de l'initiative de covoiturage en ligne ([www.carpool.ca](http://www.carpool.ca)) afin d'aider le personnel qui n'est pas admissible aux installations de stationnement du gouvernement.

### **Volumes de service en 2010-2011**

#### Location

Le portefeuille du programme de location immobilière comprend 223 baux qui équivalent à une surface totale d'environ 1,92 million de pi<sup>2</sup> en locaux et 324 700 pi<sup>2</sup> en terrains. Le budget total approximatif de la Direction pendant l'exercice a été de 35,1 M\$.

En 2010-2011, 28 baux ont été renouvelés, 6 baux ont été acquis pour la première fois et 4 ont été résiliés; ces chiffres englobent des baux qui ne relèvent pas du portefeuille, alors que d'autres baux n'ont pas encore pris effet et ne sont donc pas comptabilisés dans ces totaux.

#### Stationnement

La Direction gère 227 installations de stationnement (louées ou qui appartiennent à la Province) avec 8 175 places de stationnement. Elle a traité 12 091 demandes liées au stationnement au cours de l'exercice 2010-2011.

#### Contrats

La Section des contrats de service surveille environ 480 contrats d'envergure provinciale et procède à de nouveaux appels d'offres à l'expiration des contrats. En 2010-2011, 27 contrats de service commerciaux et 93 contrats de services de nettoyage et d'entretien existants ont fait l'objet d'une nouvelle élaboration et de nouveaux appels d'offres.

En outre, la Section a préparé 20 appels d'offres pour de nouveaux services demandés par le ministère, y compris des contrats provinciaux pour l'élimination des poussières d'amiante et la réparation de toitures.

Elle a également établi des services et a lancé des appels d'offres pour ceux-ci afin de répondre aux demandes d'autres ministères tels que ceux de la Justice, des Services à la famille, de la Gestion des ressources hydriques, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, et de la Santé.

La Section des contrats de service administre plus de 1 000 contrats de construction et de services de conseil, dont certains s'étalent sur plusieurs exercices. Au cours de l'exercice 2010-2011, on a accordé 286 contrats de construction d'une valeur totale de 49,9 M\$ et 69 contrats de service de conseil d'une valeur totale de 2,9 M\$.

### 3. d) Location, gestion des locaux et stationnement

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	1 131	20,00	1 348	(217)
(2) Autres dépenses	34 447		35 483	(1 036)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(2 485)		(2 400)	(85)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>33 093</b>	<b>20,00</b>	<b>34 431</b>	<b>(1 338)</b>

## Services de soutien divisionnaires

### Objectif ou mandat

La Direction des services de soutien divisionnaires fournit des services de comptabilité, de soutien informatique et de soutien administratif à la Division.

### Activités

Services comptables : Veiller à l'achèvement correct et opportun de toutes les activités relatives aux comptes créditeurs, aux services financiers généraux, aux recouvrements des comptes débiteurs et aux recettes ainsi qu'aux rapports financiers pour la Division, dans l'environnement SAP. Ces tâches comprennent la surveillance, le compte rendu et le contrôle des budgets divisionnaires, des projets d'immobilisations et de ceux financés par les clients, des affectations et coûts salariaux, ainsi que des dépenses de fonctionnement. Gérer tous les aspects financiers relatifs à la prestation des services par la Division des services des installations en veillant au respect des politiques et procédures financières. Coordonner la préparation des estimations annuelles de la Division et de ses prévisions mensuelles.

Soutien du système SAP : Coordonner en temps opportun les activités de formation des utilisateurs finaux, de rapport de conformité procédurale et systémique et d'entretien du système. Participer à l'élaboration de méthodes de fonctionnement uniformisées qui correspondent à la structure organisationnelle et aux exigences opérationnelles. Coordonner l'examen et la mise à jour des données de référence de la Division. Assurer la liaison avec le ministère de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines pour apporter des modifications techniques à la configuration des systèmes. Maximiser les avantages de la boîte à outils du système SAP pour les utilisateurs finaux de la Division.

Soutien administratif : Fournir du soutien administratif et en secrétariat à toutes les directions de la Division. Cela comprend le soutien administratif aux activités exigées par les directions en matière de ressources humaines.

### Points saillants en 2010-2011

Au cours de l'exercice, la Direction a continué de jouer un rôle déterminant dans l'amélioration de la responsabilité financière en améliorant le processus de contrôle des projets et l'opportunité des rapports financiers de la Division.

L'équipe de soutien du système SAP a continué d'offrir du soutien technique relativement aux nouveaux modules SAP et de diriger l'optimisation du système d'information SAP au sein de la Division.

L'équipe de soutien du système SAP a continué de participer de manière importante à la stabilisation des nouveaux processus exigés par les nouveaux modules SAP. En dialoguant avec ses partenaires des différentes directions, la Direction a continué de peaufiner l'attribution des tâches internes et externes (sans intervention) afin d'optimiser les ressources humaines. L'équipe a dû composer pendant l'exercice avec un taux de vacances élevé qui a diminué ses activités et la disponibilité des ressources.

### 3. e) Services de soutien divisionnaires

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 220	21,18	1 457	(237)
(2) Autres dépenses	524		554	(30)
(3) Moins : Montant recouvrable de la partie B	(428)		(517)	89
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 316</b>	<b>21,18</b>	<b>1 494</b>	<b>(178)</b>

## Services de sécurité

### Objectif ou mandat

La Direction de la sécurité fournit des services de sécurité aux ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division est le fournisseur de services.

### Activités

Services de sécurité : Assurer la prestation efficace des services de sécurité dans l'ensemble du Manitoba, en particulier :

- la sécurité du personnel gouvernemental, des visiteurs, des élus et des personnalités de passage;
- le contrôle, par voie électronique, de la sécurité des biens par l'entremise du Centre de communication;
- les patrouilles mobiles chargées de protéger les gens et les biens.

Fournir des conseils en sécurité et des services connexes aux clients ministériels. Ces activités englobent la formation sur la sensibilisation à la sécurité, les installations électroniques de sécurité et la surveillance, les services de serrurerie et l'exécution de projets dans le domaine de la sécurité, ainsi que la surveillance à des fins de contrôle de la qualité des projets liés à des services de sécurité contractuels.

Assurer la liaison entre les clients et les autorités policières dans toute la province pour des questions relatives à la sécurité.

Coordonner le programme de cartes-photos d'identité gouvernementales.

Recommander des lignes directrices, des processus et des procédures liés à l'offre de services de protection de sécurité au gouvernement, au besoin.

### Points saillants en 2010-2011

Des séances de formation sur la sensibilisation à la sécurité continuent d'être offertes à des groupes d'employés gouvernementaux dans toute la province.

La Direction de la sécurité continue de coordonner une initiative de cartes-photos d'identité pour les fonctionnaires provinciaux et encourage ces derniers à porter cette carte dans les lieux de travail du gouvernement provincial.

Par ailleurs, la Direction élabore, conçoit et installe des systèmes de sécurité dans les installations possédées ou louées par le gouvernement provincial, au besoin.

La Direction évalue continuellement la sécurité au Palais législatif du Manitoba et fait des recommandations pour des améliorations dans ce domaine. Bien que la sécurité à l'Assemblée législative soit au centre des activités de la Direction, elle administre des programmes de sécurité dans l'ensemble de la province. Les collectivités de Portage la Prairie, de Brandon et de Thompson comptent des patrouilles mobiles et d'autres services semblables sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Les villes de Dauphin et de The Pas bénéficient d'une protection des établissements d'enseignement pendant leurs heures d'ouverture.

Des agents de sécurité ont été formés à l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA). Les Services de sécurité possèdent deux DEA (un se trouve dans le bureau de la sécurité de l'Assemblée législative et l'autre parmi le matériel de la patrouille mobile). Des agents de sécurité formés sont présents pendant les heures de travail des députés et du personnel du Palais législatif et au sein des équipes de patrouilleurs des installations du gouvernement.

### Volumes de service en 2010-2011

La Direction de la sécurité a signalé plus de 3 300 incidents de sécurité au cours de l'exercice 2010-2011, parmi lesquels des actes de vandalisme, des agressions, des vols, des menaces et des interventions en cas d'alarme.

#### 3. f) Services de sécurité

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	5 111	98,79	5 471	(360)
(2) Autres dépenses	1 147		1 143	4
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(1 033)		(1 259)	226
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>5 225</b>	<b>98,79</b>	<b>5 355</b>	<b>(130)</b>

## Recouvrement des coûts liés aux locaux

### Objectif ou mandat

Le programme de recouvrement des coûts liés aux locaux gère un système connexe qui impute les frais à tous les locataires occupant de l'espace de bureau ou d'entreposage loué ou appartenant au gouvernement.

### Activités

Le programme de recouvrement des coûts liés aux locaux est administré conjointement par la Division des services des installations et la Division de l'administration et des finances du ministère de l'Infrastructure et des Transports. Le programme repose sur le module immobilier du système SAP. Les activités du programme sont les suivantes :

- déterminer le coût de l'espace occupé par chaque programme et chaque groupe de travail client au sein des programmes;
- traiter la facturation de chaque groupe de travail client pour le coût de l'espace occupé;
- élaborer et diffuser l'ensemble des lignes directrices et des rapports financiers pertinents;
- élaborer, mettre en œuvre et tenir à jour les politiques et les procédures administratives pertinentes nécessaires à l'exécution du programme de recouvrement des coûts liés aux locaux;
- tenir à jour un inventaire permanent, indexé par occupant, de tous les locaux loués par le gouvernement ou lui appartenant.

### Points saillants en 2010-2011

Recouvrement efficace des coûts pour l'espace loué par le gouvernement ou lui appartenant qui est géré par le ministère, par l'imputation des coûts aux ministères et aux organismes de service spécial.

### Volumes de service en 2010-2011

967	clients
441	groupes de travail dans 91 installations appartenant au gouvernement un peu partout dans la province, dont 67 auprès desquels les coûts ont été recouverts
526	groupes de travail dans 203 installations louées, partout dans la province, auprès desquels les coûts ont été recouverts

### 3. g) Recouvrement des coûts liés aux locaux

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(62,212)	(62,550)	338



# Planification des besoins en locaux du gouvernement

## Objectif ou mandat

La Direction de la planification des besoins en locaux du gouvernement offre un leadership et des conseils pour aider à l'établissement de la planification stratégique et des points de vue politiques, de la planification et de la prise de décision à long terme relativement aux locaux en soutien à la mission de la Division des services des installations.

## Activités

**Gestion stratégique des éléments d'actif :** Travailler avec les ministères clients, les organismes centraux et les directions de la Division des services des installations, diriger la planification de la gestion stratégique des biens en vue de prévoir l'incidence de diverses décisions concernant les investissements liés aux installations.

**Examen et élaboration des politiques :** Élaborer une méthode et des critères dans le contexte d'un cadre stratégique afin d'évaluer les avoirs de la Province et aider au développement et à l'entretien d'un portefeuille d'infrastructures efficient.

**Mesure du rendement :** Favoriser les progrès dans la mesure du rendement et l'amélioration continue pour la Division et contribuer à l'adaptation ou à l'élaboration de mesures du rendement, d'indicateurs et de repères au moyen du système SMART.

**Initiatives spéciales :** Coordonner la participation de la Division aux initiatives horizontales et aux efforts intergouvernementaux.

## Points saillants en 2010-2011

### Activités liées aux politiques

La Direction a terminé les travaux d'élaboration de politiques réalisés de concert avec le ministère de l'Entrepreneuriat, de la Formation professionnelle et du Commerce et en collaboration avec l'industrie dans le but d'améliorer les possibilités de formation en apprentissage et de formation des Autochtones dans le cadre de projets d'immobilisations. La politique relative à la formation en apprentissage et aux appels d'offres d'Autochtones dans le cadre de projets d'immobilisations poursuit les objectifs suivants :

1. augmenter la participation des Autochtones dans les métiers de la construction par l'offre de possibilité de formation et d'emploi;
2. développer la formation en apprentissage;
3. fournir des occasions d'acquisition de compétences et d'expérience dans des métiers non désignés et d'autres emplois de l'industrie de la construction.

### Gestion stratégique des éléments d'actif :

La Direction a entrepris diverses activités de planification stratégique et de gestion stratégique des éléments d'actif, entre autres, des processus de planification générale pour plusieurs grandes installations complexes et de planification axée sur les collectivités de Brandon, de Dauphin, de Thompson et de Portage-la-Prairie.

La Direction a collaboré avec la Direction des grands projets en vue de déterminer les besoins en matière d'acquisition de biens-fonds, d'élaboration d'ententes avec les municipalités et d'autres besoins stratégiques liés aux nouveaux grands projets d'aménagement. La Direction a continué de travailler à la satisfaction des exigences de diverses ententes, notamment celles qui concernent le Collège universitaire du Nord à Thompson (Manitoba), la Northern Manitoba Mining Academy à Flin Flon (Manitoba), et les ententes de partenariat entre la Division et le Collège communautaire Assiniboine, le Collège universitaire du Nord et le Collège Red River.

La Direction a aussi tenu une séance de planification stratégique d'un jour en juin 2010 pour ajuster sa prestation de services aux besoins de ses clients, qui sont essentiellement les autres directions de la Division des services des installations.

### Mesure de la performance

La Direction a participé à l'initiative de communauté de pratique en gestion de la performance mise en place par le Conseil du Trésor.

### Initiatives spéciales

La Direction a continué d'offrir des services de secrétariat au comité interministériel des sites surveillés, un comité chargé de déterminer les sites gouvernementaux contaminés ou potentiellement contaminés, de les évaluer, de les enregistrer, de les réhabiliter et d'en assurer le suivi.

En collaboration avec le Bureau des personnes handicapées, la Direction a examiné la question de l'accessibilité des installations que le gouvernement possède et loue en vue de choisir les projets prioritaires à réaliser par exercice.

La Direction a aussi collaboré étroitement avec le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme afin de terminer et de diffuser le Historic Resources Building Inventory, un inventaire des bâtiments historiques destiné à aider les gestionnaires de projet à connaître les bâtiments historiques ou les parties historiques de bâtiments dont le gouvernement est propriétaire.

### 3. h) Planification des besoins en locaux du gouvernement

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	440	7,00	(147)
(2) Autres dépenses	131		(27)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>571</b>	<b>7,00</b>	<b>(174)</b>

# Services d'approvisionnement

## Objectif ou mandat

La Direction des services d'approvisionnement fournit des services d'approvisionnement gouvernementaux à tous les ministères et à certains organismes afin de garantir que chaque contrat d'achat constitue une dépense juste et raisonnable pour les contribuables, tout en protégeant le système concurrentiel à l'intention des fournisseurs intéressés.

## Activités

Fournir aux ministères et à certains organismes des services centralisés d'appels d'offres et de passation de contrats pour des biens et des services connexes.

Fournir des spécifications de produits, l'identification de l'équipement et des matériaux, des services de catalogage et des stratégies de normalisation des marchandises.

Promouvoir des initiatives d'approvisionnement axé sur le développement durable, y compris l'achat et l'utilisation dans tout le gouvernement de biens et de services à privilégier pour des raisons écologiques.

Accroître la participation des entreprises autochtones à la fourniture des biens et des services au Manitoba par la mise en œuvre de l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones; assurer la liaison avec la communauté des fournisseurs de manière à promouvoir les possibilités commerciales et d'accroître la participation des petites entreprises.

Élaborer des stratégies gouvernementales pour l'approvisionnement et établir des contrats pour les biens courants et les services connexes utilisés dans tout le gouvernement.

Fournir des services consultatifs aux clients concernant les évaluations de produits, les méthodes d'approvisionnement et la terminologie des contrats.

Élaborer et mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement gouvernementales et établir des pratiques exemplaires en se fondant sur la représentation ministérielle et sur l'orientation du Comité de sous-ministres relatif à l'approvisionnement.

Participer à des initiatives intergouvernementales liées à l'approvisionnement comme celles qui visent à réduire les obstacles au commerce interprovincial ou celles qui sont consacrées aux réseaux d'information interprovinciaux, de même qu'aux initiatives cherchant à améliorer l'accès à l'approvisionnement gouvernemental.

Administrer les activités d'achat à l'échelle du gouvernement par la délégation du pouvoir d'achat au moyen de la carte d'achat.

## Points saillants en 2010-2011

### Développement durable :

La Direction a joué un rôle de chef de file dans la mise en place et la communication de mesures d'approvisionnement conformes aux principes du développement durable à l'échelle du gouvernement, en particulier :

- communiquer au gouvernement et au milieu des vendeurs les politiques et initiatives de développement durable relatives à l'approvisionnement;
- établir des spécifications et des normes générales pour l'approvisionnement en biens à privilégier pour des raisons écologiques;
- inciter les principaux intervenants à faire progresser les initiatives de développement durable relatives à l'approvisionnement, y compris la création d'une tribune du secteur public pour l'échange des pratiques exemplaires afin d'offrir aux professionnels de l'approvisionnement des renseignements qui favorisent le choix et l'utilisation de produits et de services durables et écologiques.

### **Développement économique communautaire :**

Les principaux aspects de la stratégie d'approvisionnement des Services d'approvisionnement qui visent à contribuer à l'initiative gouvernementale de développement économique et communautaire sont notamment :

- une première étape critique, soit la modification de la *Loi sur les achats du gouvernement*, qui offre le fondement juridique des points à examiner en fonction du développement économique et communautaire pour les achats, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009. L'équipe a élaboré un plan et a entrepris le travail d'exploration et de mise en œuvre de l'intégration du développement économique et communautaire dans les politiques et les pratiques gouvernementales en matière d'approvisionnement;
- la mise en œuvre de l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, y compris la formation du personnel clé dans l'ensemble du gouvernement au moyen d'un nouvel atelier de développement organisationnel et de perfectionnement du personnel.

### **Services de consultation :**

La Direction a collaboré avec les clients ministériels et les fournisseurs à propos de la politique et des pratiques d'approvisionnement, de la terminologie des contrats, de l'évaluation des produits et de la normalisation des marchandises.

### **Approvisionnement auprès des entreprises autochtones :**

L'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones est conçue pour accroître la participation des entreprises autochtones à la fourniture de biens et de services au gouvernement. La Direction a continué de faire connaître l'Initiative par la participation à des foires commerciales et à des événements tels que Vision Quest, ainsi qu'à des réunions avec les organismes autochtones comme l'Aboriginal Chamber of Commerce. La Direction a offert des séances d'information et des ateliers d'exécution sur l'Initiative à environ 200 intervenants clés au sein du gouvernement, y compris des agents financiers dirigeants et supérieurs, des fournisseurs de services ministériels, des coordonnateurs des achats ministériels, des préposés aux achats et des administrateurs des marchés. Des ateliers de formation additionnels seront offerts dans le cadre d'un nouvel atelier de développement organisationnel et de perfectionnement du personnel.

### **Élargissement du bassin de fournisseurs au Manitoba :**

La Direction a participé à plusieurs foires commerciales et manifestations annuelles comme Vision Quest et les réunions annuelles de l'Association des municipalités du Manitoba, des chambres de commerce du Manitoba, de Winnipeg et autochtone et de la Manitoba Municipal Administrators Association.

### **Ententes commerciales :**

- Accord sur le commerce intérieur (ACI) :
  - négociations continues en vue d'améliorer le chapitre sur les marchés publics de l'ACI;
  - en tandem avec ces négociations, la Direction a participé avec ses homologues provinciaux, territoriaux et fédéraux à un forum annuel qui donne l'occasion aux administrations de présenter leurs pratiques exemplaires respectives dans le domaine de l'approvisionnement.
- Accord Canada-États-Unis sur les marchés publics :
  - un accord sur les marchés publics est entré en vigueur le 16 février 2010 et des négociations se poursuivent en vue de développer l'accord existant.

### **Volumes de service en 2010-2011**

La Direction, qui est un des organismes d'achat les plus importants au Manitoba, facilite l'acquisition d'une grande variété de produits et services connexes d'une valeur annuelle de quelque 82,5 M\$ (moyenne de 5 ans).

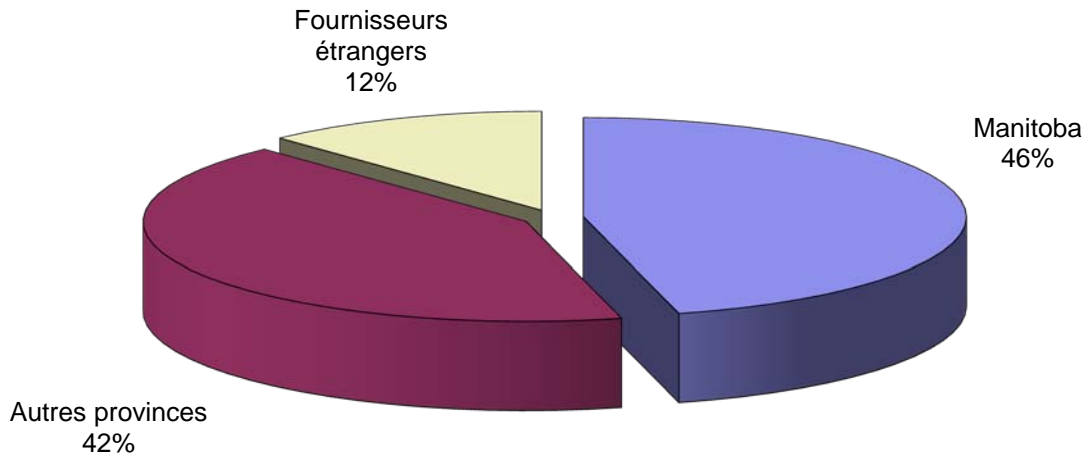
Les appels d'offres traités par la Direction se sont traduits par des économies d'environ 9 M\$, si l'on compare les achats soumissionnés communiqués au moyen du système financier en 2010-2011 avec les pourcentages traditionnels en matière d'économies.

En 2010-2011, la Direction a traité 820 demandes portant sur 2 292 biens et services estimés à 90,2 M\$.

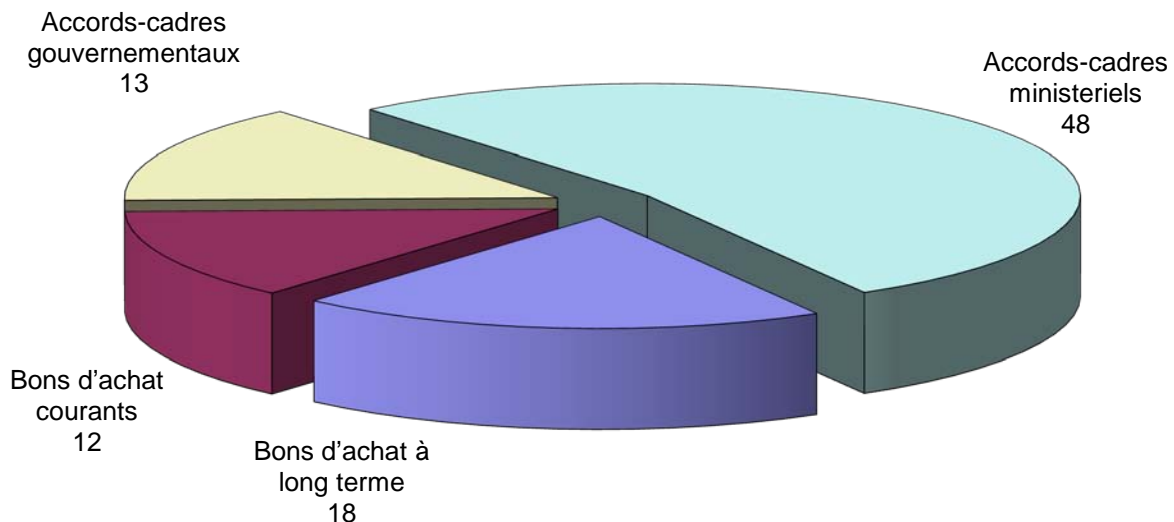
Des marchés d'environ 41,7 M\$ (46,2 %) ont été adjugés à des fournisseurs du Manitoba, 37,6 M\$ (41,7 %) à des fournisseurs d'autres régions du Canada et 10,9 M\$ (12,1 %) à des fournisseurs étrangers. Des 41,7 M\$ adjugés aux entreprises du Manitoba, environ 2,9 M\$ l'ont été à des fournisseurs établis en milieu rural.

Les achats faits par carte d'achat en vertu de pouvoirs délégués représentent un total de 7,9 M\$, dont 6,6 M\$ (83,6 %) auprès de fournisseurs du Manitoba.

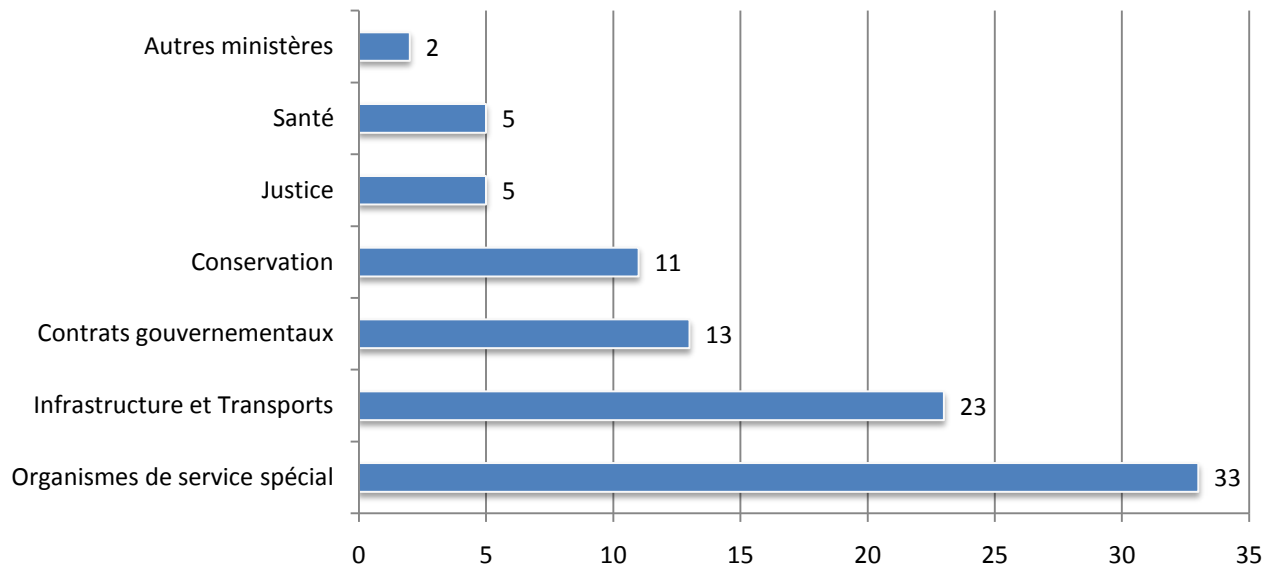
### Dépenses de la Direction des services d'approvisionnement par région en 2010-2011



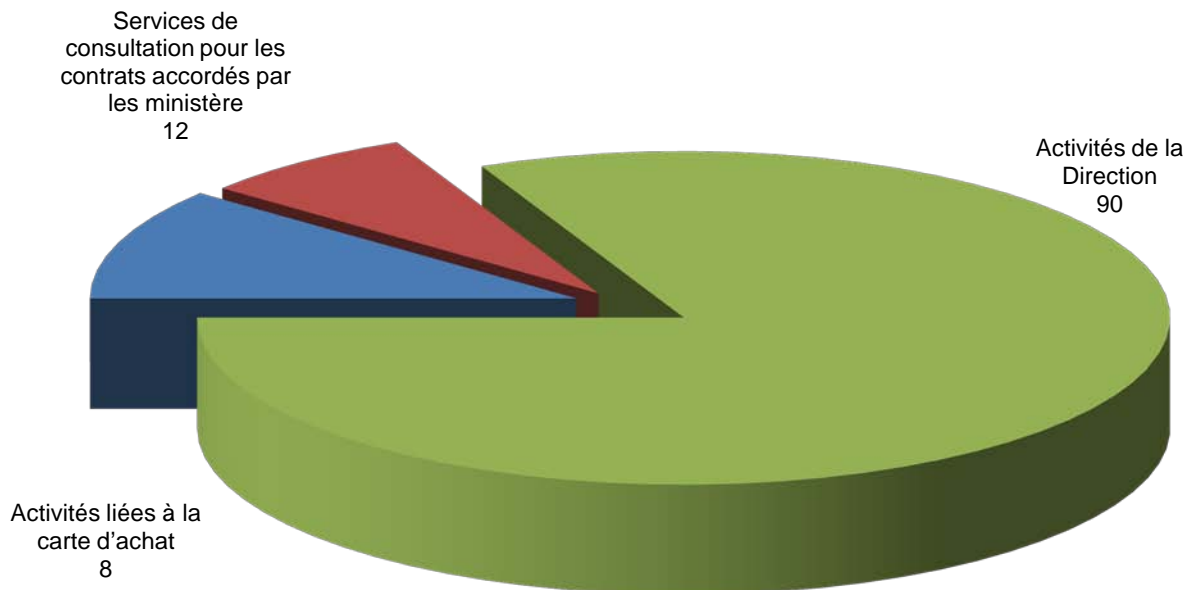
### Activités d'achat de la Direction des services d'approvisionnement par genre en 2010-2011 (en M\$)



**Activités de passation de marchés de la Direction des services d'approvisionnement par ministère en 2010-2011 (en M\$)**



**Activités de gestion des marchés de la Direction des services d'approvisionnement — Activités déléguées et ministérielles (en M\$) Valeur totale des marchés : 110,2**



<b>Les dix principaux produits en 2010-2011</b>	<b>Valeur (en M\$)</b>	<b>% du total</b>
Produits médicaux, dentaires et vétérinaires	16,9	18,8
Combustibles et lubrifiants	14,7	16,3
Matériaux de construction	10,2	11,3
Véhicules (tous genres)	9,7	10,8
Aliments	8,4	9,3
Machines	7,3	8,1
Services de fonctionnement	4,0	4,5
Services d'entretien et de réparation	3,1	3,4
Fournitures de bureau	3,0	3,4
Matériel	2,7	3,0
Tous les autres produits	10,1	11,2
<b>Total</b>	<b>90,2</b>	<b>100 %</b>
<p>NOTA : Les valeurs des produits de base servent uniquement à indiquer les tendances des achats. Elles reposent sur une estimation de l'utilisation et sur l'application de pourcentages relatifs aux montants des contrats enregistrés en 2010-2011.</p>		

### 3. i) Services d'approvisionnement

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	1 980	29,60	2 018 (38)
(2) Autres dépenses	300		353 (53)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 280</b>	<b>29,60</b>	<b>2 371 (91)</b>

## Service de transport aérien

### Objectif ou mandat

Le Service de transport aérien du Manitoba fournit des services de transport aérien spéciaux, comme le service aérien d'ambulance Lifeflight, la surveillance aérienne, la lutte contre les incendies forestiers et le transport de passagers et de marchandises, et il assure la coordination et la certification des vols gouvernementaux nolisés dans des aéronefs du secteur privé.

### Activités

Ambulance aérienne : En collaboration avec Santé Manitoba, le Service de transport aérien assure le transport aérien d'ambulance Lifeflight, à l'intérieur et à l'extérieur de la province, au moyen de 2 jets appartenant au gouvernement provincial et d'aéronefs du secteur privé.

Lutte contre les incendies : L'une des principales responsabilités du Service de transport aérien est de répondre aux besoins du Manitoba en matière de surveillance aérienne et de lutte contre les incendies de forêt, en collaboration avec Conservation Manitoba, au moyen de 7 bombardiers à eau CL-215, de 3 bimoteurs Cessna Birddog, de 2 aéronefs à turbomachines DeHavilland Single Otter et d'un aéronef à turbomachines DeHavilland Twin Otter.

Transport général : Lorsque les aéronefs ne sont pas utilisés pour la lutte contre les incendies ou le service d'ambulance aérienne, le Service de transport aérien fournit des services de transport aérien de marchandises et du personnel de la Province au moyen des aéronefs suivants : le jet Cessna (8 passagers); le bimoteur Piper Navajo (9 passagers); les trois Cessna 310 (5 passagers); les deux DeHavilland Single Otter (10 passagers) équipés de flotteurs et de skis; le DeHavilland Twin Otter (18 passagers). Outre le transport en tant que tel, le Service de transport aérien coordonne et vérifie également la facturation des vols nolisés pour tous les clients qui utilisent des aéronefs du secteur privé.

### Points saillants en 2010-2011

Les besoins des clients en services aériens spéciaux sont demeurés relativement inchangés en 2010-2011. Comparées aux données historiques sur les cinq dernières années, les activités du Service sont restées relativement constantes. Les écarts minimes peuvent être attribués aux variations des conditions météorologiques et à leurs effets sur les besoins de la lutte contre les incendies.

Le Conseil du Trésor a approuvé l'achat sur plusieurs années de quatre nouveaux aéronefs CL-415 en vue de remplacer cinq de ses aéronefs CL-215 vieillissants. Le premier CL-415 a été reçu en octobre 2010. Bien qu'un CL-215 a été choisi pour vente ou aliénation en janvier 2011, le Manitoba attend toujours de recevoir une offre à la juste valeur marchande.

Le Conseil du Trésor a aussi approuvé l'achat d'un Cessna Citation de 1994 pour remplacer l'aéronef Citation Lifeflight spécialisé de 1984. L'aéronef Lifeflight de remplacement a commencé à être utilisé en octobre 2010. L'ancien aéronef Citation devrait être mis hors service à l'été 2011. À l'heure actuelle, les exploitants gouvernementaux comme le Service de transport aérien du Manitoba mènent leurs opérations de vol respectives en conformité avec le *Règlement de l'aviation canadien*, qui ne facilite pas une exécution optimale des programmes à l'intention de la population canadienne. Ainsi, l'autorité fédérale de réglementation de l'aviation (Transports Canada) a accepté de soutenir l'initiative du Manitoba visant à élaborer dans le domaine de l'aviation des règlements applicables aux exploitants gouvernementaux. La version la plus récente des règlements aériens gouvernementaux présentée par le Manitoba fait toujours l'objet d'un examen par Transports Canada.

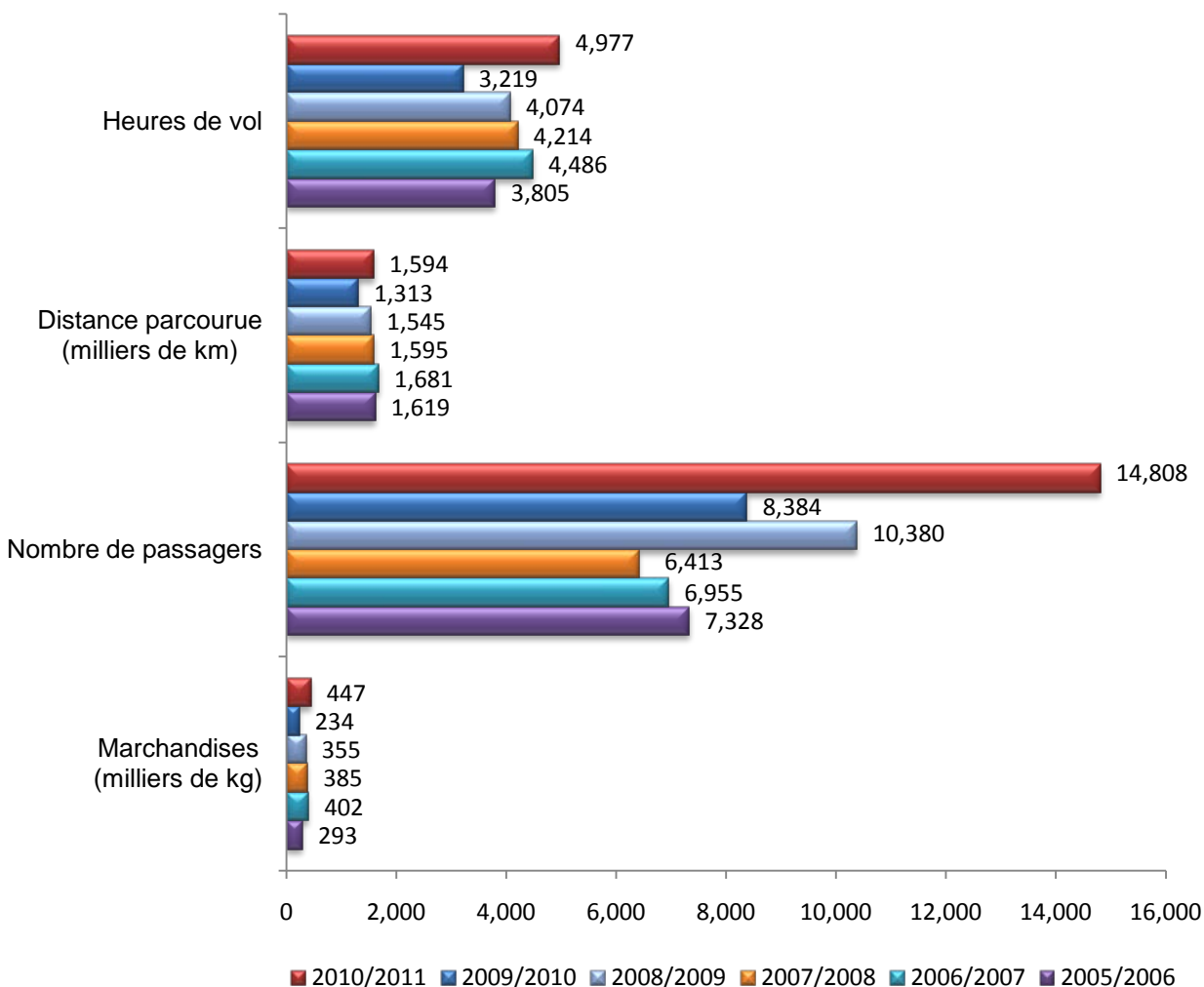


## Volumes de service en 2010-2011

16	aéronefs de la Province
8	1 bombardier à eau CL-415 et 7 bombardiers à eau CL-215 (1 CL-215 à aliéner)
3	aéronefs C-310 Birddog
3	aéronefs Citation Jet (le plus vieil aéronef est à aliéner)
2	aéronefs Single Otter
1	aéronef Twin Otter
1	aéronef Navajo
5	cadres
40	pilotes
28	ingénieurs en avionique et techniciens d'entretien d'aéronef
7	employés de soutien financier ou administratif

Nota. Les modèles opérationnels et financiers du Service de transport aérien reposent sur le recouvrement des coûts pour tous les programmes et services.

### Sommaire de l'usage des aéronefs



### Programme de services médicaux

Le programme de service aérien d'ambulance Lifeflight a représenté 786 613 kilomètres de distance aérienne parcourue en 2010-2011, soit une augmentation de 130 861 kilomètres par rapport aux 655 752 kilomètres parcourus en 2009-2010.

Le service aérien d'ambulance Lifeflight a transporté 407 patients à l'intérieur de la province en 2010-2011, soit une baisse de 60 patients par rapport aux 467 patients transportés en 2009-2010.

Le service aérien d'ambulance Lifeflight a transporté 126 patients hors de la province en 2010-2011, soit 27 patients de plus qu'en 2009-2010 (99 patients transportés).

### Programme de lutte contre les incendies

Les activités d'extinction des feux de forêt ont représenté 698 626 kilomètres de distance aérienne parcourue en 2010-2011, soit une hausse de 330 441 kilomètres par rapport aux 368 185 kilomètres parcourus en 2009-2010.

Les largages d'eau ont totalisé 6 795 en 2010-2011, soit 5 640 largages de plus que les 1 155 largages réalisés en 2009-2010.

### Programme de transport général

Transport général :

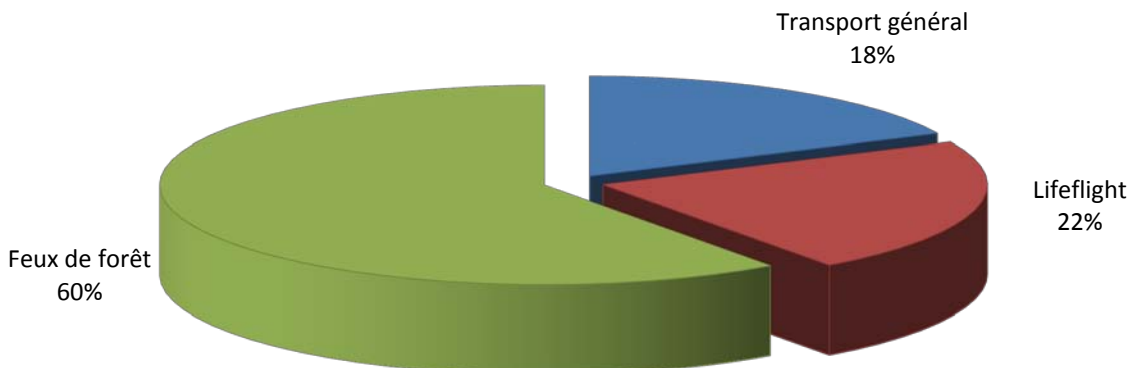
Le Service de transport aérien assure des services limités de transport général de marchandises et de personnel gouvernemental dans des aéronefs exploités par la Province; il regroupe les vols entre les divers ministères chaque fois que cela est possible.

Le transport aérien général comprend le Service de transport des malades dans le Nord, qui a représenté 255 198 kilomètres de distance parcourue en 2010-2011, soit une baisse de 22 320 kilomètres par rapport aux 277 518 kilomètres parcourus en 2009-2010.

Coordination des vols nolisés gouvernementaux :

Le Service de transport aérien a organisé 937 vols nolisés gouvernementaux avec des exploitants aériens du secteur privé en 2010-2011, soit de 10 vols de moins qu'en 2009-2010 (947 vols nolisés).

## Sommaire de l'utilisation des heures de vol



### 3. j) Service de transport aérien

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	7 059	80,00	(231)
(2) Autres dépenses	6 827		(514)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(13 993)		638
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>(107)</b>	<b>80,00</b>	<b>(107)</b>

# Organismes de service spécial

## Organisme chargé de la distribution du matériel

### Objectif ou mandat

L'Organisme chargé de la distribution du matériel est devenu un organisme de service spécial le 1<sup>er</sup> avril 1993. L'Organisme de gestion du courrier est devenu un organisme de service spécial le 1<sup>er</sup> avril 1996. Ces deux organismes ont fusionné le 1<sup>er</sup> avril 2005. Des détails sur les programmes et l'information financière sont fournis à la partie 6 des Renseignements supplémentaires aux fins de l'examen par l'Assemblée législative du Budget des recettes 2010-2011 (en anglais seulement).

L'Organisme chargé de la distribution du matériel :

- est la source préférée du secteur public pour les solutions en matière de courrier et de logistique du matériel;
- offre un service de distribution économique et rationalisé qui répond aux besoins et aux directives du gouvernement;
- aide les ministères à contrôler les coûts, soumet des rapports sur les dépenses et réduit la charge de travail administratif.

### Activités

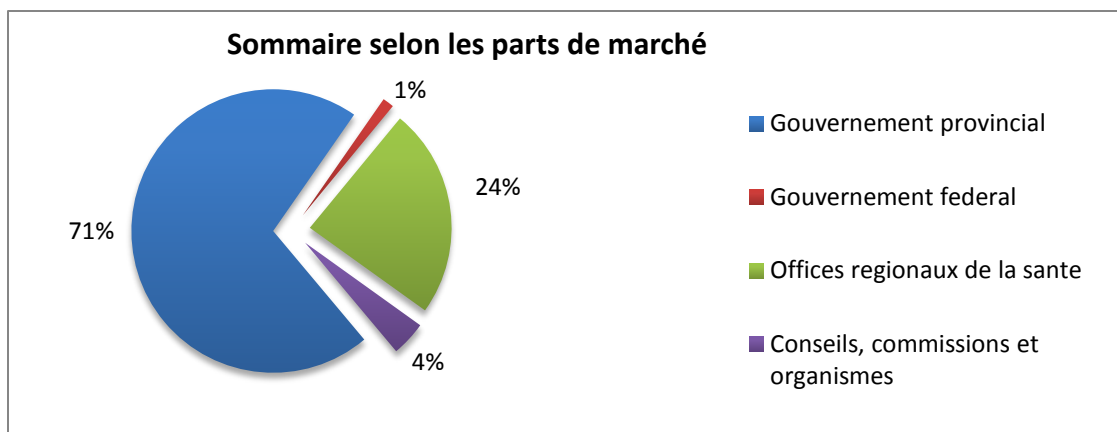
L'Organisme chargé de la distribution du matériel assure les services de gestion du courrier et du matériel pour le secteur public, y compris la gestion du courrier à l'intention des députés provinciaux, le courrier interministériel et fédéral, l'administration des contrats, l'impression relative à des projets de courrier, la location de matériel de soins à domicile, la gestion du matériel de bureau, les services de gestion des entrepôts et des stocks ainsi que les services de transport, d'entreposage et d'élimination.

### Points saillants en 2010-2011

- L'Organisme a établi un partenariat avec le Bureau de gestion des opérations en cas de catastrophe en vue d'entreposer, de dénombrer et de distribuer les fournitures nécessaires en cas de pandémie pour le gouvernement manitobain. Il poursuivra cette activité en 2011-2012.
- L'Organisme stocke 258 produits écologiques. Il a en effet adopté 13 nouveaux produits écologiques au cours de l'exercice.
- Le directeur général et le directeur du marketing et des communications ont présenté les services de l'Organisme et des idées pour réduire les coûts à 16 comités de la haute direction des ministères.
- Le système de commandes électroniques de l'Organisme pour la Direction de l'aide à l'emploi et au revenu a connu des modifications importantes en raison de la rétroaction des clients. L'Organisme a offert 11 séances de formation à 65 employés de la Direction de l'aide à l'emploi et au revenu. La formation permet aux deux organismes de réduire les délais administratifs.
- Pour la sixième année consécutive, l'Organisme s'est associé à Vie saine Manitoba pour offrir le programme provincial de casques de cycliste à l'intention des écoles. Le programme propose des casques de cycliste à faible coût à tous les élèves des écoles manitobaines et il distribue en moyenne 10 000 casques par année.
- L'Organisme a tenu des réunions avec le ministère des Services à la famille et de la Consommation en vue d'approvisionner en produits les garderies financées par le gouvernement. En 2010-2011, l'Organisme a fourni environ 33 000 \$ en produits à des garderies. Les deux organismes planifient d'autres rencontres en 2011-2012 pour discuter du développement de l'approvisionnement.
- L'Organisme a élaboré un modèle d'analyse de tous ses secteurs d'activité sur une base annuelle. Il obtiendra donc des renseignements détaillés sur la productivité et l'établissement des prix et permettra d'offrir des recommandations d'amélioration détaillées.
- L'Organisme a conclu une nouvelle entente de services de trois ans avec Diagnostic Services Manitoba pour la distribution de fournitures de laboratoire et de fournitures liées aux rayons X.
- L'Organisme offre un service de recyclage des cartouches de toner à tous les ministères et collabore avec les fournisseurs de toner afin que toutes les cartouches retournées à l'Organisme soient dirigées vers les entreprises de recyclage appropriées et qu'elles n'aboutissent pas dans une décharge.

## Données sur le segment de marché

Recettes totales en 2010-2011 : 23 900 000 \$



### Produits d'entrepôt — Données de distribution

Nombre de commandes	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Commandes de l'entrepôt	53 300	55 200	60 148
Commandes d'équipement	14 332	14 371	12 389
Commandes de traitement du courrier	3 689	4 680	3 764
N <sup>bre</sup> de lettres et colis fédéraux traités	2,63 millions	2,62 millions	2,56 millions
N <sup>bre</sup> de lettres et colis interministériels traités*	339 400	348 500	362 000
Commandes de manuels scolaires du Manitoba	11 855	11 923	12 410
Réimplantations des bureaux	724	717	795

\* À l'exclusion des lettres d'avis concernant la paie.

Distribution de produits	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Winnipeg	53 %	56 %	61 %
Régions rurales	47 %	44 %	39 %

Livraison des commandes à Winnipeg	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Ordinaire (2 jours)	95 %	96 %	95 %
Livraison le même jour	2 %	1 %	1 %
Cueillette	3 %	3 %	4 %

## Terres domaniales et acquisition foncière

### Objectif ou mandat

Terres domaniales et acquisition foncière est l'organisme qui représente le gouvernement du Manitoba dans ses transactions foncières avec le public en veillant à ce que les activités immobilières du gouvernement se déroulent d'une manière équitable, ouverte et transparente, dans des délais opportuns, et en conformité avec les principes de responsabilité financière et environnementale. L'organisme Terres domaniales et acquisition foncière est devenu un organisme de service spécial le 1<sup>er</sup> avril 2006. À cette date, les Services de gestion foncière, désignés organisme de service spécial le 1<sup>er</sup> avril 1995, ont fusionné avec d'autres programmes gouvernementaux d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba (Gestion des terres domaniales) et de Conservation Manitoba (Section des dossiers de districts et Direction des terres domaniales) pour former le nouvel organisme Terres domaniales et acquisition foncière. Des détails sur les programmes et l'information financière relatifs aux organismes de services spéciaux sont fournis à la partie 6 des Renseignements

supplémentaires aux fins de l'examen par l'Assemblée législative du Budget des recettes 2010-2011 (en anglais seulement).

### Activités

Terres domaniales et acquisition foncière agit à titre de fournisseur interne de services immobiliers des ministères et des organismes du gouvernement du Manitoba et joue le rôle guichet unique pour les particuliers et les organismes qui effectuent des transactions foncières auprès du gouvernement. Les services offerts par l'organisme comprennent les suivants :

- traiter les demandes d'achat ou de location des terres domaniales que soumet le public, ainsi que le renouvellement et la cession des baux et permis existants;
- acquérir des terrains à des fins publiques dans le cadre d'ententes ou d'expropriations;
- vendre les biens-fonds excédentaires du gouvernement provincial;
- préparer des rapports d'évaluation et de consultation en matière de biens immobiliers pour les ministères du gouvernement et d'autres organismes publics.

### Points saillants en 2010-2011

L'exercice 2010-2011 a été la cinquième année d'activité de l'organisme. Les points saillants de l'exercice sont les suivants :

- De concert avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, l'organisme a entrepris une étude globale et un réaménagement des processus existants relatifs aux baux et aux permis agricoles en fonction de la méthode Kaizen.
- En collaboration avec les Services des technologies de l'information du ministère de l'Infrastructure et des Transports et Technologie et transformation opérationnelle du ministère de l'Enteprenariat, de la Formation et du Commerce, l'organisme a effectué une évaluation préliminaire des possibilités de mise à jour ou de remplacement de ses systèmes de technologie de l'information désuets et a élaboré une demande de propositions de planification approfondie et de détermination de la portée à réaliser en 2011-2012.
- L'organisme a procédé à une évaluation globale de l'ergonomie des lieux de travail et a acheté de nouveaux postes et du matériel de travail dans le cadre d'un plan pluriannuel.
- L'organisme a développé et perfectionné son programme d'hygiène et de sécurité au travail en coordination avec les initiatives en vigueur aux niveaux divisionnel et ministériel.
- Des employés nommés pendant une durée déterminée ont été embauchés pour accélérer le programme de numérisation de données approuvé par le Conseil du Trésor en 2009-2010.

### Volumes de service en 2010-2011

47	acquisitions de bien-fonds (1,7 M\$)
46	ventes de bien-fonds (776 000 \$)
542	cessions de bail traitées
191	nouveaux baux garantis
244	baux renouvelés
168	sûretés enregistrées
162	rapports d'évaluation effectués

## Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd

### Objectif ou mandat

L'Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd est devenu un organisme de service spécial le 1<sup>er</sup> avril 2009. Le nouvel organisme est issu de la fusion de l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux et de la Direction des machines et de l'équipement lourd et se charge à la fois de l'acquisition, de la gestion et de la disposition de l'équipement et des véhicules légers et lourds. Des détails sur les programmes et l'information financière relatifs aux organismes de services spéciaux sont fournis à la partie 6 des Renseignements supplémentaires aux fins de l'examen par l'Assemblée législative du Budget des recettes 2010-2011 (en anglais seulement).

## Activités

Les services de l'Organisme sont divisés en trois grandes catégories, à savoir, les services des véhicules et de l'équipement, les services de gestion de parc automobile et les services radio.

Les services d'équipement et de véhicules légers sont destinés aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État du gouvernement provincial. Ils comprennent des locations d'un jour et des locations à court terme et à long terme, ainsi que des services d'assurance et d'enregistrement des véhicules. Les services d'équipement et de véhicules lourds sont offerts essentiellement au ministère de l'Infrastructure et des Transports et ont pour but de fournir rapidement un équipement fiable et adéquat.

Les services de gestion de parc automobile comprennent divers volets, entre autres, l'offre d'une carte de crédit pour les achats de carburant, des autorisations de réparation, des programmes d'entretien préventif, un service de paiement de facture, un programme relatif aux avantages imposables et un service d'information sur le coût, l'entretien, la distance parcourue ou les heures d'utilisation de chacun des véhicules ou des appareils.

Les services radio sont chargés de l'entretien des stations fixes radio dans les zones où les services de téléphonie mobile ne sont pas encore offerts, ainsi que de l'évaluation, de l'installation, de la réparation et de l'entretien des appareils radio émetteurs-récepteurs utilisés par les clients dans ces zones.

## Points saillants en 2010-2011

Au 31 mars 2011, le parc comptait 5 237 unités, y compris des véhicules et de l'équipement lourds (40 %), des véhicules utilitaires légers (38 %), des fourgonnettes et des autobus (12 %), des berlines (5 %), des ambulances et châssis d'ambulance (4 %) et des accessoires de châssis (1 %).

Parmi les 597 unités reçues en 2010-2011 (d'une valeur de 26,6 M\$), 412 étaient des camions utilitaires légers, des fourgonnettes ou des berlines, 43 étaient des ambulances et 134 étaient des utilitaires lourds. Les 412 véhicules légers comptaient 16 véhicules électriques hybrides. Les achats de l'exercice ont accru le nombre total de tels véhicules à 115 à la fin de l'exercice.

En plus de louer plus de 2 100 utilitaires lourds à la Division de l'exploitation et de l'ingénierie du ministère pour la construction, l'entretien et la réfection des routes, l'Organisme loue au ministère de la Gestion des ressources hydriques deux broyeuses de glace Amphibex et sept machines à couper la glace pour les programmes de lutte contre les embâcles qui se créent sur les rivières au printemps.

De concert avec Santé Manitoba, l'ancien Organisme chargé des véhicules gouvernementaux a procédé au lancement réussi du programme provincial de remplacement et de gestion des ambulances en 2001-2002. Au 31 mars 2011, l'Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd possède 190 ambulances et châssis d'ambulance louées à Santé Manitoba et assignées par ce ministère aux offices régionaux de la santé.

Le système Keys<sup>TM</sup>, un système de gestion du parc de véhicules et du matériel conçu à l'interne par l'Organisme, continue de pouvoir être utilisé comme un élément d'actif ou un outil de gestion de projet. Le système Keys<sup>TM</sup> a été cédé par licence à plusieurs organismes provinciaux, y compris l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba, ainsi qu'au Territoire du Yukon.

## Volumes de service en 2010-2011

5 237	nombre total de véhicules composant le parc au 31 mars 2011
597	véhicules reçus au cours de l'exercice
451	véhicules aliénés au cours de l'exercice
100 %	pourcentage des clients provinciaux conservés depuis la conversion de l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux en un service facultatif en 1995-1996

# Travaux d'infrastructure

## Mandat

- Assurer l'entretien du réseau routier stratégique et du réseau routier régional du Manitoba.
- Assurer la réfection et la conservation du réseau de routes provinciales à grande circulation et du réseau de routes provinciales secondaires.
- Exécuter dans les districts d'administration locale et les territoires non organisés des projets routiers financés intégralement par la Province ou à parts égales entre les districts d'administration locale et la Province.
- Fournir le financement de divers projets d'immobilisations liés aux transports.
- Financer l'administration, la construction et l'entretien du réseau de routes d'hiver.
- Fournir des fonds pour l'entretien des ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations.
- Fournir tous les services et les installations nécessaires à l'exploitation des aéroports et des traversiers du Nord.
- Prévoir les installations de la Direction du contrôle de la circulation routière (p. ex., dispositifs de signalisation, signalisation de protection pour passages à niveau, etc.).



# Programme d'entretien et de conservation

## Objectif ou mandat

Le programme d'entretien et de conservation des routes provinciales à grande circulation et des routes provinciales secondaires et de dépenses connexes protège l'investissement public dans l'infrastructure routière et veille à ce que les véhicules des particuliers et des entreprises puissent se déplacer de manière sécuritaire, efficace et pratique en effectuant l'entretien des routes, des ponts et des dispositifs de signalisation routière selon des normes acceptables.

## Activités

Réparer des surfaces revêtues, y compris les accotements.

Effectuer les travaux sur revêtements de gravier (raboitage au traîneau, rechargement, application de produits abat-poussière, etc.).

Réaliser l'entretien des bords de route (tonte, désherbage, ramassage des ordures, etc.).

Effectuer des travaux de conservation par le microsurfaçage, le défonçage, l'obturation des fissures et le scellement au bitume.

Effectuer l'entretien des panneaux, des glissières de sécurité, des poteaux indicateurs et des dispositifs de signalisation routière.

Effectuer l'entretien des ponts et des installations de drainage.

Réaliser des activités d'entretien d'hiver comme le déneigement, l'érection de barrières à neige, le sablage et le salage.

## Points saillants en 2010-2011

### Pratiques exemplaires

Le ministère a poursuivi ses efforts de réutilisation des matériaux là où c'était possible. Au cours de l'exercice, le personnel des activités d'entretien a continué les essais de régénération et de restauration des vieilles surfaces d'asphalte en utilisant une machine à broyer l'asphalte à coût abordable. La machine a offert au ministère la possibilité d'utiliser les matériaux routiers existants et de réduire de 50 % la demande de matériaux pour réparer les petits défauts de surface. Le ministère compte continuer d'utiliser le procédé en 2011-2012.

### **Programme de formation en entretien**

Le ministère a établi et mis en œuvre le niveau 1 d'un programme de formation et a continué l'élaboration des niveaux 2 et 3 du programme de formation en entretien. Le programme vise à répondre aux besoins de formation continue en vue d'assurer la prestation du programme provincial d'entretien annuel.

### **Patrouilles routières le week-end**

Étant donné que le service d'information routière du ministère offre en tout temps des renseignements pendant l'hiver, la présence des patrouilles routières dans l'ensemble du réseau routier provincial sera accrue afin de pouvoir offrir de l'information à jour sur l'état des routes le week-end.

Les patrouilles routières offrent des renseignements les plus actuels possible sur l'état des routes aux voyageurs et la possibilité d'accélérer le temps de réponse en cas de conditions routières défavorables.

### **Quart de nuit mis à l'horaire sur les routes du réseau routier national**

Le ministère a continué de mettre à l'horaire un quart de nuit pour les jours de semaine qui se concentrera sur l'entretien de la partie manitobaine du réseau routier national, y compris les RPGC 1, 75, 6, 16, 100, 101 et 60 et des parties de la RPGC 10 et de la RPS 221 (boulevard Inkster). Ces routes représentent environ de 10 % à 15 % de l'ensemble du réseau routier provincial.

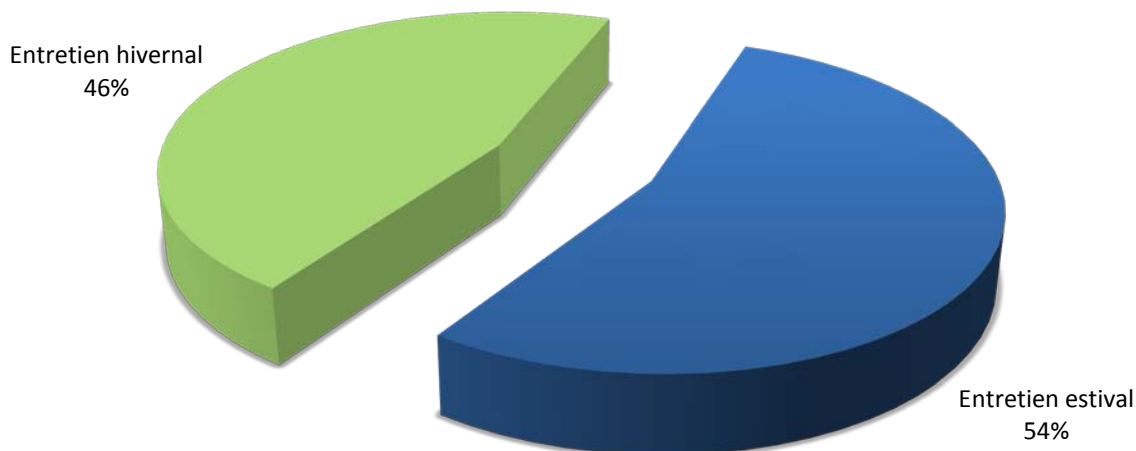
L'amélioration des niveaux de déneigement et de sablage permet aussi d'offrir des renseignements opportuns sur l'état des routes aux voyageurs et la possibilité d'accélérer le temps de réponse en cas de conditions routières défavorables sur les principaux couloirs de circulation et de commerce. Les coûts du service amélioré s'établissent à 2,3 M\$ par année.

### Volumes de service en 2010-2011

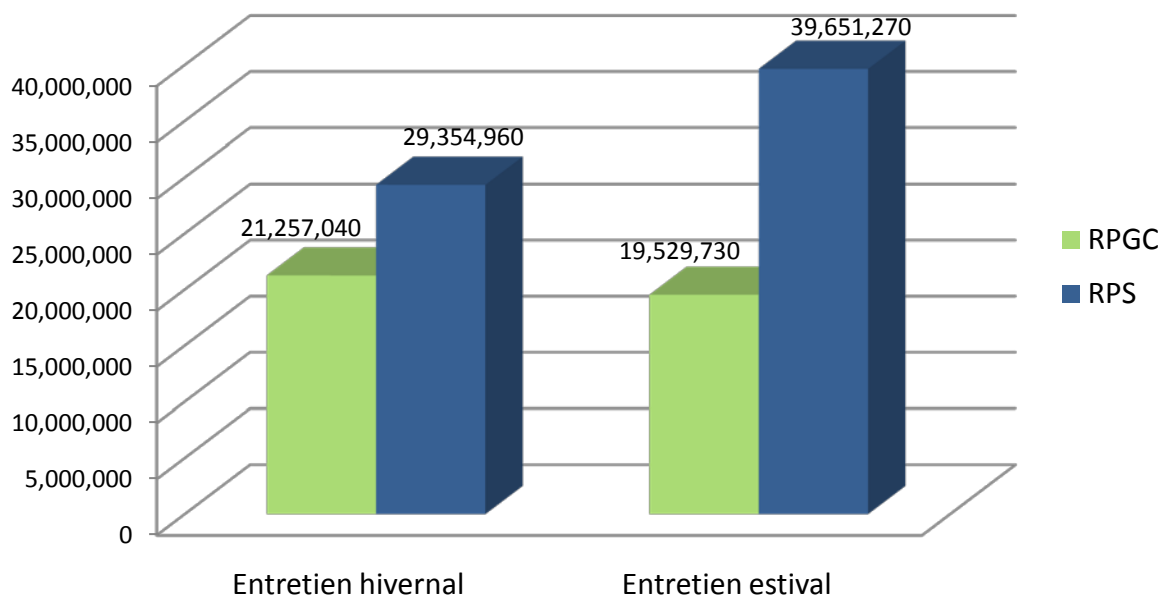
Principales activités d'entretien et de conservation		
Activité	Travail accompli	Coût
Rapiéçage d'entretien	1 491 738 m <sup>2</sup>	11 591 006 \$
Réfection du revêtement	Divers endroits	4 774 402 \$
Scellement au bitume (travaux de préparation compris)	3 140 500 m <sup>2</sup>	7 078 121 \$
Microsurfaçage	287 kilomètres linéaires	8 377 564 \$
Marquage de la chaussée	35 718 kilomètres linéaires	3 833 231 \$
Rabotage au traîneau de routes en gravier	302 875 kilomètres de passage	6 730 046 \$
Gravillonnage (y compris l'accès principal aux collectivités et la stabilisation)	386 778 m <sup>3</sup> 15 696 kilolitres	12 721 757 \$
Déneigement	1 660 564 kilomètres de passage	6 755 282 \$
Déverglaçage hivernal	105 885 kilomètres traités	3 326 552 \$

Les graphiques suivants indiquent les frais d'entretien selon les activités principales et selon les réseaux de RPGC et de RPS.

### Frais d'entretien en 2010-2011 Par activité principale



**Par activité principale et par réseau  
de RPGC ou de RPS — 109 793 000 \$**



**4. a) Programme d'entretien et de conservation**

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Dépenses brutes	163 427	964,29	171 214	(7 787)
(2) Moins : Montant recouvrable de la partie B	(18 538)		(22 881)	4 343
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>144 889</b>	<b>964,29</b>	<b>148 333</b>	<b>(3 444)</b>

## Projets d'entretien des voies d'eau

### Objectif ou mandat

Le bureau des projets d'entretien des voies d'eau assure le service d'entretien annuel des ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations.

### Activités

Évaluer les ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations et établir les besoins relatifs à l'entretien régulièrement.

Préparer des conceptions et des plans pour les projets d'entretien, au besoin.

Effectuer les travaux d'entretien sur les ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations afin de contribuer à leur fonctionnement optimal.

### Volumes de service en 2010-2011

28 732	heures-personnes pour la lutte contre les diverses inondations de 2010 et les activités de nettoyage connexes
104	km de drains nettoyés
100	levés réalisés
100	ponceaux remplacés
107	ponts réparés
1 672	km de drains entretenus (tonte, nettoyage des limons et maîtrise de la végétation)

#### 4. b) Projets d'entretien des voies d'eau

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2010/11 (milliers de \$)	Écart pos./(nég.) (milliers de \$)
(1) Projets d'entretien des voies d'eau	9 941	16,99	8 388	1 553
(2) Projets d'immobilisations mineurs	59		175	(116)
(3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(1 779)		(1 000)	(779)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>8 221</b>	<b>16,99</b>	<b>7 563</b>	<b>658</b>

## Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés

### Objectif ou mandat

Ce sous-poste est destiné aux projets routiers financés intégralement par la Province ou à parts égales entre les anciens districts d'administration locale et la Province.

### Activités

De nombreux organismes gouvernementaux locaux n'ont pas l'équipement ou les connaissances spécialisées nécessaires à l'exécution de leurs programmes annuels. Par ailleurs, un grand nombre d'entre eux sont situés dans des régions très éloignées. L'achat de l'équipement nécessaire et l'acquisition des connaissances spécialisées représenteraient une charge fiscale énorme et, dans bien des cas, un chevauchement des efforts. Le ministère offre donc des services qui ne peuvent être obtenus à prix raisonnable auprès d'autres sources.

Ce sous-poste fournit des fonds d'urgence pour la remise en état des réseaux de routes provinciales secondaires et à grande circulation endommagées par les inondations.

### Volumes de service en 2010-2011

La dépense de 6 188 \$ correspond aux travaux effectués par le ministère et au paiement versé aux municipalités rurales pour la part ministérielle du coût des travaux effectués par elles.

#### 4. c) Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)	Écart pos./(nég.) (milliers de \$)
Autres dépenses	6,188	2,266	3,922

## Autres projets

### 4. d) Autres projets

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
Matériel d'entretien des routes	1 949	3 010	(1 061)
Améliorations aéroportuaires			
Traversiers et débarcadères	296	985	(689)
Bâtiments et parcs d'entreposage	476	450	26
Améliorations aux bascules	1	40	(39)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 722</b>	<b>4 485</b>	<b>(1 763)</b>

## Routes d'hiver

### Objectif ou mandat

Le ministère finance (à parts égales avec Affaires indiennes et du Nord Canada) et administre depuis 1979 la construction et l'entretien de routes d'hiver en concluant des marchés avec des collectivités des Premières nations et d'autres groupes locaux. Le réseau de 2 400 km de routes d'hiver permet le transport économique de marchandises en vrac à destination de 23 collectivités éloignées et le déplacement d'une localité à une autre dans le nord du Manitoba pour ses 30 000 résidents pendant une période d'environ six à huit semaines chaque hiver.

### Activités

La Direction des contrats a géré 17 contrats relatifs aux routes d'hiver, notamment en établissant les spécifications, en préparant les documents liés aux appels d'offres et aux contrats et en inspectant le réseau de routes d'hiver.

Le ministère a établi des normes de sécurité, des spécifications et des procédures efficaces pour la construction et l'entretien des routes d'hiver.

### Points saillants en 2010-2011

Le ministère a achevé le réaménagement de la route par voie terrestre à Gods Lake Narrows, dans le cadre duquel il a éliminé 2,2 km de route de glace. Le réaménagement devrait permettre d'ouvrir plus rapidement que prévu la route de liaison entre Gods Lake et l'embranchement à Red Sucker Lake.

Le ministère a achevé le réaménagement par voie terrestre autour des lacs Vehi et Vedi sur la route d'hiver Pukatawagan, ce qui a éliminé 2 km de route de glace. La glace de ces deux petits lacs se forme habituellement tard dans l'hiver et le changement d'itinéraire améliorera la disponibilité de la route.

Le ministère a installé des ponts meccano sur la route d'hiver du Lac Brochet au-dessus de trois ruisseaux. Les ponts amélioreront la fiabilité et la sécurité de la route.

En raison de la formation d'ornières importantes sur la route d'hiver de la Première nation Bloodvein jusqu'au secteur d'Island Lake à la fin de la saison 2009-2010, le ministère a aménagé une route d'hiver de Norway House à Island Lake pour faciliter l'accès au secteur.

Les zones qui présentaient des ornières profondes entre la Première nation Bloodvein et Island Lake ont été réparées pendant la saison 2010-2011.

Pour la première fois, le ministère a aménagé entièrement par voie terrestre la seule route d'hiver pour se rendre à la Première nation Wasagamack. La route de glace traditionnelle d'une longueur de 11 km n'est plus nécessaire.

Un réaménagement par voie terrestre autour du lac Old Fort, près de la collectivité de Little Grand Rapids permettra une réduction de 2 km de route de glace. Le réaménagement améliorera le service entre les collectivités des Premières nations de Little Grand Rapids et de Pauingassi étant donné que la lenteur de la formation de la glace sur le lac Old Fort réduit habituellement la capacité de chargement des camions.

Le ministère a procédé à des déplacements mineurs, à l'élargissement de certaines routes et à l'enlèvement de rochers à des endroits particuliers afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité du réseau.

### Volumes de service en 2010-2011

Dix-sept demandes de construction de routes d'hiver ont été gérées, représentant une distance totale de 2 400 km et une valeur de 10,0 M\$.

Le programme de routes d'hiver procure des emplois à quelque 180 employés d'entrepreneurs locaux des collectivités manitobaines.

**4. e) Routes d'hiver**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
Autres dépenses	9 790	9 025	765



# Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

## Objectif ou mandat

La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba aide les municipalités à l'établissement de réseaux durables d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, en particulier par :

- l'alimentation en eau, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau;
- la collecte et le traitement des eaux usées;
- l'élimination des boues excédentaires et des effluents traités de manière écologiquement durable;
- la disponibilité d'approvisionnements d'eau salubre, même en période de sécheresse, pour les résidents des régions rurales aux fins de la consommation ménagère et de l'élevage.

## Activités

Conclure des ententes avec des municipalités ou des coopératives de fourniture d'eau pour assurer une infrastructure durable d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées qui favorise le développement économique tout en atténuant les préoccupations vis-à-vis de la santé publique et de l'environnement.

Exploiter plusieurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement au nom des municipalités. Le coût de l'exploitation et de l'entretien est recouvré par les ventes d'eau (de gros).

Diriger l'aménagement d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et assurer la gestion de projet pour les grands projets d'infrastructure d'autres ministères.

Réaliser des études de faisabilité et des évaluations des incidences environnementales en vue de la mise en place de services d'infrastructure intermunicipaux ou régionaux.

## Points saillants en 2010-2011

En 2010-2011, le programme d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de la Commission a permis d'investir environ 51 M\$ dans une infrastructure durable d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Pendant l'exercice, la Commission a entrepris la conception de deux réseaux d'eau régionaux : un dans la région du Sud-Ouest et un dans la région de Whitehead-Elton.

La Commission a géré, pour le compte de municipalités, la réalisation de 12 projets d'une valeur totale de 30 M\$, lesquels projets ont été financés dans le cadre des Programmes Infrastructures Canada-Manitoba.

Voici quelques-uns des principaux projets qui ont été en grande partie achevés en 2010-2011 :

- le réseau d'eau régional G3, qui approvisionne en eau Grandview, Gilbert Plains et la M.R. de Gilbert Plains (8 M\$);
- une usine de traitement d'eau à Roblin (5 M\$);
- des canalisations rurales dans la M.R. de Wallace (6 M\$);
- un réseau d'eau dans la région du Sud-Ouest, qui approvisionne Melita et les M.R. de Brenda et d'Arthur (5 M\$);
- une usine de traitement d'eau dans la M.R. de Whitemouth (4 M\$).

## Volumes de service en 2010-2011

<b>N<sup>bre</sup> total de clients desservis</b>	<b>Subventions provinciales</b>	<b>Notes explicatives</b>
42 municipalités	10 813	1, 2 et 3

### Notes explicatives

1. Les subventions provinciales permettent à la Commission de mettre en œuvre des projets d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées pour un total d'environ 50,8 M\$. Ce total comprend les parts municipales et fédérales dans les projets à frais partagés.
2. En 2010-2011, la Commission a assuré la gestion de projet pour le compte du ministère de la Conservation du Manitoba à 11 endroits.
3. La Commission a aussi géré en 2010-2011 des services de gestion de l'infrastructure du centre correctionnel Milner Ridge pour le compte du ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba.

## 5. Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(a) Salaires et avantages sociaux	1 743	1 818	(75)
(b) Autres dépenses	281	286	(5)
(c) Projets d'égout et d'eau	10 813	10 813	0
Total des autres dépenses	12 837	12 917	(80)
(d) Moins : Montant recouvrable des Initiatives de développement économique rural	(2 984)	(2 984)	0
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>9 853</b>	<b>9 933</b>	<b>(80)</b>

# Ententes Canada-Manitoba

## Objectif ou mandat

Le Manitoba contribue au financement de projets d'infrastructure dans le cadre des Programmes Infrastructures Canada-Manitoba. Le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba est l'organisme qui assure la mise en œuvre globale et le soutien administratif à la prestation d'initiatives de financement intergouvernemental et non gouvernemental en matière de développement économique et d'infrastructures. Sans y être limitées, les initiatives comprennent les suivantes :

- les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba :
  - Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);
  - Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM);
  - Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS);
- le plan Chantiers Canada de l'entente-cadre Canada-Manitoba et le Plan d'action économique du Canada :
  - Fonds Chantiers Canada — volet Collectivités;
  - Fonds Chantiers Canada — volet Grandes infrastructures;
  - Financement de base provincial-territorial;
  - Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique;
  - Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers;
  - le Fonds de stimulation de l'infrastructure;
  - le supplément du Fonds Chantiers Canada — volet Collectivités;
  - le Fonds pour l'infrastructure verte (FIV).

Le financement fédéral-provincial renforce l'infrastructure publique des collectivités. De plus, la participation provinciale aux ententes fédérales-provinciales appuie l'infrastructure locale de manière pluriannuelle, ce qui donne un caractère prévisible et permanent au soutien aux infrastructures municipales.

En 2009, le Secrétariat a été mandaté par le Comité du Cabinet chargé du développement communautaire et économique et le Conseil du Trésor pour l'administration du Programme des infrastructures du savoir au nom du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba.

Le Conseil du Trésor a également chargé le Secrétariat de coordonner les processus d'approbation et de communication relatifs aux deux fonds suivants :

- le Fonds Infrastructure de loisirs du Canada (ILC);
- le Fonds d'adaptation des collectivités (FAC).

La coordination de ces programmes comprend l'offre d'une aide aux ministères pour les documents d'approbation, la liaison avec le personnel de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) au sujet de l'état des projets, des relations avec les médias et des communications, et l'offre de conseils sur la gestion des éléments complexes des programmes fédéraux-provinciaux de stimulation économique.

## Activités

Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba sont mis en œuvre par le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba, un bureau fédéral-provincial. Comptant des représentants fédéraux et provinciaux, ce secrétariat conjoint limite au minimum les chevauchements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et contribue à des liens de coopération entre les deux administrations.

## Points saillants en 2010-2011

Offre d'un soutien pour les ministres des gouvernements fédéral et provincial responsables des infrastructures et du Programme d'infrastructure du savoir.

Négociation de modifications des ententes-cadres fédérales-provinciales et provinciales-municipales en vue de prolonger les programmes de stimulation pendant une autre période de construction.

Suivi des projets approuvés en ce qui a trait à l'état des travaux et aux problèmes potentiels, prise des mesures nécessaires relativement aux présentations de demandes, présentation de rapports d'étape des projets et des programmes comme l'exigent les ententes et consultation avec les ministères fédéraux et provinciaux au besoin.

Soutien des activités du comité de surveillance fédéral-provincial et des processus respectifs des gouvernements fédéral et provincial.

Supervision par le SICM de l'évaluation environnementale des projets au besoin.

Administration des contributions financières provinciales et fédérales aux projets d'infrastructure.

Coordination des activités d'information du public.

#### **6. Ententes Canada-Manitoba**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./(nég.) (milliers de \$)</b>
Autres dépenses	61 568	8,00	72 090 (10 522)

## 7. Coûts liés aux immobilisations

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(a) Services aériens			
(1) Amortissement de l'exercice	3 057	4 632	(1 575)
(2) Frais d'intérêt	1 762	2 171	(409)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	<u>(4 337)</u>	<u>(4 337)</u>	
<b>Total partiel a)</b>	482	2 466	(1 984)
(c) Actif général			
(1) Amortissement de l'exercice	16 573	18 536	(1 963)
(2) Frais d'intérêt	19 814	21 062	(1 248)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	<u>(2 735)</u>	<u>(2 955)</u>	<u>220</u>
<b>Total partiel c)</b>	33 652	36 643	(2 991)
(d) Infrastructures – Routes provinciales			
(1) Amortissement de l'exercice	104 504	103 460	1 044
(2) Frais d'intérêt	<u>89 255</u>	<u>90 180</u>	<u>(925)</u>
<b>Total partiel d)</b>	193 759	193 640	119
(e) Infrastructures liées à l'eau			
(1) Amortissement de l'exercice	2 755	2 747	8
(2) Frais d'intérêt	<u>3 355</u>	<u>3 859</u>	<u>(504)</u>
<b>Total partiel e)</b>	6 110	6 606	(496)
<b>Total des coûts afférents aux immobilisations</b>	<b>234 003</b>	<b>239 355</b>	<b>(5 352)</b>

# Organisation des mesures d'urgence du Manitoba

## Objectif ou mandat

Relevant du ministre de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba par l'intermédiaire du sous-ministre des Administrations locales, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba est chargée de surveiller et de coordonner tous les aspects des préparatifs d'urgence dans la province, et de gérer et de coordonner les mesures que prennent les ministères en cas de sinistre ou dans une situation d'urgence, à l'exclusion des mesures initiales et de la gestion de l'événement sur les lieux où survient le sinistre ou la situation d'urgence.

## Activités

Mettre en œuvre un système de gestion intégrée des urgences « tous dangers » au Manitoba afin de prévenir ou de limiter les pertes de vie, les situations qui risquent de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être de la population et les dommages aux biens ou à l'environnement.

Offrir gratuitement de la formation en gestion des urgences aux fonctionnaires provinciaux, municipaux et autres responsables dans ce domaine.

Coordonner le programme de planification de la continuité des activités du gouvernement provincial.

Coordonner la planification et la gestion internes des urgences à l'aide de plans provinciaux de coordination destinés à répondre aux situations d'urgence et aux sinistres de grande ampleur. Cela se fait par une interaction étroite et fréquente avec d'autres ministères.

Évaluer les nouvelles menaces et les nouveaux dangers pour la sécurité publique, et mettre au point des mesures opérationnelles souples et innovantes en réponse à ces défis. Cela est réalisé dans quatre grands domaines d'activités :

1. l'atténuation
2. la préparation
3. l'intervention
4. le rétablissement

La coordination de ces domaines d'activité dans le cadre d'une stratégie globale de sécurité publique donne lieu à une approche « tous dangers » de gestion des urgences. À partir de cette stratégie, un système tactique efficace est mis au point de manière à pouvoir gérer un large éventail d'événements possibles — de l'échelon national à l'échelon local — en s'appuyant sur une structure de gestion souple, adaptable et modulable.

Administrer le Programme d'aide financière aux sinistrés et participer à d'autres activités de rétablissement.

Participer aux discussions fédérales-provinciales-territoriales relatives aux politiques et aux programmes qui favorisent et améliorent un système national complet de gestion des urgences, en plus de promouvoir les priorités du Manitoba en matière de gestion des urgences.

Assumer les fonctions de secrétariat pour le sous-comité du Cabinet chargé de la sécurité, le groupe de travail multipartite sur les questions de sécurité, le comité de sous-ministres sur la gestion des situations d'urgence et la sécurité publique et ses sous-comités.

Assurer la supervision technique et la délivrance des permis des installations de réception des appels au 911 dans la province.

Administrer le programme d'indemnisation relatif au canal de dérivation de la rivière Rouge.

## Points saillants en 2010-2011

### Coordination en cas d'urgence et rétablissement de la situation

#### *L'inondation printanière de 2010*

Dès le 22 février 2010, le centre de prévisions des inondations du Manitoba a relevé la possibilité d'inondations graves dans le sud du Manitoba. Selon les prévisions, le risque accru découlait d'une humidité importante dans le sol de presque tout le sud-est du Manitoba et de l'accumulation record de neige dans la région des États-Unis dont les eaux se déversent dans le système hydrographique de la rivière Rouge.

La rivière Rouge a atteint le niveau d'inondation à Emerson le 24 mars 2010 et à Morris le 26 mars 2010. La rivière Rouge est demeurée au niveau d'inondation jusqu'au 16 avril 2010, et les municipalités rurales de Montcalm et de Franklin, ainsi que la ville d'Emerson, ont subi des dommages importants, notamment en raison de l'érosion et des débris transportés par l'eau. La Province du Manitoba a mis sur pied un programme d'aide financière aux sinistrés à l'intention des collectivités touchées par cette inondation.

#### *Crues éclair du 30 avril au 2 mai 2010*

Des inondations éclairs causées par les eaux de ruissellement se sont produites sur une grande partie des territoires des municipalités rurales de Mountain et d'Ethelbert du 30 avril au 2 mai 2010. Les secteurs de Duck Mountain ont reçu jusqu'à 100 mm de pluie d'après les relevés du ministère de la Gestion des ressources hydriques. Les inondations ont principalement causé des dommages à l'infrastructure publique de ces municipalités rurales. Par conséquent, la Province du Manitoba a aussi mis en place un programme d'aide financière aux sinistrés à l'intention des collectivités touchées.

#### *Temps violent les 28 et 29 mai 2010*

Le 28 mai 2010, le ministère de la Gestion des ressources hydriques a annoncé une veille d'inondations pour la plupart des secteurs du sud du Manitoba. La veille englobait la vallée de la rivière Rouge, la partie sud d'Entre-les-Lacs et la région de l'Ouest, et concernait principalement les inondations causées par les eaux de ruissellement.

Du 28 mai au 29 mai 2010, la majeure partie du sud du Manitoba, y compris la ville de Winnipeg, a reçu de 75 à 100 mm de pluie, et même plus par endroits. Les fortes pluies ont causé des dommages importants à de nombreuses administrations publiques locales. La Province du Manitoba a donc établi un programme d'aide financière aux sinistrés qui couvre une partie des coûts de rétablissement.

#### *Programme d'indemnisation des dommages et des pertes économiques attribuables aux inondations artificielles de juin 2010*

Le 30 mai 2010, la Province du Manitoba a relevé les vannes du canal de dérivation de la rivière Rouge afin de commencer à dévier l'eau reçue lors des orages des 28 et 29 mai 2010. Les vannes ont été relevées de nouveau le 2 juin 2010 pour détourner davantage d'eau par le canal d'évacuation des crues. Les mesures ont été adoptées conformément à la règle 4 sur le fonctionnement du canal de dérivation de la rivière Rouge, une règle applicable lorsqu'une utilisation d'urgence du canal est nécessaire pour prévenir l'inondation de nombreux sous-sol ainsi que les risques sanitaires et les dommages aux biens à l'intérieur de la ville de Winnipeg. La règle s'applique chaque fois que les niveaux élevés de la rivière empêchent le réseau unitaire de Winnipeg de fonctionner adéquatement.

Conformément aux dispositions de la règle 4, la Province du Manitoba a établi un programme d'aide financière, par l'intermédiaire de l'Organisation des mesures d'urgence, pour indemniser les propriétaires de terres au sud du canal de dérivation qui subissent des dommages causés par des inondations artificielles en raison de l'utilisation du canal de dérivation.

### *Pluies des 17 et 18 juin 2010*

Le 15 juin 2010, le ministère de la Gestion des ressources hydriques a annoncé une veille d'inondations dans la plupart des secteurs de l'ouest du Manitoba. La veille a été déclarée en raison d'un système dépressionnaire important qui se dirigeait vers la région. L'ouest du Manitoba et les secteurs adjacents de la Saskatchewan ont reçu de 30 à 50 mm de pluie du 17 au 18 juin 2010. Les pluies les plus fortes sont tombées dans le secteur de Swan River et en direction sud jusque dans le Dakota du Nord. Une partie du bassin versant de la rivière Pembina près du lac Pelican a reçu au moins 75 mm de pluie. Les biens publics de nombreuses administrations locales ont subi des dommages importants. La Province du Manitoba a donc établi un programme d'aide financière aux sinistrés pour couvrir une partie des coûts associés aux fortes pluies.

### *Incendies de forêt en juin 2010*

Le Manitoba a connu en juin 2010 un feu échappé dans les environs de Cranberry-Portage qui a mesuré à son sommet plus de 55 000 hectares. En raison de son ampleur et de sa durée, ce feu est devenu le feu de forêt qui a coûté le plus cher dans toute l'histoire du Manitoba. L'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a coordonné les interventions des ministères afin de lutter contre le feu qui menaçait directement la collectivité de Cranberry-Portage. Le feu a causé l'évacuation dans le secteur de plus de 700 personnes, qui ont été accueillies dans un centre aménagé et géré par la municipalité rurale de Kelsey et la Province du Manitoba par l'intermédiaire du ministère des Services à la famille et de la Consommation.

### *Pluies des 25 et 26 juin 2010*

Le 26 juin 2010, une grande partie du sud du Manitoba a connu des orages importants de grêle et de fortes pluies. Des pluies abondantes représentant de 45 à 55 mm sont tombées à certains endroits dans la province. De plus, des vents atteignant 90 km/h ont été enregistrés le 26 juin au soir dans le secteur de Steinbach, de Hanover et de la La Broquerie. Les collectivités touchées ont fait état de déracinements et de chutes d'arbres, de chutes de poteau d'hydroélectricité et de pannes d'électricité, de débris éparpillés et d'inondations éclair. En raison des dommages causés par la pluie, la Province du Manitoba a établi un programme d'aide financière aux sinistrés.

### *Vents et pluies du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2010*

Du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2010, la presque totalité du centre du Manitoba a été touchée par de forts orages et des vents importants. Les tempêtes ont déclenché une tornade dans l'est de la Saskatchewan et se sont abattues dans l'est du Manitoba, causant des dommages de la région de Duck Mountain jusque dans les municipalités rurales de Siglunes, de Grahamdale et de Fisher. La Première nation Peguis et la Nation crie de Fisher River ont aussi subi des dommages importants.

Le ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba a annoncé la fermeture de la route 224 de 7 km au sud de Fisher River jusqu'à Fisher River, car l'inondation de la route rendait impossible le passage des véhicules. À la demande du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a coordonné l'approvisionnement des Premières nations touchées en pompes et en tubes Tiger. La Province du Manitoba a établi un programme d'aide financière aux sinistrés qui couvre une partie des coûts de rétablissement dans les collectivités touchées.

### *Vents et pluies du 26 au 28 octobre 2010*

Le 26 octobre 2010, Environnement Canada a publié un avis météorologique indiquant la possibilité dans le sud du Manitoba de pluie et de forts vents pouvant atteindre 80 km/h dans la vallée de la rivière Rouge au plus tard le 27 octobre 2010. Le ministère a aussi indiqué la possibilité des rafales localisées de 90 à 100 km/h le long des rives sud du lac Manitoba et du lac Winnipeg en raison des vents du nord qui prennent de la vitesse au-dessus des eaux. Des avis de coups de vent étaient aussi en vigueur relativement aux lacs dont les vagues étaient susceptibles de causer une érosion localisée des plages.

Pendant l'orage, le niveau du lac Winnipeg a monté de 1,7 m (5,6 pi) à Victoria Beach, de 1,6 m (5,1 pi) à Gimli et de 0,6 m (2 pi) à Berens River. Le niveau du lac Winnipegosis s'est élevé de 1,4 m (4,5 pi) et de



lac Manitoba a atteint une hauteur maximale de 0,7 m (2,3 pi) au-dessus du niveau précédant l'orage. Le niveau de la rivière Fisher s'est élevé de 1 m (3,3 pi) au-dessus des niveaux précédant l'orage et le ruisseau Netley a atteint sa pointe de crue après avoir monté de 1,4 m (4,7 pi). De plus, l'effet du vent dans le bassin sud du lac Winnipeg a créé des vagues d'une hauteur de 1,2 à 3 m (4 à 10 pi) selon le talus des plages.

En raison des forts vents en rafales et de l'action des vagues, de nombreux lacs ont débordé et causé des inondations dans les collectivités environnantes. La Province du Manitoba a mis sur pied pour elles un programme d'aide financière aux sinistrés.

#### *Grippe aviaire en novembre 2010*

En novembre 2010, des tests en milieu agricole ont indiqué une éclosion de H5N2 faiblement pathogène dans une ferme d'élevage de dindons au Manitoba. Les années de planification interorganismes en prévision de ce type de situation ont alors porté leurs fruits. En effet, les divers organismes ont mis en place leurs mesures d'intervention conformément aux rôles et aux responsabilités établis dans le plan de coordination en cas de grippe aviaire au Manitoba élaboré par l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba. L'Organisation a coanimé les réunions de coordination du comité directeur, auxquelles ont participé des nombreux organismes provinciaux et fédéraux et groupes de producteurs, et a apporté du soutien au premier intervenant fédéral, l'Agence canadienne d'inspection des aliments du Canada, en trouvant des ressources utiles aux opérations, comme des installations mobiles de commandement et des douches portables pour les équipes de lutte contre la maladie sur le terrain. L'intervention s'est bien déroulée et a été couronnée de succès par tous les organismes qui y ont participé.

#### *Inondation de novembre 2010*

Le 21 novembre 2010, la Province du Manitoba a publié un bulletin à l'intention des médias concernant des conditions inhabituelles de frasil qui ont entraîné une hausse temporaire des niveaux des cours d'eau. La collectivité de Waterhen a subi une inondation causée par un embâcle attribuable au frasil et aux grands froids.

L'élévation de la rivière Waterhen près de la collectivité du même nom a obligé le conseil local à déclarer l'état d'urgence. L'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a coordonné l'intervention de la Province en déployant un Amphibex et plus de 400 tubes Tiger pour la construction rapide d'une digue temporaire dans le secteur de Waterhen. La Province du Manitoba a établi un programme d'aide financière aux sinistrés pour aider les particuliers résidant à Waterhen qui ont été touchés par l'inondation.

#### Planification et préparation

##### *Campagne d'éducation publique sur les phénomènes météorologiques violents*

L'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a lancé sa campagne annuelle d'information du public sur le thème des risques causés par les phénomènes météorologiques violents en été (comme les tornades et les orages) et sur les précautions de sécurité appropriées et les préparatifs d'urgence généraux liés aux phénomènes météorologiques. Dans le cadre de sa campagne, l'Organisation a invité la population à visiter le site Web sur les phénomènes météorologiques violents à [manitoba.ca](http://manitoba.ca) pour en savoir davantage et obtenir des feuilles de renseignements sur la sécurité personnelle lors de divers phénomènes météorologiques violents.

##### *Exercice Shooting Star*

En septembre 2010, le directeur régional des mesures d'urgence de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba dans la région d'Entre-les-Lacs a mené un exercice fonctionnel en cas de déversement de marchandises dangereuses auquel ont participé 33 collectivités. Les collectivités ont été divisées en 5 régions, et chacune des régions devait mettre sur pied et doter en personnel un centre de coordination des mesures d'urgence, puis transporter jusqu'à 100 personnes évacuées dans un centre d'accueil situé dans une autre collectivité. Un centre de contrôle installé dans la municipalité rurale d'East St. Paul a coordonné l'exercice dans les cinq régions en utilisant des outils de communication en temps

réel. L'exercice a reçu une subvention dans le cadre du Programme conjoint de protection civile pour aider les collectivités à absorber son coût, et sa planification a duré un an. L'exercice a permis de former efficacement de nombreuses personnes en gestion des mesures d'urgence et a constitué le plus grand exercice du genre au Canada.

#### *Alertes publiques nationales*

Le Manitoba participe à la création d'un système d'alertes publiques nationales depuis 2003 et copréside un groupe de travail fédéral, provincial et territorial en vue de la mise sur pied du système. À la fin de 2010, le Manitoba a signé une entente avec Pelmorex Communications Inc. (propriétaire de MétéoMédia) afin d'avoir accès au système d'agrégation et de dissémination national d'alertes (Système ADNA), un système d'alertes publiques créé pour les organisations des mesures d'urgence des provinces. Le système permet aux organismes de mesures d'urgence de créer des alertes publiques qui peuvent être diffusées par les radios, les télédiffuseurs et les exploitants de télédiffusion par câble et par satellite ou être consultées par la population sur Internet au moyen de fils RSS. L'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba élabore actuellement des procédures pour indiquer aux municipalités comment l'aviser lorsqu'elles souhaitent envoyer des alertes au moyen du système et encourager les diffuseurs à transmettre les alertes d'urgence par leurs médias. Le Manitoba continue aussi d'essayer de convaincre Environnement Canada et les diffuseurs de permettre au système ADNA de fournir des alertes météorologiques.

#### *Plan d'urgence du centre téléphonique pour la sécurité publique à Winnipeg*

L'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba est l'organisme provincial chargé de la réglementation de tous les centres téléphoniques de sécurité publique. Ces centres reçoivent les appels d'urgence 911 du public et les transmettent ensuite aux services d'intervention d'urgence appropriés. En tant qu'organisme de réglementation provincial, l'Organisation est chargée de délivrer les licences des centres et de veiller à ce que la construction et l'exploitation des centres répondent aux normes provinciales. En vertu du règlement applicable, les centres doivent disposer de plans d'urgence pour assurer le maintien des communications entre la population et tous les services d'urgence. Pendant la mise en point du plan d'urgence du centre téléphonique pour la sécurité publique de Winnipeg, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a participé activement à l'élaboration de la structure du plan et de ses principaux éléments de contenu au lieu de simplement donner ses commentaires. Pour appuyer le travail d'élaboration par l'Organisation de modèles de plans d'urgence et de plans de coordination interorganismes à l'intention des municipalités, le plan concerté servira aussi de modèle pour orienter d'autres centres au moment de la mise à jour de leur plan.

#### *Programmes de subventions pour prévenir les refoulements d'égout*

Le gouvernement du Manitoba s'est associé aux municipalités intéressées de toute la province afin de verser aux propriétaires de maison des subventions pour l'achat et l'installation d'un clapet antiretour et de pompes d'assèchement. Le gouvernement du Manitoba a partagé les coûts du programme avec les municipalités en vue de réduire les risques d'inondations de propriétés privées causées par les systèmes municipaux ou des systèmes de drainage de particulier. L'initiative aidera à améliorer la résilience des collectivités du Manitoba, qui font de plus en plus souvent face à des phénomènes météorologiques violents.

#### *Coordination des inondations de concert avec le Dakota du Nord*

Le 28 février 2011, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a coordonné au centre des opérations d'urgence du Dakota du Nord, à Bismarck (Dakota du Nord), une rencontre entre son personnel et des représentants du ministère de la Gestion des ressources hydriques, du ministère de la Santé, des Services sociaux d'urgence, du ministère de l'Infrastructure et des Transports et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales du Manitoba, et de la division de la sécurité intérieure du Dakota du Nord. Les participants du Manitoba ont eu l'occasion de rencontrer leurs homologues du Dakota et d'échanger avec eux lors de séances dirigées sur la coordination de la gestion des mesures d'urgence; l'évacuation, l'hébergement et les soins aux groupes; l'infrastructure et le contrôle liés aux inondations et le WebEOC (un logiciel de gestion des événements sur le Web utilisé par le Dakota du Nord et le Manitoba). Peu après la rencontre, l'Organisation des mesures d'urgence du

Manitoba et la division de la sécurité intérieure du Dakota du Nord se sont donné mutuellement accès à leurs données sur les opérations en cours via le WebEOC.

#### *Agrandissement du centre de coordination des situations d'urgence du Manitoba*

Pour mieux gérer les efforts de la province, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a agrandi son centre de coordination des situations d'urgence en prévision des inondations printanières de 2011 et dans le but d'offrir une capacité de coordination accrue et un meilleur service aux municipalités aux prises avec des inondations locales. L'agrandissement a augmenté la capacité opérationnelle et aidera à faire en sorte que le centre ait une capacité suffisante pour gérer les répercussions des grandes inondations printanières et d'autres situations d'urgence qui pourraient survenir.

#### *Couverture de Radiométéo*

Dans le cadre de l'initiative menée par la Province du Manitoba pour aider la population à se préparer aux conditions atmosphériques extrêmes, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba coordonne l'élargissement de couverture de Radiométéo d'Environnement Canada dans toute la province. L'Organisation a conclu des accords de principe avec Hydro-Manitoba en vue d'utiliser leurs tours pour installer des transmetteurs supplémentaires de Radiométéo étant donné l'élargissement accéléré du réseau Radiométéo d'Environnement Canada. Les plans progressent concernant l'installation de trois nouveaux transmetteurs en 2011.

#### *Conférence sur la gestion des catastrophes*

La conférence sur la gestion des catastrophes a eu lieu du 9 au 11 mars 2011 à Winnipeg (Manitoba). Environ 490 personnes y ont assisté. L'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba était l'un des nombreux commanditaires de la conférence, qui rassemble des intervenants de tous les domaines touchant la gestion des urgences à des fins de perfectionnement professionnel et de réseautage. Les pratiques exemplaires partagées et les liens établis à la conférence sont souvent des atouts précieux dans les situations d'urgence.

#### **Volumes de service en 2010-2011**

En 2010-2011, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a géré sept programmes d'aide financière aux sinistrés, qui visaient au total environ 2 270 particuliers demandeurs et 146 demandes municipales.

De plus, l'Organisation a offert 19 cours de gestion des urgences, qui ont permis de former 496 personnes de plus en gestion des urgences.

L'Organisation fournit des conseils et de l'aide en matière de gestion des urgences aux divers clients suivants :

- 19 ministères provinciaux;
- 197 municipalités;
- 49 collectivités relevant des Affaires autochtones et du Nord Manitoba;
- 63 collectivités des Premières nations;
- de nombreux organismes non gouvernementaux, comme la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'Armée du Salut et le Mennonite Disaster Service.

#### **8. Organisation des mesures d'urgence du Manitoba**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	1 762	24.00	(27)
(2) Autres dépenses	606	615	(9)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 368</b>	<b>24.00</b>	<b>(36)</b>

## Programme d'investissement dans l'infrastructure

En 2010-2011, le Programme d'investissement dans l'infrastructure a dépensé 369,4 M\$ dans la construction, la réfection, la mise à niveau et l'amélioration des routes provinciales à grande circulation (RPGC) et des routes provinciales secondaires (RPS). Les dépenses ont été consacrées à des activités telles que l'acquisition de terres, le nivellement et le gravillonnage, la pose de revêtement, les ouvrages d'art et les améliorations de la circulation.

Le programme soutient l'objectif du ministère qui vise à assurer un réseau provincial de transport sûr, efficace et durable qui est propice au développement et à la croissance économique à long terme.

Voici certains des principaux projets du Programme d'investissement dans l'infrastructure pour l'exercice :

- reconstruction de la route Transcanadienne, de la RPGC 100 à la RPGC 12 (27,4 km);
- nivellement, couche de base et revêtement sur la RPGC 83, du nord de la RPS 367 à la RPGC 57 (20,4 km);
- renouvellement de la couche de surface sur 30 km de la RPGC 10 à The Pas, de la RPS 282 à la 16<sup>e</sup> Rue;
- poursuite de la pose d'un revêtement sur la RPGC 6, de la RPS 375 à Thompson (28,7 km);
- début de la réfection du pont de Saint-Adolphe sur la rivière Rouge (RPS 210);
- revêtement de la route Transcanadienne sur 15 kilomètres, de la RPS 301 jusqu'aux limites de l'Ontario;
- suite de la réfection de la chaussée de béton de la RPGC 75 sur les voies en direction sud de la RPS 205 à la RPS 305;
- améliorations à l'intersection de la route périphérique de Winnipeg et de la RPGC 15;
- revêtement de divers tronçons de la partie nord de la route périphérique de Winnipeg, de la RPGC 1 à la RPGC 59;
- construction d'un pont enjambant la rivière Rouge à Letellier (RPS 210);
- début de la construction de la voie CentrePort Canada, un projet d'autoroute divisée de quatre voies qui reliera le terminal intermodal à la route périphérique;
- revêtement de 7 kilomètres de la route Transcanadienne dans les environs de la RPS 240;
- revêtement de 17 kilomètres de la RPGC 2 à l'ouest de Rathwell;
- revêtement de 21 kilomètres des voies en direction ouest de la RPGC 1 à l'ouest de la RPGC 5;
- construction d'une structure sur la RPGC 110 (accès est vers Brandon);
- suite des travaux (nivelage et revêtement) sur la RPS 373 de Sea Falls au nord de la RPS 374.

Le Programme d'investissement dans l'infrastructure prévoit le recouvrement d'un montant approximatif de 79,4 M\$ auprès du gouvernement fédéral dans le cadre de divers programmes à frais partagés liés au renouvellement de l'infrastructure routière.

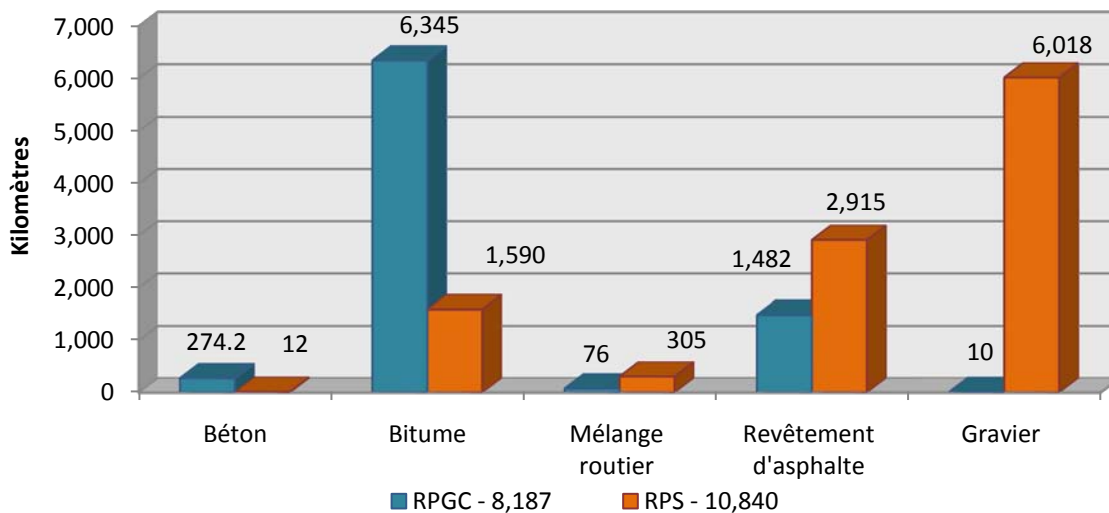
**B15. Investissements en immobilisations**

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles en 2010-2011	Prévisions de dépenses pour 2010-2011		Écart
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	pos.(nég.) (en milliers de \$)
a) Actif général				
1) Projets d'immobilisations — Services gouvernementaux	105 078		160 482	(55 404)
2) Projets d'immobilisations et matériel — Transports	14 978		16 000	(1 022)
3) Projets d'immobilisations — Service de transport aérien	<u>40 655</u>		<u>42 814</u>	<u>(2 159)</u>
<b>Sous-total a)</b>	160 711		219 296	(58 585)
b) Infrastructure				
1) Infrastructure routière	358 845		366 225	(7 380)
2) Immobilisations liées aux pistes d'atterrissage des aéroports	185		850	(665)
3) Immobilisations liées à la gestion des ressources hydriques	24 742		10 600	14 142
4) Aménagement du canal de dérivation du Manitoba	<u>73 816</u>		<u>153 565</u>	<u>(79 749)</u>
<b>Sous-total b)</b>	457 588		531 240	(73 652)
<b>Total des investissements en immobilisations</b>	<b>618 299</b>		<b>750 536</b>	<b>(132 237)</b>

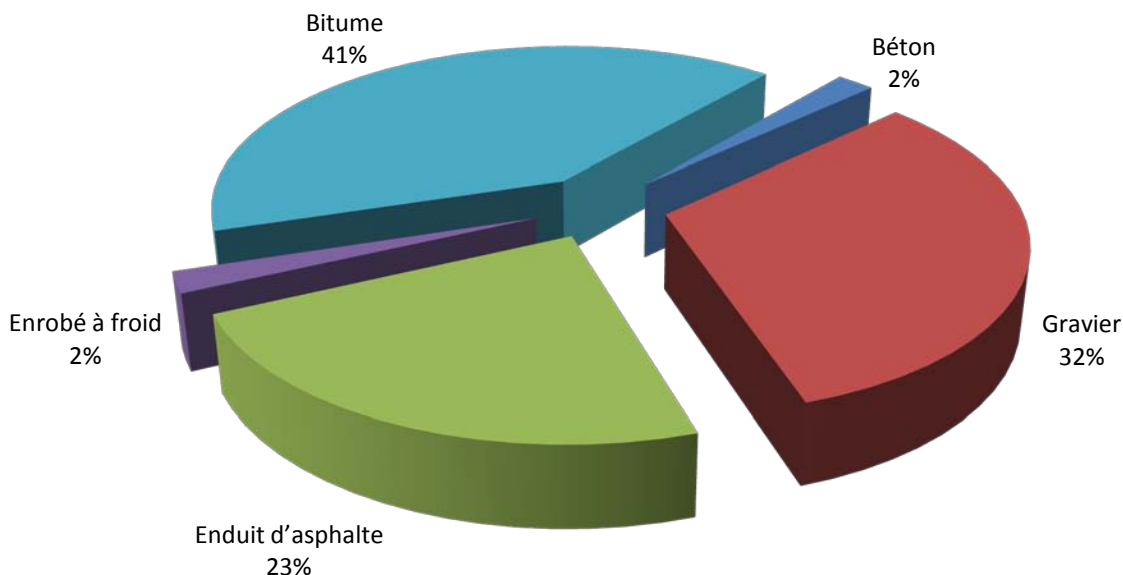
Les graphiques suivants indiquent le nombre de kilomètres selon les couches de surface de la route et les réseaux routiers de la province, ainsi que le pourcentage des diverses couches de surface dans le réseau routier de la province.

### Sommaire des types de surface en 2010-2011

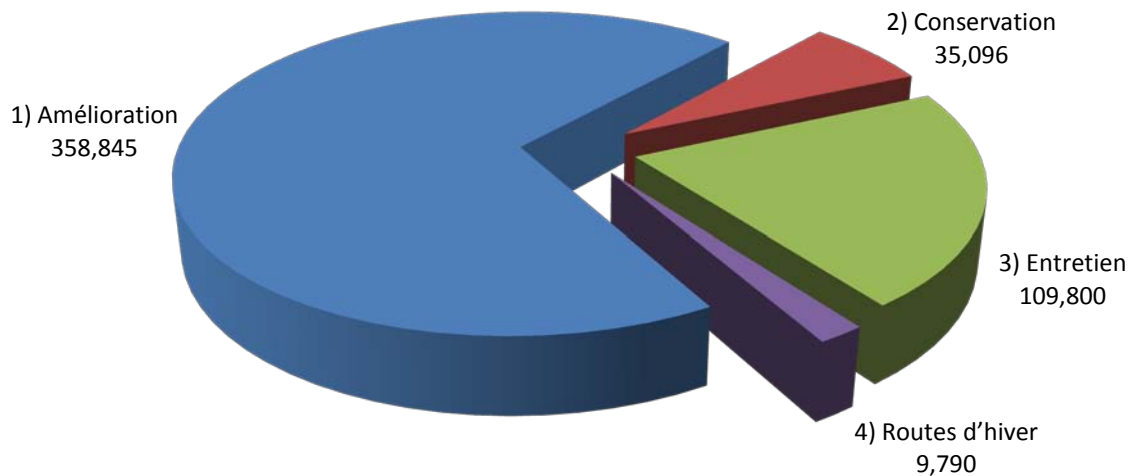
#### Routes provinciales à grande circulation et routes provinciales secondaires (RPGC et RPS)



#### Pourcentage de l'ensemble des routes



## Dépenses routières — 513 531 \$



- 1) Les activités d'amélioration comprennent les projets qui ajoutent de la valeur à l'infrastructure routière existante (accroissement de la vie utile comptable de l'élément d'actif) ou qui produisent un nouvel élément d'actif. Il s'agit de projets de nature proactive et ils sont financés aux termes de la partie B (voir page 109).

Voici des exemples d'activités d'amélioration :

- construction de nouvelles routes
- élargissement et nivellement des routes; pose de gravier sur l'accotement
- acquisition d'un droit de passage
- pose d'une fondation de matériaux granuleux
- remplacement de ponceaux
- pose d'un revêtement bitumineux

- 2) Les frais de conservation sont les coûts engagés pour le traitement, la réparation ou le remplacement d'éléments de l'infrastructure routière pour assurer son espérance de vie ou la dépasser sans améliorer la capacité nominale structurale de l'élément d'actif. Les traitements, réparations ou remplacements sont généralement de nature proactive et ils sont financés aux termes de la partie A (voir page 90).

Voici des exemples d'activités de conservation :

- obturation de fissures dans les routes
- scellement de surface
- microsurfaçage
- nivellement de la chaussée

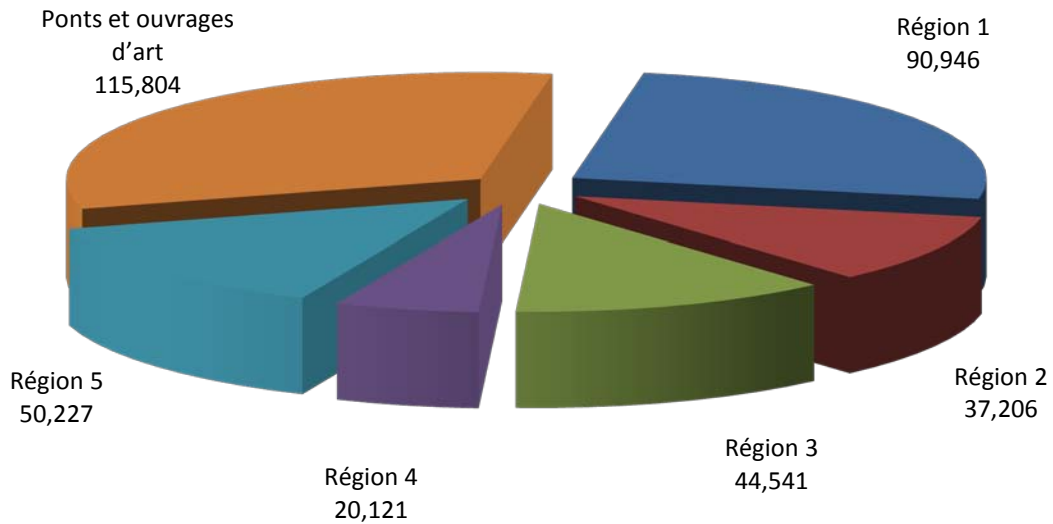
- 3) Les frais d'entretien sont les coûts engagés annuellement pour l'entretien, la réparation ou le traitement offert pour assurer l'utilisation efficace et sécuritaire des éléments de l'infrastructure des transports de la province. Les services d'entretien, les réparations ou les traitements sont généralement de nature passive et ils sont financés aux termes du programme d'entretien annuel (partie A) (voir page 90).

Voici des exemples de projets d'entretien :

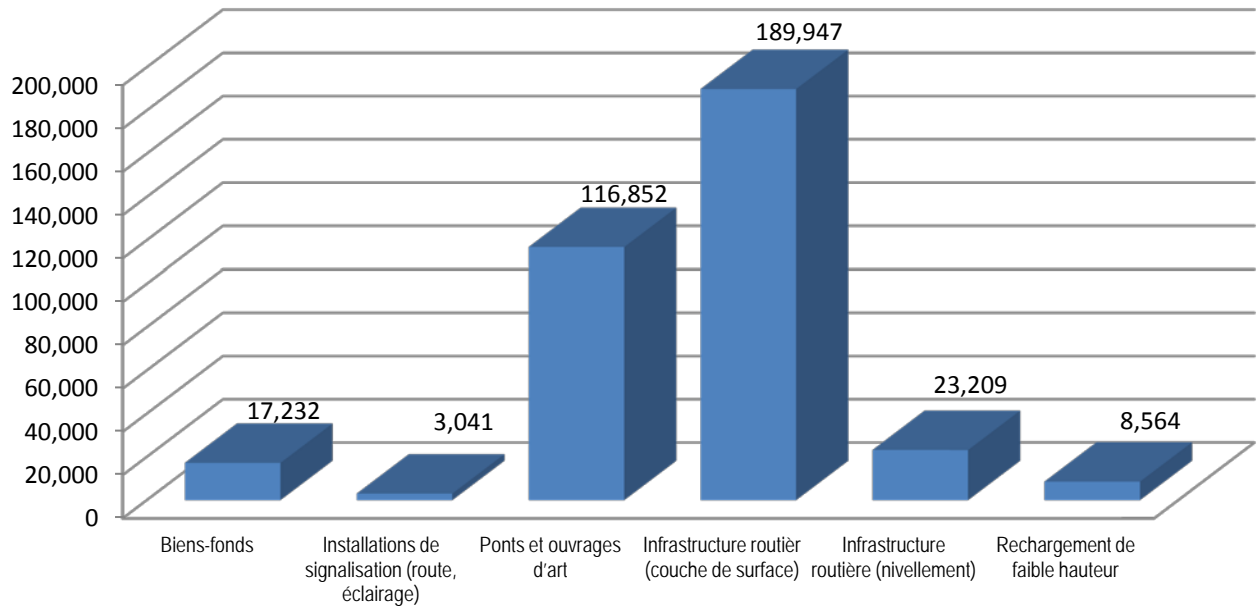
- déneigement
- rapiéçage
- épandage de sable
- salage et déglacage
- brossage
- entretien des routes en graviers

- 4) Le ministère finance et administre la construction et l'entretien des routes d'hiver dans le cadre de contrats avec les Premières nations et d'autres groupes locaux depuis 1979 (voir page 96).

**Dépenses d'améliorations par direction — 358 845 \$ (en milliers de dollars)**  
**[Ne comprend les immobilisations liées aux pistes d'atterrissage des aéroports (185 \$) ni les immobilisations liées à la gestion des ressources hydriques (22 925 \$)]**

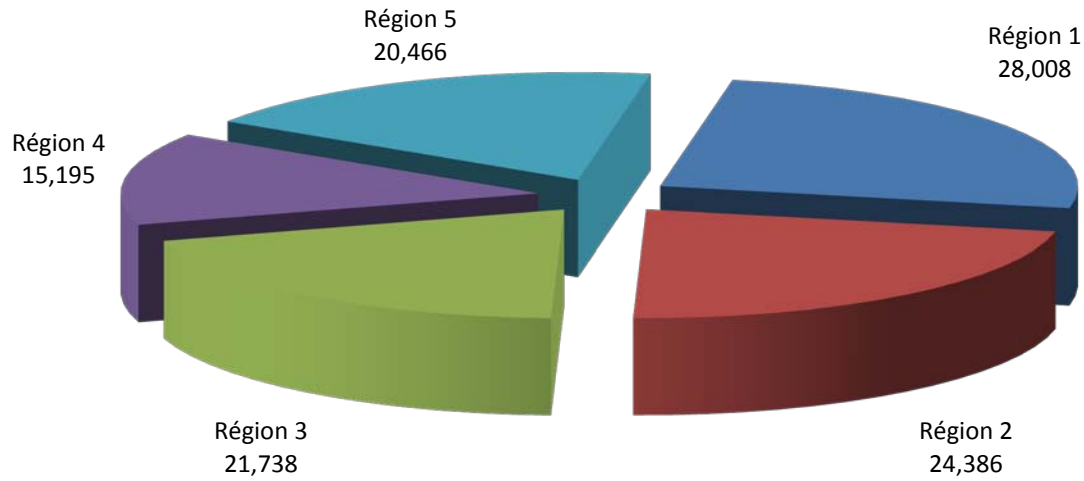


**Dépenses d'amélioration par activité — 358 845 \$ (en milliers de dollars)**

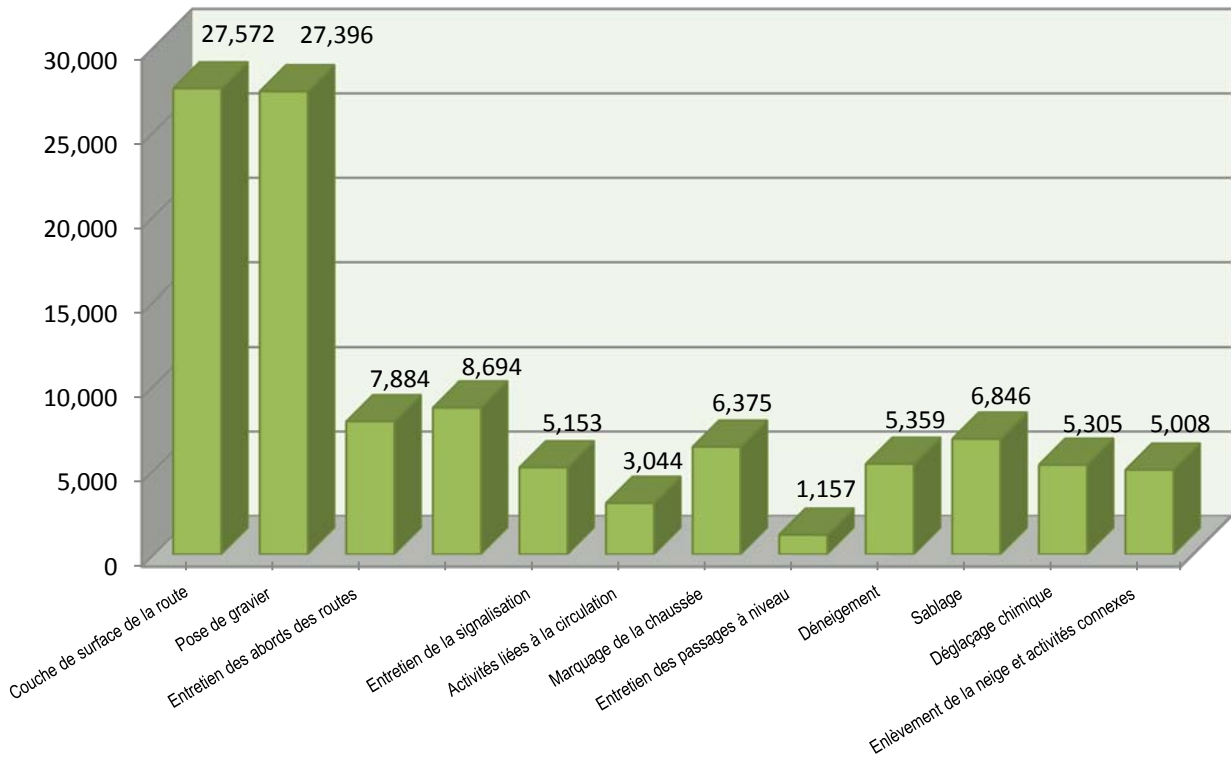




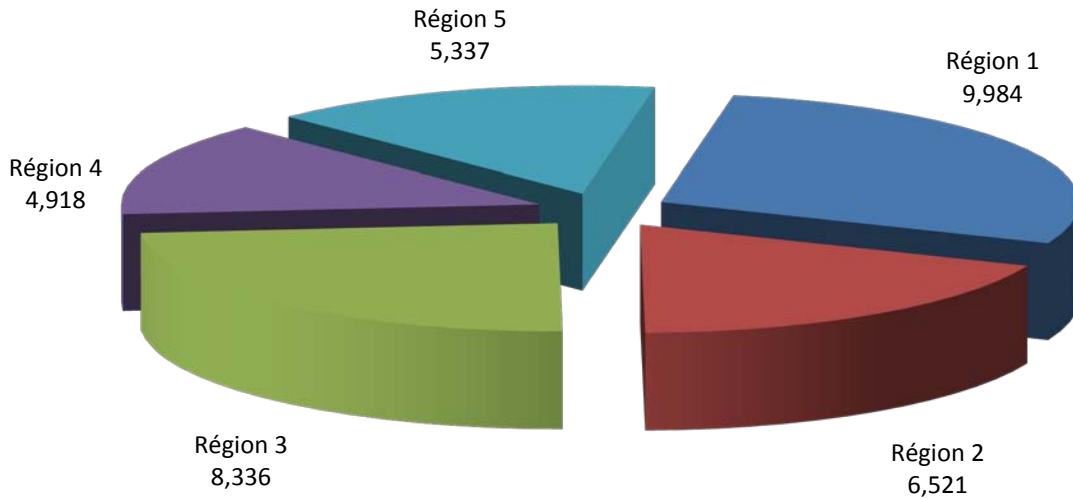
**Dépenses d'entretien par région — 109 793 \$ (en milliers de dollars)**



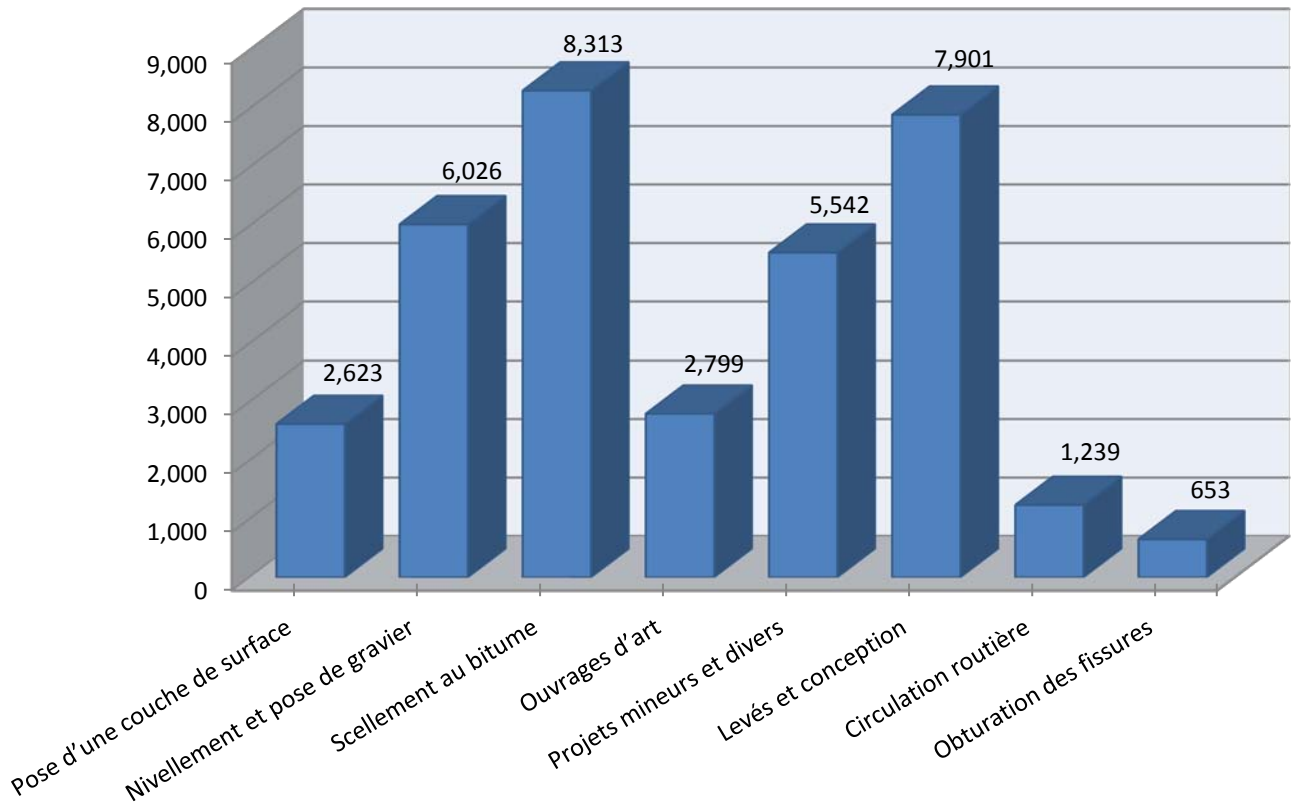
**Dépenses d'entretien par activité — 109 793 \$ (en milliers de dollars)**



**Dépenses de conservation par région — 35 096 \$ (en milliers de dollars)**



**Dépenses de conservation par activité — 35 096 \$ (en milliers de dollars)**



## Dépenses d'urgence

### Objectif ou mandat

Fournir une source de financement pour les dépenses d'urgence imprévues liées à des catastrophes naturelles telles que des feux de forêt, des inondations et des urgences environnementales.

### Activités

Financer les dépenses liées aux feux de forêt, aux inondations et aux autres catastrophes naturelles, y compris le coût des interventions contre les feux de forêt et autres urgences, l'aide aux sinistrés et d'autres postes relatifs aux urgences.

Aider à rembourser partiellement les ministères des pertes de biens non assurés.

### 27-1 Dépenses d'urgence

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2010/11 (milliers de \$)	Dép. prévues 2010/11 ETP (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Autres dépenses	117 862	28 000	89 862

**ADMINISTRATIONS LOCALES MANITOBA**  
**SOMMAIRE DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, PAR PROGRAMME**

Pour les exercices terminés entre le 31 mars 2007 et le 31 mars 2011

**DÉPENSES D'URGENCE 27-1**

	Dépenses réelles et rajustées* (en milliers de \$)									
	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$
Aide aux sinistrés		21 876		4 740		6 118		61 033		71 631
Feux de forêt		32 420		27 860		33 000		134 907		46 231
Pandémie H1N1								83 178		
Divers				1 402		3 313		16 166		
<b>TOTAL</b>		<b>67 141</b>		<b>54 296</b>		<b>34 002</b>		<b>42 431</b>		<b>117 862</b>

## **Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)**

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Cette loi prévoit une démarche claire à suivre par les employés lorsqu'ils veulent communiquer leurs inquiétudes concernant certains actes répréhensibles graves commis dans la fonction publique, et protège également les divulgateurs contre les représailles. La *Loi* vient s'ajouter à d'autres mesures de protection déjà en place en vertu d'autres lois ainsi qu'aux droits issus d'une négociation collective, de politiques, de pratiques ou de processus en vigueur dans la fonction publique du Manitoba.

Les actes suivants sont considérés comme répréhensibles en vertu de la *Loi* : infractions aux lois fédérales ou provinciales; actions ou omissions causant un risque pour la sécurité ou la santé du public ou pour l'environnement; cas graves de mauvaise gestion ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La *Loi* n'a pas pour objet de traiter des questions courantes de fonctionnement ou d'administration.

Une divulgation faite de bonne foi, conformément à la *Loi*, par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, est considérée une divulgation en vertu de la *Loi*, peu importe si l'objet de la divulgation constitue un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen attentif et approfondi en vue de déterminer si des mesures s'imposent en vertu de la *Loi*, et elles doivent être signalées dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des divulgations reçues par le ministère [nom du ministère] et [nom des organismes spéciaux relevant de ce ministère] pour l'exercice 2010-2011:

<b>Renseignements exigés annuellement (selon l'art. 18 de la Loi)</b>	<b>Exercice 2010-2011</b>
Le nombre de divulgations reçues et le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18(2)a)</i>	<b>NÉANT</b>
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite d'une divulgation. <i>Alinéa 18(2)b)</i>	<b>NÉANT</b>
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte, ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 18(2)c)</i>	<b>NÉANT</b>